## RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023 DU DISTRIBUTEUR

DOSSIER : R-3864-2013

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente

Mme DIANE JEAN M. BERNARD HOULE

AUDIENCE DU 16 JUIN 2014

VOLUME 1

CLAUDE MORIN Sténographe officiel

#### COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY procureur de la Régie;

#### DEMANDERESSE :

Me ÉRIC FRASER procureur de Hydro-Québec Distribution;

#### MIS EN CAUSE :

Me STÉPHANIE L. ROBERTS procureure du Procureur général du Québec (PGQ);

#### PARTICIPANTS:

Me STÉPHANIE LUSSIER procureure de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me STEVE CADRIN procureur de l'Association des hôteliers du Québec et de l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ/ARQ);

Me STÉPHANE NOBERT procureur de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER);

Me PIERRE PELLETIER procureur de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et du Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE/CIFQ);

Me PAULE HAMELIN procureure de Énergie Brookfield Marketing S.E.C. (EBM);

Me ANDRÉ TURMEL procureur de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET procureure de Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER procureur de Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me ANNIE GARIÉPY procureure de Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN procureur de Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD procureure de Union des consommateurs (UC).

# TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DU DISTRIBUTEUR	54
NADHEM IDOUDI	55
MARCEL CÔTÉ	56
HERVÉ LAMARRE	56
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	56
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	119
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	149
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	168
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN	174
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	191
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	230

\_\_\_\_

## LISTE DES ENGAGEMENTS

**PAGE** 

E-1: Spécifier pour quel réseau autonome le Distributeur a fixé des quantités minimales et maximales de puissance interruptible dont il entend se prévaloir

## LISTE DES PIÈCES

PAGE

C-GRAME-0019 : Organigrammes (Extrait Rapport

annuel 2004 - HQD-7, Document 1)

204

C-GRAME-0020: (Article 7.4 des Tarifs et

conditions) Modalités

d'application des tarifs généraux de petite et de moyenne puissance

pour les clients des réseaux

autonomes

1	L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce seizième (16e) jour du
2	mois de juin :
3	
4	PRÉLIMINAIRES
5	
6	LA GREFFIÈRE :
7	Protocole d'ouverture. Audience du seize (16) juin
8	deux mille quatorze (2014), dossier R-3864-2013,
9	audience concernant la demande d'approbation du
10	Plan d'approvisionnement 2014-2023 du Distributeur.
11	Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
12	Louise Rozon, présidente de la formation, madame
13	Diane Jean et monsieur Bernard Houle.
14	Le procureur de la Régie est maître Alexandre de
15	Repentigny.
16	La demanderesse est Hydro-Québec, représentée par
17	maître Éric Fraser.
18	Le mis en cause est Procureur général du Québec,
19	représenté par maître Stéphanie L. Roberts.
20	Les participants sont :
21	Association coopérative d'économie familiale de
22	l'Outaouais, représentée par maître Stéphanie
23	Lussier;
24	Association des hôteliers du Québec et Association
25	des restaurateurs du Québec, représentées par

1	maître Steve Cadrin;
2	Association québécoise de la production d'énergie
3	renouvelable, représentée par maître Stéphane
4	Nobert;
5	Association québécoise des consommateurs
6	industriels d'électricité et Conseil de l'industrie
7	forestière du Québec, représentés par maître Pierre
8	Pelletier;
9	Énergie Brookfield Marketing, représentée par
10	maître Paule Hamelin;
11	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,
12	représentée par maître André Turmel;
13	Groupe de recherche appliquée en macroécologie,
14	représenté par maître Geneviève Paquet;
15	Regroupement des organismes environnementaux en
16	énergie, représenté par maître Franklin S. Gertler;
17	Regroupement national des conseils régionaux de
18	l'environnement du Québec, représenté par maître
19	Annie Gariépy;
20	Stratégies énergétiques et Association québécoise
21	de lutte contre la pollution atmosphérique,
22	représentées par maître Dominique Neuman;
23	Union des consommateurs, représentée par maître
24	Hélène Sicard.
25	Y a-t-il d'autres personnes dans la salle

1	qui désirent présenter une demande ou faire des
2	représentations au sujet de ce dossier? Je
3	demanderais par ailleurs aux parties de bien
4	vouloir s'identifier à chacune de leurs
5	interventions pour les fins de l'enregistrement.
6	Merci.
7	LA PRÉSIDENTE :
8	Merci, Madame la greffière. Alors, la Régie vous
9	souhaite la bienvenue. Aujourd'hui, nous tenons une
10	audience publique dans le dossier R-3864-2013, soit
11	la demande d'Hydro-Québec relative à l'approbation
12	de son Plan d'approvisionnement 2014-2023. Alors,
13	avant de débuter, je tiens, comme je le fais à
14	chaque fois, à présenter les membres de l'équipe de
15	la Régie qui nous assistent dans le traitement de
16	la présente demande.
17	Alors, cette équipe est composée du chargé
18	de projet monsieur Christian Deguire, ainsi que des
19	spécialistes suivants : mesdames Isabelle Larivière
20	et Daniel Beaulieu, messieurs Simon Desrochers,
21	Pierre Hosatte et Charles-Philippe St-Pierre; le
22	procureur au dossier, maître Alexandre de
23	Repentigny.
24	Le cinq (5) juin dernier, la Régie vous a
25	fait parvenir le calendrier pour la tenue de la

présente audience. Lors de cet envoi, nous vous invitions à être flexibles et à vous rendre disponibles pour devancer, si cela s'avère nécessaire, la présentation de votre preuve ou de vos argumentations. Ainsi, chaque intervenant doit s'assurer que son procureur, son équipe d'analystes et les personnes qu'ils entendent faire témoigner soient disponibles.

La Régie a fait des efforts pour accommoder

La Régie a fait des efforts pour accommoder l'ensemble des participants. Mais je vous informe qu'on n'a pas retenu l'intégralité des temps qui ont été proposés par l'ensemble des participants, puisque nous serions encore ici avec vous jusqu'à la mi-juillet. J'exagère. Mais au moins une semaine de plus.

Alors, on juge utile de vous rappeler qu'on a pris connaissance de toute la preuve qui a été déposée au dossier, incluant les réponses aux nombreuses demandes de renseignements. Je n'ai pas fait l'exercice de les compter, parce que je n'avais pas le temps, mais on peut facilement dire qu'il y a eu plus de mille (1000) demandes de renseignements.

Dans ces circonstances, on invite les intervenants lors de la présentation de leur preuve

à souligner uniquement les points importants pour 1 2 lesquels vous souhaitez attirer l'attention de la 3 Régie. On juge que, règle générale, une durée de 4 trente (30) minutes devrait suffire pour la majorité des intervenants. Il y a des intervenants 5 6 qui ont demandé un temps qui peut aller jusqu'à deux heures pour présenter leur preuve. Alors, on 7 vous invite sincèrement à réduire, si cela est 8 9 possible, le temps que vous nous avez demandé. 10 On a lu vos preuves. Donc, ce n'est pas nécessaire de nous résumer l'ensemble des éléments 11 qu'il y a dans votre mémoire, mais de nous 12 13 identifier vraiment les points pour lesquels... les 14 points qui sont importants et majeurs pour vous. Et tout le reste, on les a lus et on va en prendre... 15 16 on va en tenir compte dans le cadre de notre 17 délibéré. (9 h 9) 18 En ce qui a trait au contre-interrogatoire, c'est 19 20 un peu le même message que j'aimerais vous lancer 21 ce matin. On est à la dernière étape de ce long 22 processus, la Régie rappelle que dans le cadre des plans d'approvisionnement, la tenue d'une audience 23 publique n'est pas obligatoire, mais jusqu'à 24 25 présent, dans tous les cas, la Régie a jugé qu'il

était pertinent de tenir une audience publique afin
de lui permettre de rendre la meilleure décision et
d'avoir en main tous les éléments de preuve
nécessaires pour que l'on puisse effectivement
rendre la meilleure décision dans les
circonstances.

Donc à cette étape-ci, il est vrai qu'il est possible d'obtenir quelques renseignements additionnels de la part du Distributeur mais on vous invite à faire preuve de jugement et des contre-interrogatoires de plus de deux heures, on ne croit pas que ce soit utile rendu à cette étape-ci. Alors on vous invite également à limiter la durée de votre contre-interrogatoire aux éléments essentiels.

Et parfois, même quand on n'est pas satisfait de la réponse du Distributeur mais que c'est la réponse qu'il peut fournir, il faut vivre avec cette réponse-là et vos représentations devront en tenir compte. Et ça va aller dans le sens de ce que, bien, si la réponse est insatisfaisante, bien, ça peut avoir des conséquences pour le Distributeur; ça fait qu'à cette étape-ci, il est, oui, possible d'obtenir davantage de renseignements mais...

Et, bon, je pense entre autres à la 1 2 méthodologie de la prévision de la demande, il y a 3 eu énormément de questions, la Régie a posé 4 dernièrement une dernière demande de renseignements, oui, peut-être qu'il reste encore 5 quelques éléments à aller chercher mais je pense 6 qu'on a, à cet égard-là, énormément de 7 8 renseignements pour être en mesure de rendre une 9 décision. Il reste peut-être des petits éléments additionnels mais je pense qu'ils ne sont pas 10 11 nombreux à cette étape-ci. Maintenant, la Régie prend note que le 12 Distributeur ne s'oppose à aucune des demandes qui 13 14 ont été déposées dans le présent dossier en vue d'obtenir la reconnaissance du statut de témoins 15 16 experts alors au moment de, avant le témoignage de 17 ces témoins, la Régie procédera à leur reconnaissance officielle mais il n'y a pas 18 nécessité d'avoir de voir-dire à cet effet-là. 19 20 La Régie a pris connaissance également de 21 la lettre du ROEÉ en ce qui a trait à la 22 disponibilité d'un de ses témoins experts, soit 23 monsieur Tim Weis; alors peut-être que, à cette 24 étape-ci, la Régie aimerait savoir s'il y a des 25 participants qui comptaient contre-interroger cet

- 1 expert lors de cette audience. La Régie n'a pas de
- questions spécifiques à poser à cet expert. Oui,
- 3 Maître Sicard?
- 4 Me HÉLÈNE SICARD :
- 5 Bonjour. Hélène Sicard, pour l'Union des
- 6 consommateurs.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 Oui.
- 9 Me HÉLÈNE SICARD :
- 10 Pour répondre à votre question concernant monsieur
- 11 Weis...
- 12 LA PRÉSIDENTE:
- 13 Oui.
- 14 Me HÉLÈNE SICARD :
- 15 ... dans la préparation de l'audience, nous avions
- prévu quelques questions pour monsieur Weis...
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- 18 O.K.
- 19 Me HÉLÈNE SICARD :
- 20 ... sur sa preuve. Maintenant, de quelle façon
- voulez-vous qu'on le fasse si vous ne voulez pas le
- faire venir?
- 23 LA PRÉSIDENTE :
- O.K., bon, écoutez, on a un plan B. Si la réponse à
- 25 la première question était oui, ce qu'on vous

suggère, c'est peut-être prévoir une étape de 1 2 demande de renseignements qui pourrait être faite par écrit, avec dépôt des réponses au plus tard ce 3 4 vendredi, ou lundi, on pourra voir avec le ROEÉ. Mais je pense qu'on pourrait éviter le déplacement 5 6 de monsieur Weis s'il n'y a pas de questions qui visent à attaquer sa crédibilité. 7 8 Alors si, ce ne sont que des renseignements 9 additionnels qui veulent être demandés, à ce 10 moment-là, on croit que ça peut se faire par écrit et que, à ce moment-là, on n'aura pas besoin de 11 modifier tout le calendrier d'audience, parce que 12 13 je dois vous dire qu'à partir du moment où on 14 modifie un, lorsqu'on fait un changement, ça a des impacts sur tous les autres participants. 15 16 Me HÉLÈNE SICARD : 17 Je n'ai pas d'objection mais je vous demanderais, à ce moment-là, parce que vous comprendrez que 18 19 monsieur Weis est anglophone, c'est ce que j'ai 20 compris de sa preuve, je vais donc lui poser des 21 questions en anglais, il va falloir que je 22 retravaille, dans quel délai vous attendez-vous à ce que je dépose ces questions et que j'adresse ces 23 24 questions à monsieur Weis? Je vous demanderais de

me donner quand même quelques jours parce que, pour

```
1 être honnête avec vous, là, j'ai...
```

- 2 LA PRÉSIDENTE :
- 3 O.K. Ouel délai vous avez besoin?
- 4 Me HÉLÈNE SICARD :
- 5 Pour réviser avec mon client, moi, je vous
- 6 demanderais, il était prévu qu'il témoigne
- 7 mercredi, je pense?
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 Jeudi.
- 10 Me HÉLÈNE SICARD :
- Bon, alors si je pouvais déposer les questions pour
- mercredi matin, c'est-à-dire mardi en...
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- 14 O.K.
- 15 Me HÉLÈNE SICARD :
- 16 ... dans la nuit de mardi, malheureusement, je suis
- ici pendant la journée, là, j'ai...
- 18 LA PRÉSIDENTE:
- 19 Oui, O.K. Mettons, on peut mettre mercredi matin le
- 20 dépôt des demandes de renseignements. Et puis je
- 21 pourrais vérifier avec maître Gariépy le délai...
- ah! je me trompe...
- 23 Me HÉLÈNE SICARD :
- 24 Maître, le ROEÉ, maître Gertler.

- 17 -

```
LA PRÉSIDENTE :
1
 2
         Maître Gertler.
         Me HÉLÈNE SICARD :
 3
 4
         Je m'excuse.
         LA PRÉSIDENTE :
 5
         Non, c'est bon.
 6
7
         Me HÉLÈNE SICARD :
         O.K., merci.
 8
         LA PRÉSIDENTE :
 9
         C'est bon. Excellent.
10
11
         (9 h 15)
12
         LA PRÉSIDENTE :
         Excellent. Donc, je comprends qu'il n'y a que
13
         l'Union des Consommateurs qui va avoir des
14
         questions. Est-ce que maître Gertler est là?
15
         Me FRANKLIN S. GERTLER:
16
17
         Oui je suis là.
         LA PRÉSIDENTE :
18
19
         Oui.
         Me FRANKLIN S. GERTLER:
20
21
         Je ne m'attendais pas...
22
         LA PRÉSIDENTE :
23
         O.K. Vous pouvez venir, s'il vous plaît.
24
         Me FRANKLIN S. GERTLER:
25
         Excusez-moi, Madame la Présidente. Franklin Gertler
```

- pour la ROEÉ. Je ne m'attendais pas qu'il y ait des
- discussions sur cet aspect-là ce matin, alors, vous
- 3 avez des questions pour moi?
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- 5 Oui. En fait, ce que l'on propose en ce qui a trait
- à votre demande...
- 7 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 8 Oui.
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- 10 ... pour votre témoin qui n'est pas disponible
- jeudi...
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 13 Oui.
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- 15 Il y a seulement l'Union des Consommateurs qui a
- des questions à poser à votre témoin.
- 17 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 18 Oui.
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- Alors, ce que l'on propose, c'est que cette... que
- les demandes de renseignements soient déposées par
- 22 écrit. Maître Sicard serait disposée à les, à
- 23 déposer ces demandes de renseignements mercredi
- 24 matin. Alors ma question, c'est à quel moment votre
- 25 témoin serait disponible pour y répondre par écrit?

1	Cela aurait pour effet qu'il ne serait pas
2	nécessaire de faire déplacer maître Weis maître
3	Weis monsieur Weis pour venir témoigner à la
4	Régie, alors à ce moment-là on maintient le
5	calendrier tel qu'on l'a présenté le cinq (5) juin
6	dernier.
7	Me FRANKLIN S. GERTLER:
8	Évidemment, la Régie est maître de son calendrier,
9	Madame la Présidente. Mais, bien que je comprends
10	très bien que la Régie dit et redit que vous avez
11	lu la preuve, pas besoin nécessairement d'une
12	grande présentation. Il y a beaucoup d'éléments qui
13	portent sur le, notamment sur le jumelage éolien-
14	diesel dans le dossier, qui vont survenir au cours
15	du dossier. Alors ce n'est pas Ce n'est pas
16	nécessairement vrai qu'on veut se priver du
17	bénéfice de commentaires du docteur Weis et de
18	ses Justement, c'est ça le rôle de l'expert. Par
19	rapport soit à des hypothèses, soit à des éléments
20	mis en preuve. Il doit être en mesure de nous
21	donner le bénéfice de son expertise.
22	Alors je trouve Ça me prend par
23	surprise, l'idée qu'il ne viendra pas témoigner. On
24	tient qu'il témoigne. Je ne sais pas s'il y a
25	moyen Peut-être on peut diviser notre preuve, à

ce moment-là, puis le faire témoigner le vendredi, 1 2 mais je... L'idée qu'il ne témoigne pas de vive 3 voix, je trouve... Ça m'étonne un peu, là. Je vais vous avouer que je ne suis pas vraiment favorable à 4 5 cette... Parce que nous avons bien dit, depuis le 6 début de notre demande, que cette journée-là 7 8 n'était pas possible. On a parlé du dix-huit (18) 9 et du vingt (20), mais on n'a jamais parlé du dix-10 neuf (19), comme... Et ce sont des personnes, 11 évidemment, qui ont différentes occupations. Je ne peux pas les noliser pendant deux semaines. À moins 12 13 que Hydro-Québec veuille qu'on leur charge, pour 14 deux semaines, du temps de l'expert. Ça, je suis certain que ce n'est pas le cas. 15 16 LA PRÉSIDENTE : 17 Écoutez, Maître Gertler. C'est vrai que, dans un monde idéal, c'est que vos témoins soient présents 18 19 physiquement. Mais si personne n'a de contre-20 interrogatoire serré à faire, la Régie n'aura pas 21 de questions pour monsieur Weis. Hydro-Québec non 22 plus. Il y a un intervenant seulement qui a des questions. Oui, Maître Sicard? 23 Me HÉLÈNE SICARD : 24

En fait, je n'ai pas voulu induire la Régie en

Weis.

- 21 -

1 erreur, je m'excuse. Ce n'est pas pour monsieur 2 Weis, mais pour monsieur Neme que nous allons avoir des questions. 3 LA PRÉSIDENTE : 4 Ah! Bon! Bon, O.K. 5 Me HÉLÈNE SICARD : 6 7 Alors, je... LA PRÉSIDENTE : 8 O.K. 9 Me HÉLÈNE SICARD : 10 11 Je suis retournée à mes documents, là... Vous 12 m'avez prise par surprise. LA PRÉSIDENTE : 13 Excusez. 14 Me HÉLÈNE SICARD : 15 Ce n'était pas les intervenants ce matin, là. 16 LA PRÉSIDENTE : 17 18 O.K. Me HÉLÈNE SICARD : 19 Je suis allée vérifier. 20 LA PRÉSIDENTE : 21 22 O.K. Me HÉLÈNE SICARD : 23 24 Alors, il n'y a pas de questions pour monsieur

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- O.K. Parfait. Merci, Maître Sicard. Donc...
- 3 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 4 Mais...
- 5 LA PRÉSIDENTE:
- Dans l'optique où la Régie aurait pu traiter ce
- 7 dossier-là sur dossier, l'audience publique n'est
- 8 pas obligatoire. Écoutez, Maître Gertler, je pense
- 9 que dans l'optique où on n'a pas de questions à
- 10 poser à monsieur Weis, en termes d'efficacité, de
- 11 réduction des coûts aussi, je pense que ça ne sera
- pas nécessaire qu'il soit présent physiquement. Et
- j'aimerais aussi juste mentionner que dans votre
- lettre, peut-être que vous n'avez pas été très
- 15 clair. Mais ce qu'on a compris, c'est qu'il serait
- 16 souhaitable qu'il témoigne le vingt (20), mais on
- 17 n'a pas compris qu'il n'était aucunement disponible
- les autres dates prévues pour l'audience. Donc,
- 19 c'est peut-être juste une question de
- 20 compréhension, là...
- 21 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Mais on essaie aussi, Madame la Présidente, d'être
- délicat, de ne pas donner d'ordres à la Régie.
- 24 LA PRÉSIDENTE :
- 25 Oui. Mais si... Mais si vous avez des témoins qui

- 1 ne sont réellement pas disponibles, on préfère que
- 2 vous nous l'indiquiez. Pas juste dire que c'est
- 3 souhaitable. On essaie de...
- 4 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Non mais je n'ai pas dit souhaitable, je pense.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- 7 ... d'exaucer vos souhaits...
- 8 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 9 Avec tout res...
- 10 LA PRÉSIDENTE :
- 11 ... mais ce n'est pas toujours possible. Donc...
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Mais je n'ai pas... Je n'ai pas dit souhaitable. Je
- n'ai pas vraiment pas dit, j'ai...
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- 16 O.K.
- 17 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 18 En tout cas. Je vais ressortir la lettre, mais ce
- 19 n'est pas ça que j'ai dit, Madame la Présidente.
- 20 Mais alors, à ce moment-là, deux choses. D'abord,
- 21 oui, c'est vrai, vous auriez pu traiter le dossier
- 22 sur dossier, mais vous ne l'avez pas fait. Là vous
- avez convoqué une audience de vive voix. Puis tous
- les témoins d'Hydro-Québec, et de part et d'autre,
- 25 vont avoir la chance de se présenter devant vous de

- 1 vive voix. Alors, moi je pense que ça c'est water
- 2 under the bridge, comme on dit.
- 3 (9 h 21)
- 4 Mais alors, pour être pratique, alors peut-être on
- 5 peut demander, à ce moment-là, le droit d'avoir un
- 6 court complément de preuve du docteur Weis, le cas
- 7 échéant, pour commenter les preuves qui sont dans
- 8 le dossier par rapport au GED. Parce que c'est ça,
- 9 moi je compte là-dessus pour être capable, ensuite,
- 10 de plaider. Que lui soit capable de dire, « Oui,
- 11 bien, j'ai entendu un tel, un tel dire telle, telle
- 12 chose, puis je ne suis pas d'accord, ou ce n'est
- pas exactement ça, ou je suis d'accord. ». Je pense
- que c'est ça le bénéfice pour la Régie d'un expert.
- 15 Mais on pourrait à ce moment-là avoir une date
- 16 peut-être pour remettre ou peut-être à même notre
- 17 argumentation, je ne sais pas.
- 18 LA PRÉSIDENTE:
- Oui. Bien, c'est ce que je vous inviterais. Je
- 20 pense que monsieur Weis peut écouter les audiences
- 21 à distance.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Mais avec l'argumentation, je parle... Pardon?
- 24 LA PRÉSIDENTE :
- 25 Il peut écouter les audiences. Il n'aurait pas été

1	présent pour la présentation de la preuve de tous
2	les témoins.
3	Me FRANKLIN S. GERTLER:
4	Non. Mais oui, il peut écouter jusqu'à un certain
5	point, oui. Mais on avait parlé quand même aussi de
6	cette traduction et interprétation pour lui. Mais
7	c'est vrai qu'il n'est pas là.
8	LA PRÉSIDENTE :
9	Il n'était pas là.
10	Me FRANKLIN S. GERTLER:
11	Non. Puis il a une certaine capacité en français.
12	Mais, nous, on est capables aussi de lui dire puis
13	il y a les transcriptions. Il est capable de lire
14	les transcriptions qui sortent avec une efficacité
15	extraordinaire
16	Alors je ne sais pas, mais quand je parle
17	de notre argumentation, je ne parle pas de juste de
18	nécessairement argumenter sur les preuves, la
19	preuve des autres. Mais j'aurais aimé On
20	souhaiterait avoir le bénéfice de l'opinion de
21	l'expert, donc pas une opinion de maître Gertler
22	sur la preuve qui va avoir été administrée sur le
23	jumelage.
24	Bien, je ne sais pas qu'est-ce que ça

signifie quand on n'a pas de questions. J'espère

que c'est parce que tout est clair puis vous êtes 1 2 pleinement d'accord avec qu'est-ce qu'il dit. Mais 3 on est quand même, concrètement, nous sommes devant 4 la situation également d'une situation qui perdure de manque d'avancement par Hydro-Québec, donc par 5 6 rapport à cet aspect-là. Alors pour nous c'est 7 assez important. LA PRÉSIDENTE : 8 9 Pour la Régie aussi. Mais le mémoire de votre 10 expert, il est en preuve, on en a pris connaissance. Et si, au terme de l'audience, en 11 fait, l'expert a aussi certainement pris 12 13 connaissance des preuves des autres intervenants à 14 cet effet-là, de la preuve du Distributeur, des réponses aux demandes de renseignements qu'il a 15 faites à cet égard-là. Alors certainement que votre 16 17 expert pourra vous éclairer pour votre plaidoirie à 18 cet effet-là. Me FRANKLIN S. GERTLER: 19 20 Alors, si je comprends bien, vous n'acceptez pas 21 que... Je ne sais pas si c'est nécessaire, mais un 22 petit complément de preuve par rapport à qu'est-ce qui a été dit. 23 LA PRÉSIDENTE : 24

Bien, parce que, normalement, il n'y a pas de

- 1 complément de preuve. Si votre témoin venait jeudi,
- 2 il serait presque le premier à témoigner. Alors à
- 3 ce moment-là, il n'aura pas le bénéfice de faire
- 4 une preuve additionnelle à la suite de la preuve
- 5 présentée par tout le monde.
- 6 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 7 Il va avoir entendu notamment, on va avoir entendu
- 8 notamment...
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- 10 La preuve du Distributeur.
- 11 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 12 ... Hydro-Québec là-dessus pendant une journée et
- demie sur les réseaux autonomes, Madame la
- Présidente. En tout cas, moi, je proposerais qu'on
- 15 ait la faculté de déposer, si besoin, un petit
- 16 complément de preuve par rapport...
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- Par rapport à la preuve qu'il va y avoir. S'il y a
- 19 des éléments additionnels.
- 20 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 21 Peut-être y réfléchir.
- 22 LA PRÉSIDENTE :
- O.K. Bon. À ce moment-là, ça serait quel délai?
- 24 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Bien, j'imagine que... Alors, nous, c'était pour

- 28 -

1 être le... 2 LA PRÉSIDENTE : 3 Le jeudi. 4 Me FRANKLIN S. GERTLER: 5 Le jeudi. Puis vendredi. Excusez-moi, là. On 6 pourrait le faire pour le matin du vingt-cing (25). 7 Mais l'idéal ça serait plus tard, mais, comme vous 8 dites, on n'aurait pas eu le bénéfice du témoignage 9 des autres. 10 LA PRÉSIDENTE : 11 Hum, hum. O.K. 12 Me FRANKLIN S. GERTLER: 13 Mais qu'est-ce qui convient à la Régie à ce moment-14 là. LA PRÉSIDENTE : 15 O.K. Maître Fraser? 16 17 Me ÉRIC FRASER : 18 Bien simplement pour vous éclaircir. Il n'y aura 19 pas de nouvelle preuve concernant les JED par le 20 Distributeur. C'est certain. Donc, il faudrait 21 qu'il y ait des éléments nouveaux qui ressortent 22 des contre-interrogatoires et dans la mesure où je 23 pourrais m'avancer et faire une prévision que les chances sont minces. Donc, je pense que mon 24

confrère peut réserver ses droits s'il y a des

1 éléments nouveaux. Mais, tout de suite c'est 2 certain qu'il n'y aura pas d'éléments nouveaux en 3 preuve en chef. Ça c'est certain. LA PRÉSIDENTE : 4 5 O.K. Me FRANKLIN S. GERTLER: 6 7 Mais ça me convient. LA PRÉSIDENTE : 8 9 O.K. 10 Me FRANKLIN S. GERTLER: 11 C'est sûr qu'avec les contre-interrogatoires, même si Hydro-Québec ne prévoit pas d'éléments nouveaux 12 13 et qu'on espère au moins que les contre-14 interrogatoires sortent, feront ressortir des éléments nouveaux. 15 LA PRÉSIDENTE : 16 17 D'accord. Alors on retient cette procédure dans la 18 mesure où, à la suite de la présentation de la preuve en chef et des contre-interrogatoires des 19 20 témoins du Distributeur, il y a des éléments 21 nouveaux qui ressortent à l'égard du jumelage 22 éolien-diesel, la Régie accorde au ROEÉ la 23 possibilité de déposer un complément de preuve 24 additionnelle de la part de son expert monsieur 25 Weis, au plus tard mercredi le vingt-cing (25) juin

- 1 à midi (12 h).
- 2 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- O.K. Excusez-moi, j'étais retardataire, là, en
- 4 retard. Mais alors, pour le reste vous tenez le
- 5 calendrier à ce moment-là puis notre preuve serait
- 6 le dix-neuf (19)?
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 Exactement. On n'apporte pas de modification au
- 9 calendrier d'audience.
- 10 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 11 Merci.
- 12 LA PRÉSIDENTE:
- 13 Tel que présenté le cinq (5) juin. Merci, Maître
- 14 Gertler.
- 15 Alors un autre élément c'est la lettre que
- nous avons reçue d'EBM vendredi dernier. Maître
- 17 Hamelin, je vais vous demander peut-être, dans un
- 18 premier temps, de nous préciser concrètement la
- demande d'EBM en ce qui a trait l'option
- 20 d'électricité interruptible. Je vais demander au
- 21 Distributeur de réagir et la Régie va convenir la
- 22 façon de traiter ce sujet.
- 23 (9 h 26)
- 24 Me PAULE HAMELIN:
- 25 Alors bonjour. Paule Hamelin pour Energie

1	Brookfield Marketing. Bonjour, Madame la
2	Présidente, Madame, Messieurs les régisseurs.
3	Écoutez, tout d'abord, on voulait aviser la Régie
4	de la problématique que l'on voit et s'assurer que
5	la Régie soit consciente de cette problématique-là.
6	C'était dans un premier temps l'objectif qu'on
7	voulait vous formuler parce qu'on est d'avis que,
8	dans le cadre du présent plan, il y a certains des
9	éléments au niveau de l'électricité interruptible,
10	qui vont être appelés à être changés et il y a donc
11	des modifications au niveau, par exemple, du bilan
12	en puissance, au niveau des taux de réserve que
13	l'on voudrait pouvoir, dans le fond, pouvoir
14	analyser dans le présent dossier parce qu'on pense
15	que ça pourrait être important pour la décision que
16	vous aurez à rendre.
17	On n'est pas en train de vouloir revoir ici
18	les conditions en tant que telles de l'autre
19	dossier. L'objectif c'est de dire, bien si ces
20	conditions-là sont éventuellement approuvées,
21	comment la Régie va devoir intégrer ça dans le
22	cadre du présent plan parce qu'on pense qu'il y a
23	des impacts, donc au niveau des volumes, au niveau
24	du taux de réserve, au niveau des coûts. Alors
25	c'était un peu soulever cette problématique-là.

1	Notre intention n'est pas nécessairement comme je
2	vous dis d'étudier les modifications en tant que
3	telles et l'approprié, là, des modifications mais
4	voir comment ça, ça peut avoir un impact dans le
5	présent plan.
6	LA PRÉSIDENTE :
7	Merci Maître Hamelin. Maître Fraser?
8	Me ÉRIC FRASER :
9	Bien écoutez, c'est plus clair que dans la
10	correspondance, là.
11	LA PRÉSIDENTE :
12	Hum, hum.
13	Me ÉRIC FRASER :
14	Donc, je crois qu'effectivement, j'aurais tendance
15	à vous dire on le jouera à l'oreille mais
16	effectivement, là, on a deux dossiers et c'est
17	certain qu'en ce qui concerne les modalités de
18	l'option d'électricité interruptible, les modalités
19	tarifaires sont discutées dans un dossier mais je
20	ne peux pas empêcher un intervenant de poser une
21	question sur la gestion, donc les stratégies dans
22	la mesure où ça s'inscrit dans Il s'agit de
23	gestion de la demande qui offre un coup de main à
24	la puissance. Donc, c'est certain qu'un intervenant
25	peut avoir des questions légitimes en ce qui a

trait aux stratégies et là-dessus, je crois que le 1 2 dossier du plan est approprié. Donc, en ce sens, je crois qu'effectivement 3 4 EBM pourra poser des questions mais évidemment, ce qui était annoncé dans, lorsqu'il s'agit de, bien 5 6 évidemment, 74.1 a été exclu via votre décision procédurale qui a été confirmée; lorsqu'il s'agit 7 8 de modalités, lorsqu'il s'agit de l'application de 9 l'article 74.1, je crois que ça, c'est clairement 10 exclu du présent dossier. Alors, ça complète mes commentaires. Je vous remercie. 11 LA PRÉSIDENTE : 12 Donc, Maître Hamelin? 13 14 Me PAULE HAMELIN: Effectivement, on a bien lu la décision de révision 15 16 donc on n'était pas dans le contexte de 74.1 mais 17 plus au niveau de ce produit-là en fait qui est l'électricité interruptible et ses 18 19 caractéristiques. 20 Alors, à partir du moment où on sait que les caractéristiques vont changer, ça a un impact 21 22 ces modifications-là, nous pensons, sur le bilan en puissance et les autres éléments et les stratégies 23 d'approvisionnement. Alors on veut être en mesure 24

de pouvoir justement poser des questions puis voir

comment ça, ça a un impact dans le présent dossier 1 2 sans nécessairement prendre pour acquis que vous 3 allez avoir à analyser les conditions, là. 4 LA PRÉSIDENTE : 5 Hum, hum. 6 Me PAULE HAMELIN: On va prendre pour acquis que si ces modifications-7 8 là étaient approuvées, quel est l'impact dans le 9 présent dossier. 10 LA PRÉSIDENTE : Excellent. Donc c'est beau. Effectivement, dans 11 cette perspective-là, c'est tout à fait à propos en 12 13 ce qui a trait à l'approbation du plan 14 d'approvisionnement. Me PAULE HAMELIN : 15 16 Excusez-moi. Puisque je suis là, également on 17 voulait juste, je n'ai pas fait le détail et je 18 pourrai le faire si jamais la Régie veut qu'on le 19 fasse, mais au niveau de l'entente - voyons, j'ai 20 un blanc, là - d'intégration éolienne, pardon, 21 pourtant on en a parlé très longtemps, au niveau 22 des éléments dans la preuve du Distributeur sur ça, on aurait pu demander possiblement d'exclure 23 24 certaines références comme par exemple quand on vient dire bon, c'est trente-cinq pour cent (35 %) 25

qui est indiqué dans le bilan en puissance. On 1 2 prend pour acquis naturellement, là, qu'il y a un 3 dossier là-dessus qui est en délibéré alors que ces 4 éléments de preuve-là, on peut bien en parler. C'est la proposition que le Distributeur a fait 5 6 mais on s'entend qu'elle a été contestée. Alors, j'ai pas fait de demande spécifique mais je voulais 7 8 encore une fois attirer l'attention de la Régie là-9 dessus. 10 LA PRÉSIDENTE : Merci, Maître Hamelin. Il faut comprendre, hein, 11 que lorsque la Régie approuve le plan 12 d'approvisionnement, c'est un plan qui est général 13 14 et qui fait l'objet de modifications dans chaque demande tarifaire. Alors, tout dépendant du 15 16 contexte et des décisions que la Régie rend par la 17 suite. Me PAULE HAMELIN: 18 Tout à fait. Merci. 19 20 LA PRÉSIDENTE : 21 Parfait. Alors, si tout se passe bien, on devrait 22 être en mesure de terminer la présente audience le vingt-sept (27) juin prochain avec les plaidoiries 23 24 des participants et la réplique du Distributeur. 25 Pour y arriver, je compte sur votre collaboration

25

et sur ma capacité à mener cette audience avec une 1 2 main de fer dans un gant de velours, alors c'est-à-3 dire avec fermeté et diplomatie. Donc on souhaite 4 vraiment terminer l'audience le vingt-sept (27) et 5 dans le pire des scénarios, si jamais il est 6 nécessaire que la réplique soit déposée par écrit, on pourra procéder de cette façon-là mais on 7 souhaite être en mesure de vous entendre tous et 8 9 terminer avec la plaidoirie, avec la réplique du 10 Distributeur vendredi la semaine prochaine. Donc les audiences vont débuter à neuf heures (9 h) pour 11 se terminer à quinze heures (15 h). 12 (9 h 31) 13 14 Autre message, la Régie vous demande de limiter le téléchargement des fichiers vidéos ou la 15 consultation de sites internet non reliés à la 16 17 présente audience afin d'éviter de trop taxer la bande passante disponible. Alors cela va permettre 18 19 aux gens qui nous écoutent sur internet de pouvoir 20 le faire sans difficulté. Alors on invite aussi tous les participants 21 22 à donner en référence, au minimum, la cote Régie des documents afin que nous puissions facilement 23

les retrouver sur le SDÉ. Donc parfois, pour la

version papier, la cote du Distributeur est plus

facile, mais simplement ajouter à ce moment-là la 1 2 cote Régie pour nous, c'est plus simple. Alors est-ce qu'il y a des commentaires ou 3 4 des remarques préliminaires avant de débuter... Maître Pelletier? 5 Me PIERRE PELLETIER : 6 Pierre Pelletier, pour l'AQCIE/CIFQ. Alors ça ne 7 8 sera pas vraiment des commentaires, c'est plutôt un 9 point. Maître Gertler avait communiqué avec nous, 10 vous avez pu le voir, pour faire toutes sortes 11 d'arrangements pour déplacer son témoin et de notre côté, bien, on a fait le nécessaire pour 12 13 l'accommoder, je me retrouve dans la situation où 14 j'ai fait déplacer des choses par monsieur Vézina, qui fait partie de notre panel, pour qu'il puisse 15 16 venir jeudi. 17 Et là, en regardant le programme pour jeudi le dix-neuf (19), il y a seulement deux 18 19 intervenants, ROEÉ et GRAME, puis je comprends que 20 la preuve, la présentation de ROEÉ risque d'être 21 réduite en durée et je me demandais si, dans ce 22 contexte-là, on pourrait insérer, soit entre le ROEÉ et le GRAME ou soit après le GRAME, la preuve 23 24 de l'AQCIE/CIFQ, ce qui éviterait qu'on essaie de redéfaire les arrangements qu'on a faits pour 25

1	accommoder le ROEÉ.
2	LA PRÉSIDENTE :
3	Écoutez, sincèrement, je ne vois pas de difficulté
4	là, à ce que nous puissions poursuivre jeudi avec
5	votre preuve. Donc je pense que, dans les
6	circonstances, c'est réaliste de penser qu'on va
7	être en mesure de vous entendre jeudi.
8	Me PIERRE PELLETIER :
9	Je vous remercie beaucoup.
10	LA PRÉSIDENTE :
11	C'est bon. Oui?
12	Me STEPHANIE L. ROBERTS :
13	Bonjour, Madame la Présidente. Madame la
14	Régisseure, Monsieur le Régisseur. Stéphanie
15	Roberts, pour le Procureur général du Québec. Une
16	question d'intendance, simplement.
17	En réponse à la lettre de la Régie du deux
18	(2) juin dernier, j'aurais quelques commentaires,
19	au fait, et peut-être des interrogations. Donc
20	lorsqu'on lit, au dernier paragraphe de la lettre
21	en question, que :
22	La Régie tient à informer les
23	participants et le PGQ que les
24	argumentations à l'égard de la
25	validité et de l'inapplicabilité des

1	décrets seront entendues lors des
2	plaidoiries finales qui auront lieu
3	dans le cadre de l'audience prévue
4	Je voulais juste être bien certaine qu'on s'entende
5	sur les paramètres de ce débat-là.
6	Autrement dit, dans la mesure où l'article
7	95 est une disposition d'ordre public, comme nous
8	le savons, et l'objet même de la disposition veut
9	que le Procureur général du Québec puisse se
10	défendre et puisse apporter un éclairage pour le
11	tribunal, je voulais juste être bien certaine que
12	ce n'est pas au moment des représentations finales
13	que l'ensemble des intervenants allait pouvoir
14	apporter des arguments additionnels à ceux qui
15	figurent déjà à l'avis de 95, parce que si c'est le
16	cas, ce sera malheureux, mais je n'aurai d'autre
17	choix que de vous demander un délai pour pouvoir y
18	répondre, ce qui risque malheureusement d'entraîner
19	des délais quant à votre délibéré.
20	Donc j'aurais voulu élucider ça d'ores et
21	déjà. Écoutez, je ne peux pas présumer de
22	l'intention des parties à savoir si tous vont
23	vouloir soulever des arguments additionnels, mais
24	je tiens à le souligner d'entrée de jeu en raison
25	des délais que ça pourrait encourir pour votre

- 1 délibéré. 2 LA PRÉSIDENTE : Si je comprends bien, en fait, on pourrait vérifier 3 4 s'il y a des participants qui comptent apporter des arguments additionnels à ceux de l'AQCIE en ce qui 5 a trait à la contestation des décrets. Sinon, est-6 7 ce que le calendrier tel que proposé, donc que vous fassiez vos présentations après l'AQCIE, ce serait 8 9 correct? 10 Me STEPHANIE L. ROBERTS: Oui, tout à fait. 11 12 LA PRÉSIDENTE : Ou sinon, est-ce qu'on pourrait prévoir votre 13 14 argumentation au terme de l'argumentation de l'ensemble des participants? 15 Me STEPHANIE L. ROBERTS: 16 17 J'y ai pensé, effectivement. Seulement, pour moi, 18 répondre à brûle-pourpoint sans y avoir réfléchi et 19 si tant est qu'il y a des arguments nouveaux, ce 20 sera difficile, il faut que j'aille chercher des 21 instructions... 22 LA PRÉSIDENTE :
- 23 O.K.
- 24 Me STEPHANIE L. ROBERTS:
- 25 ... il faut probablement que j'y réfléchisse un peu

- 1 plus également. De sorte que l'ordre dans lequel je
- 2 présenterais mes arguments a peu de conséquences.
- 3 LA PRÉSIDENTE:
- 4 O.K.
- 5 Me STEPHANIE L. ROBERTS:
- Parce que, vraisemblablement, j'aurais besoin d'un
- 7 délai.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 Besoin de temps.
- 10 Me STEPHANIE L. ROBERTS:
- 11 Et ça pourrait se faire par écrit...
- 12 LA PRÉSIDENTE:
- Oui, oui, oui.
- Me STEPHANIE L. ROBERTS:
- 15 ... comme ça a eu lieu dans un autre dossier,
- 16 seulement, ça risque d'entraîner des délais, ce qui
- n'est pas souhaitable, je pense, pour quiconque.
- 18 LA PRÉSIDENTE:
- 19 O.K. Donc, écoutez, je ne sais pas si les
- 20 participants sont prêts à nous indiquer s'ils
- 21 comptent apporter des arguments additionnels à ceux
- présentés par l'AQCIE en ce qui a trait à la
- contestation des décrets... Maître Neuman? Merci
- beaucoup.
- 25 (9 h 39)

1	Me DOMINIQUE NEUMAN :
2	Oui. Bonjour, Madame enfin, Mesdames les
3	Présidentes et Monsieur le Régisseur. Dominique
4	Neuman pour SÉ/AQLPA. Donc, effectivement nous
5	avions l'intention, en argumentation, de fournir
6	des arguments en faveur de la validité du
7	règlement, mais il y a peut-être certaines nuances,
8	et nous avions déjà fourni une telle argumentation
9	dans le dossier R-3866, mais il y aura peut-être
10	une adaptation par rapport à ce qui a été dit dans
11	cet autre dossier.
12	Moi je n'aurais pas d'objection à déposer
13	cela par écrit la veille, ou deux jours enfin,
14	le vingt-cinq (25) ou le vingt-six (26), là, si
15	cela convient à la Régie et si ça aide le Procureur
16	général d'avoir cette argumentation écrite sur ce
17	point. Je ne parle pas de l'argumentation totale,
18	mais juste sur ce point
19	LA PRÉSIDENTE :
20	Oui, oui. oui.
21	Me DOMINIQUE NEUMAN :
22	de le déposer un ou deux jours d'avance.
23	LA PRÉSIDENTE :
24	O.K. Est-ce que vous seriez en mesure de déposer
25	cette argumentation ce vendredi?

- 1 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 2 Oui. Oui, absolument. Oui.
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- 4 O.K. Si maître Neuman dépose ses arguments précis à
- 5 l'égard des décrets ce vendredi?
- 6 Me STÉPHANIE L. ROBERTS:
- 7 Naturellement, dans la mesure où, suivant les
- 8 représentations de maître Neuman, il semble aller
- 9 dans le sens de la validité, c'est une toute autre
- 10 paire de manches, et donc je lui serais,
- 11 naturellement, reconnaissante de pouvoir avoir le
- 12 bénéfice de lire ses représentations ce vendredi,
- bien que je ne voudrais pas le bousculer non plus,
- parce que dans la mesure où, enfin, en principe, on
- 15 devrait avoir une vision similaire, à ce moment-
- 16 là...
- 17 LA PRÉSIDENTE :
- 18 O.K.
- 19 Me STÉPHANIE L. ROBERTS:
- 20 ... mercredi pourrait aller.
- 21 LA PRÉSIDENTE :
- Donc, mercredi le vingt-cing (25), ça pourrait
- 23 être...
- 24 Me STÉPHANIE L. ROBERTS:
- 25 Et aussi, puisqu'on a plaidé ces questions-là,

- 44 -

maître Neuman et moi-même, dans le cadre du 1 2 dossier... LA PRÉSIDENTE : 3 4 De d'autres... Me STÉPHANIE L. ROBERTS: 5 ... sur le 450, enfin, il ne devrait pas y avoir 6 7 beaucoup de surprises à ce niveau-là. LA PRÉSIDENTE : 8 9 Hum, hum. Donc, on vous accorde jusqu'à mercredi... 10 Me DOMINIQUE NEUMAN: Oui. Oui. Merci... 11 LA PRÉSIDENTE : 12 ... le vingt-cinq (25) juin pour déposer... 13 14 Me DOMINIOUE NEUMAN: Merci. Merci, Madame la Présidente. Comme je l'ai 15 16 indiqué, nous allons dans le sens de la validité, 17 mais il y a une certaine nuance, qui ressemble à la 18 nuance que nous avions déjà apportée dans le dossier 3866. 19 LA PRÉSIDENTE : 20 21 C'est bon. Merci Maître Neuman. Maître Gertler? 22 Me FRANKLIN S. GERTLER: Beaucoup d'intendance ce matin. Merci, Madame la 23 Présidente. Maître Gertler pour le ROEÉ. Je ne sais 24

pas le sens de la validité par rapport à

25

1 l'applicabilité, c'était ça la distinction qu'on a 2 voulu faire. Parce qu'elle dit si... Ma consoeur 3 dit, en autant que les arguments vont dans le sens 4 de la validité. Je me demandais s'il y avait d'autres... d'autres éléments qu'ils s'attendaient 5 6 à avoir, suite à 95. Je ne suis pas sûr de suivre, 7 mais j'ai des commentaires également. Je ne sais 8 pas si on peut nous éclairer. LA PRÉSIDENTE : 9 10 Peut-être, Maître Gertler, est-ce que vous comptez 11 apporter des arguments additionnels à ceux qui ont 12 déjà été présentés par l'AQCIE à l'égard de la 13 validité et de l'applicabilité des décrets en 14 cause? Me FRANKLIN S. GERTLER: 15 16 Non. On n'a pas de... On n'a pas fait de... 17 LA PRÉSIDENTE : 18 O.K. Me FRANKLIN S. GERTLER: 19 20 ... déposé un avis en vertu de 95 nous-mêmes. Alors 21 il n'y aura pas de nouveaux moyens, mais nous avons 22 des... Et maître Roberts a déjà... Nous avons déjà présenté nos arguments dans le dossier du 1450... 23

3866, je crois. Alors ça...

24

```
LA PRÉSIDENTE :
1
 2
         O.K.
         Me FRANKLIN S. GERTLER:
 3
 4
         Nos arguments seraient dans le même... dans la même
         ligne. C'est ça.
 5
         LA PRÉSIDENTE :
 6
 7
         O.K. Excellent.
         Me FRANKLIN S. GERTLER:
 8
 9
         Alors ca serait...
10
         LA PRÉSIDENTE :
         Donc il n'y a pas de...
11
12
         Me FRANKLIN S. GERTLER:
         Est-ce que je comprends que ça serait par écrit, et
13
14
         si on a des représentations on ne le fait pas dans
         les argumentations finales, mais bien par écrit le
15
         vingt-cing (25). C'est ça?
16
17
         LA PRÉSIDENTE :
18
         C'est ça. Là, bon, le vingt-cinq (25)... Moi je
         préférerais le vendredi vingt (20). Si vous avez
19
         des arguments additionnels, le PGEÉ, dans le fond,
20
21
         ne s'oppose pas à ce qu'il y ait des arguments
22
         additionnels. Elles désirent simplement avoir un
23
         certain délai pour être en mesure de plaider
24
         vendredi le vingt-sept (27) juin. Donc...
```

- 1 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 2 O.K. Alors...
- 3 LA PRÉSIDENTE:
- 4 Si vous avez des arguments additionnels à présenter
- à l'égard de la validité des décrets, on vous donne
- 6 l'opportunité de le faire au plus tard, par écrit,
- 7 le vingt (20) juin à midi (12 h 00).
- 8 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 9 Mais je... Excusez-moi, j'ai peut-être... Un
- 10 argument additionnel, ou des arguments, simplement,
- 11 tout courts?
- 12 LA PRÉSIDENTE:
- 13 Additionnels à ceux déjà invoqués par l'AQCIE. Dans
- le fond, si vous êtes d'accord avec les arguments
- de l'AQCIE, ce n'est pas nécessaire de nous le
- dire.
- 17 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Mais on... Mais...
- 19 LA PRÉSIDENTE :
- 20 Par écrit.
- 21 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Les moyens peuvent être... O.K. Mais à ce moment-là
- on peut simplement les...
- 24 LA PRÉSIDENTE :
- 25 Les répéter...

O.K.

- 48 -

```
1
         Me FRANKLIN S. GERTLER:
 2
         ... les présenter lors de la plaidoirie, à ce
3
         moment-là, si...
         LA PRÉSIDENTE :
 4
         Oui, tout à fait.
 5
         Me FRANKLIN S. GERTLER:
 6
         Si c'est... Si on...
7
         LA PRÉSIDENTE :
 8
 9
         S'il n'y a pas d'éléments additionnels, il n'y a
10
         aucun problème.
11
         Me FRANKLIN S. GERTLER:
         O.K. O.K. Je pensais qu'on faisait... plaidait sur
12
         l'aspect de 95 par écrit, là, le même.
13
         LA PRÉSIDENTE :
14
         Non.
15
         Me FRANKLIN S. GERTLER:
16
17
         O.K.
         LA PRÉSIDENTE :
18
         Juste s'il y a des arguments additionnels.
19
         Me FRANKLIN S. GERTLER:
20
21
         Très bien.
22
         LA PRÉSIDENTE :
23
         Sinon...
         Me FRANKLIN S. GERTLER:
24
```

pas des...

25

LA PRÉSIDENTE : 1 2 Le Procureur général aura à répondre aux arguments 3 invoqués par l'AQCIE, donc que vous nous les 4 répétiez, il n'y a pas de problème. Me FRANKLIN S. GERTLER: 5 6 Merci beaucoup. LA PRÉSIDENTE : 7 De rien, Maître Gertler. Maître Sicard? 8 Me HÉLÈNE SICARD : 9 10 Hélène Sicard pour l'Union des Consommateurs. Dans 11 un premier temps, nous on s'attendait... On n'a pas 12 abordé cette question, pour le moment, avec ma cliente. On sait que c'est là. On s'attendait à le 13 14 faire plus vers l'argumentation, donc on avait un quatre jours, là, de... Saint-Jean-Baptiste et fin 15 16 de semaine, donc on avait un lundi pour travailler 17 ça. C'était le plan. Ça fait que moi, personnellement, je ne 18 19 suis pas en mesure de vous dire, aujourd'hui, tout 20 de suite, là, si on doit... on va ajouter quelque 21 chose. Ce que je peux vous dire c'est que, dans le 22 cadre de 3866, on a complété, dans la mesure du possible, là, l'argument qui avait été présenté par 23 l'AQCIE en arrivant aux mêmes conclusions. Ce n'est 24

1 (9 h 45)

Et j'ai de la misère à concevoir ce que vous entendez et ce que le Procureur général entend par « arguments additionnels » dans le sens où on ne va pas faire un nouvel avis de 95.1, là. On va suivre avec ce qui est sur la table et regarder ce qui a été dit dans 3866 par UC pour être concilié puis avancer dans la même ligne. C'est tout ce que je peux vous dire à l'heure actuelle.

Mais qu'est-ce que vous entendez et qu'est-ce que le Procureur général entend par « arguments additionnels », là, j'ai de la difficulté à voir ça dans le contexte où on a pas mal plaidé cette chose déjà dans 3866.

## LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, peut-être que je suis trop simpliste, mais c'est des arguments autres que ceux qui sont présentés par l'AQCIE. Si c'est des arguments qui vont dans le même sens, qui sont peut-être exprimés différemment, je n'appelle pas ça des arguments additionnels, mais si c'est carrément des arguments autres, un motif supplémentaire qui pourrait appuyer la validité, la contestation.

## 24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 Mais un motif supplémentaire qui n'a pas requis

- d'avis selon 95.1. C'est ça. Ça fait que ça
- 2 s'inscrit à du même...
- 3 Me ÉRIC FRASER:
- 4 C'est certain que, s'ils ne sont pas capables de
- 5 s'inscrire à l'intérieur du 95, ils sont forclos.
- 6 Me HÉLÈNE SICARD :
- 7 Bien oui. Voilà! C'est pour ça.
- 8 Me ÉRIC FRASER :
- 9 Les procédures j'ai un délai minimum de soixante
- 10 (60) jours.
- 11 Me HÉLÈNE SICARD :
- Non, non, je suis consciente de ça. C'est pour ça
- que j'ai de la difficulté à comprendre. Mais en
- tout cas, ce que je peux vous dire c'est que, si ma
- 15 cliente décide qu'on doit en argumentation, ce qui
- 16 est fort probable, appuyer la demande de l'AQCIE ou
- 17 la commenter, je peux aviser tout de suite le
- Procureur général que ce qu'on aura à dire sera
- dans la même ligne que ce qu'on a déjà dit dans
- 20 3866. Et c'est ce qui sera plaidé à ce moment-là au
- 21 moment où on plaidera.
- 22 LA PRÉSIDENTE :
- 23 O.K. Est-ce que...
- 24 Me HÉLÈNE SICARD :
- 25 il n'y a pas de surprise là, elle les a vus ces

- 1 arguments-là. On les a plaidés.
- 2 LA PRÉSIDENTE:
- 3 Est-ce qu'il serait possible de les déposer,
- 4 mettons si on vous donne jusqu'au mercredi, vingt-
- 5 cinq (25) juin?
- 6 Me HÉLÈNE SICARD :
- 7 Ah! Si j'ai jusqu'au vingt-cinq (25) juin, oui.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 Bon.
- 10 Me HÉLÈNE SICARD :
- 11 Ce n'est pas un problème.
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Donc, on pourrait à ce moment-là pour tous.
- 14 Me HÉLÈNE SICARD :
- 15 Cette partie-là de la plaidoirie est écrite.
- 16 LA PRÉSIDENTE :c'est-à-dire
- 17 Déposez votre plaidoirie à l'égard de la
- 18 contestation des décrets mercredi, le vingt-cinq
- 19 (25) juin.
- 20 Me HÉLÈNE SICARD :
- 21 Pas de problème ça.
- 22 LA PRÉSIDENTE :
- 23 À midi (12 h) au plus tard. Et puis on maintient...
- 24 Me HÉLÈNE SICARD :
- 25 Je vous remercie.

- 1 LA PRÉSIDENTE :
- 2 ... le calendrier tel que prévu. C'est bon. Maître
- 3 Gariépy.
- 4 Me ANNIE GARIÉPY:
- 5 Bonjour, Madame la Présidente. Annie Gariépy pour
- 6 le RNCREQ. Pour ma part, une question d'intendance.
- 7 Je ne suis pas certaine si vous avez mentionné si
- 8 vous accueillez ma préférence de déposer mon
- 9 argumentation par écrit, sous forme écrite, ou pas?
- 10 LA PRÉSIDENTE:
- 11 Excusez, ça m'a échappé.
- 12 Me ANNIE GARIÉPY:
- 13 C'est une question de planification pour ma part.
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- Oui. Écoutez, vous seriez en mesure de déposer
- 16 cette plaidoirie vendredi matin?
- 17 Me ANNIE GARIÉPY:
- 18 Totalement.
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- Parfait. Donc, vendredi la semaine prochaine?
- 21 Me ANNIE GARIÉPY:
- 22 Oui, oui.
- 23 LA PRÉSIDENTE :
- Oui, oui. On s'entend.

1	Me ANNIE GARIÉPY :
2	Pas avant la présentation testimoniale de mes
3	témoins.
4	LA PRÉSIDENTE :
5	Non. Donc, le vingt-sept (27) juin, à neuf heures
6	(9 h), il n'y a aucune difficulté à ce que vous
7	puissiez déposer votre plaidoirie par écrit.
8	Me ANNIE GARIÉPY :
9	Excellent. Merci.
LO	LA PRÉSIDENTE :
L1	Donc, cela termine les commentaires préliminaires.
L2	Maître Fraser, nous allons donc débuter avec la
L3	preuve en chef du Distributeur.
L4	
L5	PREUVE DU DISTRIBUTEUR
L6	
L7	Me ÉRIC FRASER :
L8	Alors bonjour. Je voudrais vous offrir aux membres
L9	de la formation les salutations formelles d'Hydro-
20	Québec. Mesdames les Présidentes, Monsieur le
21	Régisseur. Je crois que c'est la première fois que
22	je vais agir devant deux présidentes en même temps
23	Donc, Madame la Présidente de la Régie, vous en
24	serez pas formalisée si j'interpelle maître Rozon
25	beaucoup plus souvent.

1	Alors nous avons fait parvenir, passons
2	tout de suite aux choses au vif du sujet. Nous
3	avons fait parvenir les curriculum vitae, je crois,
4	vendredi dernier. Donc, nous avons sur le panel des
5	témoins, monsieur Nadhem Idoudi, chef Prévision et
6	caractérisation, complètement à ma droite. Il y a
7	monsieur Marcel Côté, directeur Tarifs et
8	conditions de service. Et vous saurez que Tarifs et
9	conditions de service inclut la prévision de la
10	demande. Monsieur Côté demeure responsable de ces
11	éléments-là également. Et un témoin qu'on n'a pas
12	vu à la Régie depuis un certain temps, monsieur
13	Hervé Lamarre qui est directeur principal Clientèle
14	d'affaires et réglementation.
15	Alors, Madame la Greffière, vous pouvez
16	procéder à l'assermentation des témoins s'il vous
17	plaît.
18	(9 h 50)
19	
20	L'an deux mille quatorze (2014), ce seizième (16e)
21	jour du mois de juin, ONT COMPARU:
22	
23	NADHEM IDOUDI, chef Prévision et Caractérisation à
24	la Direction tarifs et conditions de service,
25	Hydro-Québec Distribution, ayant une place

d'affaires au Complexe Desjardins, Montréal 1 2 (Québec); 3 4 MARCEL CÔTÉ, directeur Tarifs et conditions de service, ayant une place d'affaires au Complexe 5 6 Desjardins, Montréal (Québec); 7 HERVÉ LAMARRE, directeur principal Clientèle 8 9 d'affaires et réglementation, ayant une place 10 d'affaires au Complexe Desjardins, Montréal 11 (Québec); 12 13 LESQUELS, après avoir fait une affirmation 14 solennelle, déposent et disent : 15 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER : 16 Merci, Madame la greffière. 17 18 Q. [1] On va procéder à l'adoption de la preuve. 19 Alors, Monsieur Idoudi, je me tourne vers vous. Je 20 vous réfère à la preuve, et, en fait, on va y aller de manière plus directe, je vous réfère à 21 22 l'ensemble des éléments qui portent sur la prévision de la demande à la preuve et autant à la 23 24 preuve en chef qu'aux réponses du Distributeur aux 25 diverses demandes de renseignements. Je comprends

- 1 que vous avez participé à la préparation de
- 2 l'ensemble de ces documents?
- 3 M. NADHEM IDOUDI:
- 4 R. Oui. Absolument.
- 5 Q. [2] Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
- 6 votre témoignage écrit en l'instance?
- 7 R. Exact.
- 8 Q. [3] Je vous remercie, Monsieur Idoudi. Monsieur
- 9 Côté, mêmes questions. Je vous réfère de manière
- 10 plus générale à l'ensemble de la preuve, mais
- 11 concernant les questions de prévision, mais
- 12 également, comme j'ai mentionné dans la
- correspondance de vendredi dernier, certaines
- 14 questions ou certaines préoccupations de
- 15 tarification qui ont été relatées en preuve. Donc,
- je comprends que vous avez participé à la
- 17 préparation de ces éléments de preuve, ces
- documents?
- 19 M. MARCEL CÔTÉ:
- 20 R. Oui.
- 21 Q. [4] Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
- votre témoignage écrit en l'instance?
- 23 R. Exactement.
- Q. [5] Je vous remercie, Monsieur Côté. Monsieur
- 25 Lamarre, pour vous, ce sera encore plus général. Je

- 1 comprends que vous avez participé, étant donné vos
- fonctions, à la préparation de l'ensemble de la
- 3 preuve?
- 4 R. C'est exact.
- 5 Q. [6] Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
- 6 votre témoignage écrit en l'instance?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [7] Je vous remercie, Monsieur Lamarre. Alors,
- 9 Madame la Présidente, vous disiez que la preuve
- 10 était claire en l'instance, notamment en ce qui
- 11 concerne la prévision de la demande. Et je pourrais
- volontiers vous dire qu'après la présentation, elle
- sera encore plus claire. Comme vous le savez, ce
- 14 n'est pas dans les habitudes du Distributeur de
- faire des présentations... présentations... de
- 16 grosses présentations en levée d'audience. Par
- 17 contre, à la demande de la Régie, qui voulait une
- 18 présentation plus globale permettant de présenter
- 19 l'ensemble de la preuve qui peut, parfois, paraître
- 20 diffuse entre les différents documents, le
- 21 Distributeur a prévu une présentation substantielle
- 22 qui a été envoyée ce matin dans SDÉ déposée sous
- 23 B-0081.
- Alors, voilà, il n'y a pas de nouvelle
- 25 preuve dans ce document. Il s'agit vraiment d'une

1		présentation de l'ensemble de la preuve du
2		Distributeur. Alors, sur ce, je vais laisser la
3		parole à monsieur Idoudi qui va faire la
4		présentation. Merci, Madame la Présidente.
5		M. NADHEM IDOUDI :
6	R.	Alors, Mesdames les Présidentes, Monsieur le
7		Régisseur, membres de l'équipe technique de la
8		Régie et l'ensemble des intervenants dans le
9		dossier, Bonjour. La présentation aujourd'hui porte
10		sur la méthodologie de la prévision de la demande.
11		Elle permet, tel que souhaité par la Régie dans sa
12		correspondance du vingt-six (26) mai, d'avoir une
13		vue d'ensemble sur le processus de prévision de
14		manière générale et reprend les principaux éléments
15		qui figurent dans le dossier du Plan
16		d'approvisionnement. Nous avons profité par
17		l'occasion d'enrichir ces informations-là par des
18		illustrations graphiques. Et je sollicite votre
19		attention à cet égard de bien vouloir suivre à
20		l'écran certaines explications permettant de
21		clarifier certaines étapes méthodologiques.
22		Pour le suivi, nous avons mis à la fin de
23		la présentation une table de correspondance. Au
24		fait, c'est les éléments que la Régie souhaite
25		avoir dans la présentation et en référant les

25

1	numéros d'acétate dans lesquels ces informations-là
2	figurent. Donc, ça va faciliter peut-être le suivi
3	par la suite.
4	Alors, nous allons débuter par le contexte.
5	Juste un court rappel que, avant l'année deux mille
6	douze (2012), le Distributeur disposait, pour les
7	fins de prévision court et long terme, des modèles
8	à usages finaux pour les secteurs résidentiel,
9	commercial et institutionnel. Ce qu'on appelait
10	aussi les modèles technico-économiques.
11	Au niveau du secteur industriel, la
12	prévision s'effectuait aussi par client. Donc, on
13	cumulait les informations par client, auxquelles on
14	rajoutait aussi des provisions. Donc, durant
15	l'année deux mille onze (2011), on a eu deux
16	décisions de la Régie : la décision D-2011-28 à la
17	page 17 dans le cas du dossier tarifaire, la Régie
18	estime qu'il faut revoir ou modifier les données et
19	les paramètres du modèle prévisionnel du
20	Distributeur.
21	Par ailleurs, dans la même année, dans le
22	cas de la décision D-2011-162 (Plan
23	d'approvisionnement) à la page 11, la Régie invite

le Distributeur à poursuivre l'étude des moyens à

mettre en oeuvre pour réduire les billets de

1	surestimation des ventes au secteur industriel.
2	(9 h 56)
3	Également dans l'année deux mille douze
4	(2012), dans le D-2012-24, à la page 20, dans le
5	dossier tarifaire encore, la Régie note la tendance
6	du Distributeur à surestimer les ventes au secteur
7	industriel. Donc il y a déjà des conclusions des
8	faits qui étaient dans les dossiers précédents puis
9	c'est dans ce cadre-là qu'au cours du dossier
10	tarifaire R-3814-2012, on avait introduit des
11	outils additionnels du modèle économétrique pour
12	tous les secteurs pour les années de base et les
13	années témoins, donc pour l'horizon à court terme.
14	Par la suite, pour l'année deux mille
15	treize (2013), pour les fins de prévisions à long
16	terme, donc entre autres, le plan
17	d'approvisionnement, nous avons introduit également
18	des modèles statistiques à usages finaux pour les
19	secteurs résidentiel, commercial et institutionnel
20	puis nous avons aussi adopté les modèles
21	économétriques pour le secteur industriel puis nous
22	aurons l'occasion par la suite de voir la manière
23	comment ça fonctionne ces modèles.
24	Deux mille quatorze (2014) donc, récemment,
25	dans le dernier dossier tarifaire, la Régie, dans

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

sa décision D-2014-37, à la page 31, elle concluait aussi que la Régie ne peut conclure à une tendance de sous-estimation de la prévision des ventes avec le modèle économétrique qui est présentement appliqué depuis deux ans. Donc, ça c'est le contexte général de la présentation puis c'est dans ce sens-là que les nouveaux modèles étaient introduits.

Donc dans les stades suivants, on va parler d'un processus général de la prévision, donc notre équipe, comment elle fonctionne à tous les mois, à tous les trimestres, à tous les ans. La première étape qui est la plus importante c'est la collecte des informations, donc les informations avec lesquelles on travaille régulièrement. Donc on part avec des données climatiques historiques, donc tout ce qui est des données de température puis des données horaires, des données mensuelles, des stations météo à travers le Québec. On a aussi les données économiques et démographiques en termes d'historique. On dispose aussi les ventes réelles historiques mensuelles et les normes d'abonnement pour chacun des secteurs. Nous ajoutons à cela les informations spécifiques concernant la clientèle Grandes entreprises qu'on reçoit de manière

régulière et aussi, les informations concernant les interventions en efficacité énergétique et à la fin aussi, on a les données sur les équipements, donc résidentielles et commerciales, qu'on détermine via les sondages de manière générale.

Donc une fois qu'on a toutes ces informations-là, la première étape qui est cruciale qui est la base de notre travail, c'est l'analyse quantitative de ces données-là et la modélisation.

Donc, là-dedans, on identifie toutes les relations qui existent entre ces variables-là selon des critères statistiques, on analyse les corrélations, le contrôle de la qualité de la donnée aussi, la validation et la construction des modèles comme tels qui permettent d'expliquer certains phénomènes historiques par le passé pour nous aider en bout de ligne à se positionner, à prendre des décisions.

Donc c'est des outils de décision quantitative qu'on vient à bâtir dans cette étape-là.

Au niveau processus provisionnel aussi puis processus de suivi des ventes, la première étape c'est construire notre scénario climatique normal. Le scénario climatique normal, donc on exploite ici un historique, un long historique de température qui débute dans les années soixante et onze (1971)

1	et le but de cette étape-là c'est deux choses.
2	Premièrement, c'est la normalisation des ventes
3	réelles, donc l'estimation des effets climatiques
4	dans nos ventes réelles puis la deuxième
5	fonctionnalité, c'est établir les prévisions de la
6	demande à température normale. Donc, cette étape-
7	là, ça se fait tout ici.

L'autre étape aussi, c'est l'établissement des prévisions économiques et démographiques. Donc après des données économiques, la même chose, le même principe. Une fois qu'on a identifié toutes les relations économiques possibles, on bâtit nos modèles puis on fournit nos prévisions. Donc on établit nos prévisions économiques et démographiques. On va venir aussi en détail sur cette étape-là par la suite au courant de la présentation.

Donc ici, on a nos intrants climatiques, nos intrants économiques, nos intrants de la demande puis en rajoutant les ventes, en rajoutant les informations spécifiques Grandes entreprises puis les interventions d'efficacité énergétique, à cette étape-là, pour le court terme, donc quand je dis court terme, c'est l'année de base et année témoin du dossier tarifaire, on établit les

prévisions des ventes court terme pour les secteurs résidentiel et agricole, commercial et institutionnel, et aussi les prévisions des ventes court et long termes. Juste... Le mot court et long termes, ça signifie surtout qu'on utilise la même approche, donc le même modèle en bout de ligne pour les secteurs petit, moyen et industriel, éclairage public, Grandes entreprises industrielles avec les sous-secteurs tels qu'on connaît dans le dossier, les Grandes entreprises commerciales et institutionnelles, réseaux municipaux et transport public.

Au niveau de la prévision à long terme, audelà des informations qui sont identifiées en haut, qu'on voit avec les lignes et connecteurs en fait, on rajoute aussi les données sur les équipements résidentiels et commerciaux, donc les données technico-économiques des équipements qui viennent agir pour les années à long terme, donc les années au-delà de l'année de base et l'année témoin. Ces informations-là, c'est là que ça entre en action pour établir la prévision des ventes, secteurs commercial, institutionnel, résidentiel, agricole. Donc une fois qu'on a toute cette étape, tout ce processus-là, ça nous permet d'établir les

processus donc, la prévision des ventes. On arrive à la fin, donc on intègre là-dedans les données sur les taux de perte, les besoins en énergie et en puissance, les données historiques. On a nos données de ventes avec toutes les informations climatiques et la demande. Puis on établit par la suite, la prévision des besoins court et long termes, en termes d'énergie et en puissance.

(10 h 01)

Les avantages de l'approche économétrique.

Donc, l'approche économétrique c'est ce qui était

utilisé de manière générale à tout l'ensemble, pour

l'ensemble des modèles, que ça soit à court terme

et long terme. Entre autres, les modèles de

régression multiple qui est un terme qui revenait

souvent dans le dossier. Donc, elle permet

d'utiliser un plus long historique de données au

lieu de s'appuyer sur une seule année de base.

Parce que, par le passé, les modèles technico-économiques ou le processus de prévision, de façon générale, il utilisait seulement une année de base. Donc, on identifie une année de base, une année de référence, laquelle on enlève les effets climatiques, et caetera. Puis, à partir de là, on établit notre prévision avec les modèles technico-

1	économiques.
2	Donc, il y a une projection à long terme.
3	Donc, c'est le même modèle long terme qui est
4	utilisé à la fois pour la prévision court terme et
5	long terme. Donc, on n'exploite pas l'information
6	en arrière de nos ventes de manière refléter
7	l'aspect comportemental de la clientèle.
8	Par rapport à maintenant, ce qu'on fait
9	c'est qu'on utilise tout l'historique des ventes,
10	en fait un historique de cinq, six ans,
11	dépendamment à quelle année qu'on a commencé à
12	traiter l'information, les informations, je pense,
13	de manière générale depuis deux mille six (2006).
14	Ça fait que ça, ça permet de tenir compte de
15	l'aspect comportemental.
16	Elle se base également sur une analyse
17	approfondie des données dont les résultats sont
18	évalués selon des critères statistiques bien
19	définis.
20	Les modèles de régression linéaire multiple
21	mettent directement en relation les ventes
22	historiques d'un secteur de consommation et les
23	variables climatiques, économiques et
24	démographiques.
25	Les modèles de régression linéaire multiple

permettent aussi de tenir compte de l'aspect comportemental de la clientèle contrairement aux anciens modèles technico-économiques qui, en bout de ligne, établissaient une prévision qu'on appelle dans le jargon prévision mécanique. Il s'agit de multiplier des consommations unitaires par des taux de diffusion, par le nombre d'équipements, puis on fait la somme de tous ces aspects-là puis on établit une prévision.

Puis on arrive, par la suite, aux années court terme, orienter cette prévision-là avec les outils analytiques pour corriger, en fait, l'évolution des ventes pour que ça se colle au niveau de l'historique. Là, on ne fait plus ça parce que les modèles, étant donné qu'ils captent l'aspect comportemental, ça fait qu'il y a une continuité en termes d'établissement des prévisions, que ça soit pour les années de base, années témoins et l'horizon long terme au-delà donc de ces années-là.

Ces modèles, cette approche-là offre plus de flexibilité pour nous aussi en ce qui a trait aux mises à jour des modèles et au suivi mensuel des ventes. Donc, la nouvelle approche s'adapte plus rapidement à tout changement conjoncturel, ou

structurel aussi on peut le refléter rapidement sans que ça nécessite énormément de travaux par la suite dans le temps pour refléter ça.

Puis c'est essentiel aussi dans nos activités à tous les jours dans le suivi, que ça soit pour la gestion des approvisionnements, les informations qu'on fournisse aussi à chaque mois. Ça fait que c'est important pour nous pour que ça reflète les dernières informations qu'on connaisse, qui sont à jour, qui sont pour nos fins opérationnelles.

Puis l'autre chose à la fin c'est que l'usage des prévisions qu'on a installées, je pense, depuis la récession, on a eu de la misère un petit peu au niveau de la prévision des secteurs industriels.

L'usage de prévisions est éliminé. Donc, les prévisions s'appuient plutôt sur la qualité des modèles, la pertinence des variables et leurs hypothèses de croissance. Donc, le but ici c'est qu'on a bâti des modèles qui sont très solides statistiquement. On a un véhicule qui est très puissant. Ça fait que ça permet de focusser plutôt sur les hypothèses qu'on utilise donc au niveau des variables, les hypothèses de croissance. On

1 travaille plus sur l'économique, sur le climatique
2 pour établir la prévision de la demande.

Donc, je reviens à la première étape, dans l'acétate tantôt on parle de l'aspect climatique, donc la relation entre les ventes et les variables climatiques. On a un graphique ici, peut-être ça peut être une présentation que c'est la première fois peut-être qu'on voit pour certains d'entre nous les ventes, la relation entre les ventes quotidiennes, dans ce cas-ci pour le secteur résidentiel, agricole, vis-à-vis la température. Donc, sur l'axe vertical, on a les ventes quotidiennes en mégawattheures. Sur l'axe horizontal, on a les données de température qui commencent donc température plus froide jusqu'à la température plus chaude.

Puis la forme, ce qu'on appelle chez nous le bâton de hockey, ça reflète, donc plus la température est froide plus que la consommation est élevée. Et vers la fin, donc plus que la température se réchauffe, la consommation elle diminue.

Les points bleus ici, ça représente les jours de semaine, donc les jours ouvrables, du lundi au vendredi, le comportement de la

consommation. Les points jaunes et rouges c'est les fins de semaine. Et les points verts c'est les jours fériés.

Ça nous dit ici que, peu importe que ça soit jours ouvrables ou jours de week-end ou jours fériés, on a toujours le même comportement en matière de relation par rapport à la température.

Donc, à partir de cette donnée-là, ça, par contre, juste à rajouter, c'est des points quotidiens donc pour la période deux mille six (2006) à deux mille douze (2012). Puis ces informations-là sont actualisées année en année pour être sûr qu'on a toujours le même comportement en bout de ligne.

Puis ce qu'on a découvert, nous autres, que, depuis deux mille six (2006), que ça soit deux mille six (2006), deux mille sept (2007), deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009), la relation est très stable d'année en année. Donc, c'est toujours le même profil qu'on voit en terme comportemental. Ce qu'on voit apparaître ici, la ligne est noire, c'est que si on utilisait, par exemple, elle commence à la température quinze (15) degrés, donc si on travaillait comme dans le temps avec une seule température, on se compare « Degrés

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- Jour de chauffage - base 15 », ça signifie en bout de ligne une sensibilité des ventes par rapport à la température, ce qu'on appelle aussi une pente.

Puis si on travaillait seulement avec un seul seuil, comme on faisait par le passé, on aurait une pente de cette façon-là, qui ne reflète pas nécessairement l'aspect comportemental de manière claire et précise de l'ensemble des clients à travers les mois et les années; donc on parle des mois d'hiver versus les mois d'été, l'effet saisonnier aussi.

Une fois dans notre étape, lorsqu'on parle tantôt, lorsque je parlais tantôt de l'analyse statistique, l'analyse quantitative des données, c'est que ces données-là, on les traite de manière statistique puis on a identifié à l'intérieur qu'il y a une relation pas tout à fait linéaire entre les ventes puis l'aspect climatique. Donc c'est plutôt des différents seuils; à chaque seuil, il y a un changement de comportement au niveau de la clientèle vis-à-vis la sensibilité par rapport au chauffage.

Ça fait que, oui, le quinze degrés, il est là, base 15, mais à partir de base 12, il y a un

changement de pente, à partir de base 6, la même chose, puis de façon que, ensemble, on voit que l'aspect est non linéaire, donc on ne peut pas y travailler seulement avec un degré-jour base 15 uniquement.

J'illustre, dans le graphique pareil, les sensibilités degrés... sensibilités en termes d'énergie par rapport aux degrés-jour, donc ça dit ici que chaque degré de température, degré-jour de chauffage qui est compris entre 15 et 12, on a une sensibilité qu'on part de deux mille quatre cent cinquante mégawattheure (2 450 MWh/j), puis à chaque fois que j'avance, donc j'arrive à la base 12, donc la température, elle se refroidit de 12 à 9, j'ai encore un effet cumulatif ici, donc je passe, la consommation, elle passe à trois point deux (3,2)... trois mille deux cent cinquante-neuf gigawattheures (3 259 GWh) par degré-jour.

Encore à la base 9, il y a quasiment encore un effet assez... assez... assez puissant, là, on part quasiment à doubler, donc à six mille neuf cent vingt-deux mégawattheures par jour (6 922 MWh/j). Puis à partir de base 3, base moins 3, base moins 12, on voit, la sensibilité commence à diminuer tranquillement, puis ça, ça reflète

surtout l'effet saturation. Donc il y a l'aspect de chauffage qui, lorsqu'on chauffe une maison, il y a la chaleur qui s'accumule, s'accumule, puis à un moment donné, si ce n'est pas quelque chose qui est exponentiel ou linéaire, genre infiniment, la sensibilité, ça s'arrête, puis ça s'arrête à ce niveau-là.

Donc c'est de cette façon-là qu'on a identifié les différents seuils qui composent la variable climatique, la super variable climatique pour le secteur résidentiel-commercial. Puis c'est là qu'on, on prend ces seuils-là puis on les pondère, donc on les pondère en fonction du poids du coefficient, puis ça donne aussi l'importance de chacun des degrés en termes de comportemental de chauffage.

Donc à l'intérieur d'une année, la sensibilité de la demande à la température est variable à chaque... de chacun des degrés en termes de comportemental de chauffage. Donc à l'intérieur d'une année, la sensibilité de la demande à la température est variable, à chaque changement de pente.

24 (10 h 00)

25 Au niveau de la climatisation, c'est la

1	même chose, on identifie deux seuils, donc un seuil
2	à base 18 puis un autre seuil à base 21. Puis pour
3	la même manière que, les mêmes raisons que j'ai
4	expliquées tantôt pour le chauffage, on détermine
5	aussi les degrés-jour pour la climatisation puis on
6	établit la variable sensibilité, la variable, au
7	fait, utilisée pour les degrés-jour de
8	climatisation.
9	Ces variables pondérées donc permettent de
10	capter le comportement de la clientèle face aux
11	conditions climatiques. Puis il faut juste rappeler
12	que l'effet climatique ici, ça explique quatre-
13	vingt-dix-huit pour cent (98 %) de la variabilité
14	des ventes.
15	Juste pour votre information, en annexe,
16	j'ai mis quelques graphiques pour les autres
17	secteurs; vous pouvez consulter peut-être plus
18	tard, voir, ou peut-être revenir à l'occasion, pour
19	les autres secteurs, donc commercial,
20	institutionnel, petite et moyenne industrie et
21	grandes industrielles, à la page 21 et 22.
22	Juste un petit mot sur la normale
23	climatique. Donc ça, si on regarde une
24	représentation graphique des températures moyennes

mensuelles depuis mil neuf cent soixante et onze

23

24

25

1	(1971) jusqu'à deux mille douze (2012), donc c'est
2	une analyse qu'on fait sur plus d'une quarantaine
3	d'années de données historiques, jusqu'à la
4	dernière année historique. Donc on ne se limite pas
5	dans le temps, à chaque fois, il y a une
6	information, une année qui se complète, on
7	l'intègre dans nos travaux parce que c'est de
8	l'information quand même qui est pertinente, qui
9	aide, qui nous aide à positionner la normale
10	climatique.
11	Les données aussi, elles ont subi des
12	traitements statistiques, ce qu'on appelle ici des
13	données homogénéisées pour tenir compte des
14	changements structurels des données historiques dus
15	aux changements d'équipements de mesure ou des
16	lieux. Dans nos travaux, on a découvert que dans
17	les années quatre-vingt-dix (90), donc quatre-
18	vingt-quinze (95), quatre-vingt-seize (96), il y
19	avait un changement technologique, au fait, les
20	équipements étaient renouvelés, les équipements de
21	mesure de température.

Et aussi, par l'occasion, ils ont bougé de place, ça fait que ça a créé une discontinuité qu'on aperçoit, qu'on peut apercevoir seulement de manière statistique, une discontinuité du niveau

des données, ça fait qu'on vient éliminer cet effet-là pour rendre les données comparables entre elles, donc éliminer l'effet dû aux équipements.

Au niveau du réchauffement climatique, on voit clairement, sur le graphique, oui, il y a une tendance de réchauffement climatique, qu'on établit ici avec une tendance de manière générale, donc une tendance sur quarante (40) ans et plus. C'est une méthodologie qui est évolutive, permettant de définir la normale à chaque année, et s'adapte aux dernières données climatiques enregistrées.

Le graphique en dessous, ça fait le, ça montre juste l'effet inverse, une fois qu'on traduit ça en degrés-jour de chauffage, on constate une baisse donc de degrés-jour associée au chauffage au cours des années; c'est ça qu'on reflète à la fin. Nous, on est en deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014) puis avec cette information-là, on sait, on voit clairement qu'il y a un réchauffement puis ça impacte donc, ça a un impact sur l'évaluation de la masse de chauffage à venir et tout ce qui est sensible aux aléas climatiques.

Au niveau des prévisions économiques et démographiques, donc au niveau du court terme, on

parle toujours donc pour ce qui est économiste, donc l'aspect conjoncturel, la méthodologie qu'on utilise actuellement, elle est basée sur environ quarante (40) modèles économétriques et plus de deux cents (200) variables, qu'on exploite à tous les mois, à tous les trimestres; on ne fait pas la prévision de toutes les variables économiques possibles, évidemment, ça devient, notre mission, c'est vraiment de cibler les variables surtout qui sont déterminantes sur la demande d'électricité.

À titre d'exemple, donc les PIB par secteurs pour certaines industries, l'emploi par secteurs et pour certaines industries, rémunération des salariés, revenus personnels disponibles, ventes au détail, et cetera.

C'est une approche dynamique basée sur l'usage de modèles inter-reliés. Donc souvent, c'est des relations qu'on bâtit parce que chaque variable, elle explique l'équation qui vient par la suite. Donc c'est dans ce sens-là que c'est des modèles économétriques qui permettent d'exploiter l'information, que ça soit l'information historique ou l'information à venir.

Les intrants aux modèles provenant des données économiques et financières, historiques et

prévisionnelles. Donc on a des données historiques
et on a aussi les données qu'on ne prévoit pas,
qu'on utilise des prévisions d'autres organismes
reconnus; comme, à titre d'exemple ici, on regarde,
on cite Statistique Canada, l'Institut statistique
de Québec, SCHL, IHS Economics, Conference Board of
Canada, Fonds monétaire international, et cetera.

On effectue également un balisage mensuel des prévisions économiques pour le Québec, compilé sous forme d'un consensus, donc le fameux consensus qu'on suit. Puis là-dedans, on retrouve le Conference Board of Canada, IHS, Desjardins, SCHL, Banque Nationale du Canada, Banque Royale, Banque de Montréal, et cetera, donc ministère des Finances du Québec.

Au niveau de la démographie, on ne fait pas de prévisions démographiques comme telles; plutôt, on utilise la prévision démographique de Statistique Canada, aussi l'Institut de la statistique du Québec, qui est basée sur un scénario quinquennal, croissance moyenne, selon le Tableau 052-0005, donc Population projetée par scénario de projection, sexe et groupe d'âge au 1er juillet, Canada, provinces et territoires.

On utilise aussi celle du Conference Board

1	Canada pour la population en âge de travailler,
2	donc on parle de population active, quinze ans et
3	plus; c'est de l'information qui est mise à jour
4	annuellement mais on s'entend bien que le
5	recensement comme tel de la population, c'est
6	quinquennal donc on utilise les informations qu'on
7	a dans qu'on dispose.
8	Toujours la même logique, au début de la

Toujours la même logique, au début de la présentation, il y a toujours la première étape, l'analyse et identification des relations économiques, ce qu'on voit avec les deux premiers graphiques. Je ne peux pas illustrer, malheureusement, les deux cents (200) variables mais j'ai pris quelques exemples à titre illustratif.

Dans le premier graphique, on voit la relation entre le PIB Québec, en avance de trois mois versus l'emploi; puis dans le graphique à côté, on voit, par exemple, le solde commercial, donc les exportations nettes en fonction des taux de change du Canada par rapport au dollar US. Donc ces analyses-là permettent déjà d'identifier les variables qui permettent de modéliser et de prévoir la variable qu'on souhaite prévoir (10 h 21).

Dans la deuxième étape, on transpose ça dans des modèles économétriques dynamiques, donc des relations interreliées. À titre illustratif, on établit évidemment la prévision de PIB de Québec, puis à titre indicateur, une des variables qu'on itilise, c'est le PIB américain, qui est, c'est un indicateur précurseur, un PIB américain regardé d'un trimestre.

Donc, ce que ça nous dit, ce qui se passe aux États-Unis actuellement, ça impacte l'économie québécoise un trimestre plus tard. Puis on le voit clairement, en termes de comportemental, c'est quasiment parallèle.

Dans les PIB pâtes et papiers... Évidemment il y a d'autres variables qui sont dans le modèle, mais juste à titre d'exemple, les variables plus importantes. PIB pâtes et papiers, par exemple, un des pays qui offre, qui est un de nos concurrents, c'est le Brésil, qui a les mêmes caractéristiques que le Québec en termes de richesse en bois. Donc, avec les forêts, et caetera. Lui, c'est agir en relation inverse. Donc, aussitôt qu'on se met en décroissance, c'est que quelque part, le Brésil, lui, est en train d'occuper des parts de marché. Ça fait que ça c'est quelque chose qu'on a identifié

1	dans nos modèles, dans nos relations,
2	régulièrement, auxquels, dans le modèle de PIB
3	pâtes et papiers, il n'y a pas seulement ça, le
4	Brésil, mais aussi c'est un mélange de tout. Il y a
5	les livraisons de bois, la croissance américaine,
б	le prix de papier, et caetera.

Ça fait qu'à chacune des étapes, pour chacune des variables, c'est un travail qui est fait de cette nature-là pour établir la prévision économique pour chacun des secteurs.

Pour le long terme, donc le long terme, on parle de structurel. Donc, on ne peut pas faire une prévision des éléments de nature conjoncturelle sur dix (10) ans, quinze (15) ans. On ne peut pas prévoir de récession. Donc ici, ce qu'on souhaite surtout, ce qui est important, c'est refléter les changements de nature structurelle dans l'évolution économique.

La méthodologie est basée sur la détermination de l'évolution du PIB potentiel. Donc on parle de fonction d'offre globale. On parle de détermination de la productivité et des principes de croissance de productivité. Évidemment, dans cette approche-là, la variable la plus importante c'est la prévision démographique. Elle est très

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

fondamentale. Elle tient compte, donc, dans ce casci, pour le Québec, du vieillissement de la population.

> Le vieillissement de la population, dans notre prévision économique long terme, affecte grandement nos projections dans le PIB, par exemple le secteur de santé, secteur de l'éducation, secteur du service. Au niveau aussi de l'évolution des rémunérations de salariés ou revenu personnel disponible, en termes aussi d'impact sur le PIB. Puis, malheureusement, au niveau du balisage long terme, il y a juste quelques organismes qui font des projections long terme une fois par année. On parle Conference Board Canada puis IHS Economics. Desjardins il fait, mais pas sur dix (10) ans. L'Office national de l'Énergie aussi, le Régie des rentes du Québec, qui publient des prévisions économiques à long terme, mais pas pour l'ensemble des variables, donc pour quelques variables parfois.

> En bas, au niveau des graphiques, on regarde par exemple le... ce qui était prévu en termes de population vingt (20) à soixante-quatre (64) ans, donc on voit un sommet prévu qui est atteint en deux mille dix-sept (2017) puis après on

1 commence à voir une décroissance.

Sur le graphique à votre droite on regarde l'évolution de la croissance de la population et du PIB Québec à long terme, puis à partir de deux mille vingt (2020), on voit vraiment la relation qui existe entre l'impact du vieillissement de la population de manière générale puis le PIB, la croissance du PIB Québec qui est quasiment aux alentours de un point quatre (1.4) en moyenne, là, sur l'horizon de dix (10) ans qu'on parle, l'horizon du plan d'approvisionnement.

Ça nous amène, donc, on a identifié la manière comment on traite le climatique, l'économique, ça fait qu'on arrive comment on établit la prévision résidentielle et agricole dans ce cas-ci, prévision des ventes. La prévision court terme est basée sur la modélisation de la consommation unitaire multipliée par le nombre d'abonnements prévus.

Je sais qu'au niveau des informations, au niveau des demandes de renseignements, lorsqu'on parlait, les variables qu'on utilisait, on parlait, on citait le nombre d'abonnements. Le nombre d'abonnements, lui, c'est un déterminant au niveau de la prévision de la demande, mais aussi c'est un

1	intrant qui est modélisé, tout comme la
2	rémunération de salariés, que c'est une variable
3	dans la demande, qui est modélisée aussi en dessous
4	de ça.
5	Donc le nombre d'abonnements, on modélise
6	le nombre d'abonnements en fonction, donc, de la
7	croissance de la population. On fait notre
8	projection à court terme. Puis à côté, ce qu'on
9	montre, c'est la consommation unitaire mensuelle.
10	Donc, les kilowattheures par abonnement par jour.
11	Le but de diviser par abonnement par jour, c'est
12	pour éliminer toute la variabilité associée, que ça
13	soit aux variations de nombre d'abonnements ou bien
14	au niveau aussi du nombre de jours du mois. On peut
15	avoir des mois de février avec vingt-huit (28)
16	jours, trente (30) jours, trente et un (31), ou des
17	mois de janvier, février, et caetera. Ça fait qu'on
18	élimine tout ça, pour nettoyer et voir juste
19	l'aspect comportemental.
20	Tout ce qui est en rouge, ça c'est
21	l'historique, donc c'est le réel. Tout ce qui est
22	en pointillé bleu, ça c'est le modèle qu'on a bâti
23	lorsqu'on veut estimer. Donc, on veut reprendre
24	l'historique, puis ce que ça nous dit ici, ça nous
25	dit qu'on est capable de reprendre le comportement

1	historique associé à la consommation unitaire, et
2	la partie bleue, donc, on continue, ça c'est la
3	prévision selon les paramètres qu'on à
4	température normale, donc selon les paramètres
5	économiques.
6	Ce qui apparaît par la suite, à titre
7	d'illustration, c'est l'impact, donc c'est la
8	contribution, la part associée au climatique. Donc,
9	tout ce qui est vente sensible, variable climatique
LO	ou degrés-jour de chauffage/climatisation, c'est ce
L1	qui explique les pics, ou la variabilité aussi, du
L2	graphique. Puis une fois qu'on a identifié ça, déjà
L3	avec ça, on a déjà quatre-vingt-dix-huit pour cent
L4	(98 %) comme je disais au niveau de la variabilité
L5	des ventes. Le reste, en termes de variabilité,
L6	c'est toutes les variables économiques dans ce
L7	secteur-là.
L8	(10 h26)
L9	J'ai mis également les coefficients de
20	détermination des modèles. Donc ça, c'est un

indicateur qui nous renseigne sur la qualité de l'ajustement du modèle, que ce soit pour le nombre d'abonnements, on parle de quatre-vingt-dix-neuf virgule huit pour cent (99,8 %), pour le modèle de consommation unitaire, on parle de quatre-vingt-

dix-neuf point neuf pour cent (99,9 %). Donc c'est
un critère qui permet de valider la performance du
modèle sur les données historiques. Plus on est
proche de cent (100), donc plus le modèle performe

Au niveau des variables explicatives, donc dans le modèle de nombre d'abonnements, on parle de la population quinze (15) ans et plus et les mises en chantier, donc c'est ça qui sont les éléments déterminants de la croissance du nombre d'abonnements. Les deux sont significatifs en bas de cinq pour cent (5 %).

Au niveau de la consommation unitaire, il y a évidemment les degrés-jour de chauffage, les degrés-jour climatiques, la rémunération des salariés. Donc le degré-jour de chauffage lui, il est significatif en bas de cinq pour cent (5 %). Pour les deux autres variables, c'est non significatif à dix pour cent (10 %). Ça ne veut pas dire qu'on les rejette des modèles. Ça veut qu'ils amènent l'information, ils amènent l'information additionnelle pour expliquer l'autre partie de variabilité des ventes. Cependant, ils ne contribuent pas encore de manière assez explicite à expliquer l'évolution des ventes à court terme.

À titre d'exemple ici, on a mis un exemple

au niveau de la sensibilité lorsqu'on parle de rémunération du salarié, un pour cent (1 %) de variation de rémunération de salarié, ça représente quatre-vingts gigawattheures (80 GWh) puis c'est cohérent et c'est pour cela qu'il est non significatif parce qu'on parle ici de quatre-vingts gigawattheures (80 GWh) sur des ventes à peu près de soixante-cinq térawattheures (TWh) qui est très minime.

Alors lorsqu'on fait une prévision à trois pour cent (3 %) de rémunération de salarié, puis qu'en bout de ligne, c'était deux point cinq pour cent (2,5 %) mais on parle d'impact associé à ça de quarante - quarante-cinq gigawattheures (40-45 GWh).

Au niveau de la prévision à long terme pour le même secteur résidentiel et agricole, elle est basée également sur la modélisation de la consommation unitaire multipliée par le nombre d'abonnements. On garde toujours la même logique mais en rajoutant l'évolution structurelle de la demande. Donc, dans ce cas-ci, on intègre les usages donc via l'évolution tendancielle des taux de diffusion des consommations unitaires et des équipements. Les données sont mises à jour grâce au

22

23

24

25

1	sondage sur l'utilisation de l'électricité et les
2	données de EFG, Energy and Forecasting Group.
3	Donc, avec ces données-là, on reçoit les
4	données sur tous les équipements. Donc on parle des
5	équipements de chauffage, les équipements de
6	climatisation, les équipements ménagers : cuisine,
7	réfrigérateur, congélateur, et cetera, avec les
8	consommations unitaires, des hypothèses sur les
9	taux de diffusion. Tout ça combiné, nous on
10	identifie des variables.
11	Donc les principales variables ici, on
12	parle de variables de chauffage qui est composé
13	lui, qu'on vient jumeler avec les degrés jour-
14	chauffage, donc la climatique, taux de diffusion et
15	consommation unitaire de chauffage, rémunération
16	des salariés, donc un aspect économique, la
17	climatisation pour les mêmes variables, degré-jour
18	de climatisation, taux de diffusion et consommation
19	unitaire, rémunération des salariés et autres
20	usages.

Donc on vient... taux de diffusion et consommation unitaire des autres usages, rémunération des salariés, prix de l'électricité. Lorsqu'on parle de rémunération des salariés ici c'est comme ce qu'on veut lorsqu'on parle

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1	d'élasticité-revenu.	Donc c'est dans cette
2	composante-là que ça	entre.

Donc ça, ça permet de mesurer l'impact de l'évolution de rémunération dans le futur sur la demande comme telle. Prix d'électricité, c'est la même chose, qui est un concept qui nous touche, qui touche l'élasticité-prix.

Évidemment, ça ne touche pas la composante chauffage-climatisation mais l'élasticité-prix, ça affecte surtout la consommation des autres unités donc tout ce qui est équipement électronique, tout ce qui est équipement pour les cuisines, et cetera, c'est là que ça agit, c'est là qu'on détecte une élasticité-prix. Une fois qu'on a nos trois composantes, trois variables ensemble, on les met dans un modèle de régression multiple. Donc pour le même principe, c'est une modélisation de consommation unitaire. Donc c'est une fonction, on a une constante là-dedans qui est plus la consommation de chauffage, plus la climatisation, plus autres usages. On fait ça sous forme d'une équation. On injecte là-dedans l'impact des programmes d'efficacité énergétique.

Donc les impacts des programmes d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec, dans le

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1	futur ce qui était prévu de faire, on vient
2	affecter, ça rentre pour, qui affecte la
3	consommation unitaire puis les tendances aussi des
4	équipements, l'efficience des équipements pour
5	qu'en bout de ligne on obtienne nos ventes prévues
6	long terme, résidentiel et agricole. Donc, ça
7	schématise assez le processus. Au niveau des
8	équations, c'est toujours le même principe. On a
9	toujours les mêmes équations qu'on a vues dans le
10	modèle court terme.

Alors lorsqu'on parle de performance historique, c'est pareil. Nous on a répondu que c'est la même chose parce que ces données-là exploitent toujours les mêmes données historiques, les mêmes données de ventes. Le modèle court terme lui va établir la prévision pour l'année de base, l'année témoin puis l'horizon à partir de là, c'est ce modèle-là qui prend le relais puis qui établit donc les prévisions des ventes pour chacun des secteurs.

Pour le secteur commercial et institutionnel, c'est le même principe aussi. À titre illustratif, ici c'est le secteur commercial qu'on va présenter, que c'est le plus important en termes de ventes. Il y a une prévision d'un nombre

1	d'abonnements qui est établie aussi en fonction des
2	index économiques puis à côté, on a la prévision de
3	la consommation unitaire pour le secteur
4	commercial. J'ai profité de l'occasion pour montrer
5	autres aussi composantes au niveau de la demande.
6	La première, en fait le graphique, la
7	première composante, c'est la consommation de base.
8	Donc on parle ici de consommation de base, tout ce
9	qui n'est pas associé aux conditions climatiques,
10	tout ce qui est pas associé à l'indice économique.
11	En fait, ça représente la consommation d'une
12	manière des autres usages.
13	(10 h 30)
14	Dans la partie bleue, ça c'est l'indice économique
15	commeercial. Donc, on utilise un indice économique
16	commercial pour refléter l'évolution du contexte
17	écnomique dans la prévision du secteur commercial,
18	institutionnel.
19	L'indice est bâti sur l'usage des trois
20	variables ici : le PIB, services, emploi services
21	et population quinze (15) ans et plus. Évidemment,
22	pourquoi on passe par un indice économique, de
23	manière statistique si j'utilise ces variables-là,
24	indépendamment comme ça dans le modèle, mais je ne
25	respecterai pas certains critères statistiques. Je

parle notamment comme multcolinéarité. Je peux induire, je peux avoir la fausse précision que le modèle performe alors que j'ai des variables qui sont très correlées entre elles.

Donc, pour contourner ce problème-là, une technique qui était très commune dans l'industrie c'est qu'on prend ça sous forme d'indice. Donc, c'est une fonction type Cobb-Douglas qu'on exploite l'information de ces variables-là en même temps puis que ça reflète l'information économique qu'on veut véhiculer.

Et à titre d'exemple, je vous montre l'évolution du PIB services avec l'échelle à gauche versus l'indice économique qui est un indice normalisé base 1 pour l'année deux mille dix (2010). Donc, ce que ça dit ici, si je suis plus bas que 1, j'ai un décroissance. Si je suis supérieur à 1, ça reflète donc la croissance économique du secteur des services.

Idem pour le secteur commercial, pour le secteur résidentiel, agricole. Il y a tout ce qui est sensibilité climatique, donc présence de chauffage, climatisation qui sont dans le graphique vert. La même chose aussi, on voit que le modèle est capable de reproduire les ventes historiques de

1 manière éloquente.

On voit aussi que tout ce qui est bleu c'est la partie prévisionnelle. En termes de performance de modèle, on parle ici de R(2), de quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) pour le nombre d'abonnements et quatre-vingt-dix-neuf point six pour cent (99,6 %) pour la consommation unitaire commerciale.

Au niveau des variables utilisées puis leur « significativité », au niveau des modèles de nombre d'abonnements, on parle d'indice économique qui est significatif à cinq pour cent (5 %). En bas de cinq pour cent (5 %), les variables explicatives, degrés/jour de chauffage, climatisation et l'indice économique sont tous significatifs en bas de cinq pour cent (5 %). Et un pour cent (1 %) de variation de PIB services à titre d'exemple ici, ça représente un cent gigawattheures (100 GW) de ventes supplémentaires. Donc, c'est un indice qui permet de juger aussi la sensibilité des modèles vis-à-vis l'économique.

Au niveau de la prévision à long terme pour le secteur commercial, institutionnel, c'est toujours le même principe que le résidentiel, agricole. On exploite toujours les données sur les

1	consommations unitaires, donc ce qu'on appelle les
2	données technico-économiques. Ça reflète
3	l'évolution structurelle de la demande. On intègre
4	le concept des usages via l'évolution tendancielle
5	des taux de diffusion.
6	La variable chauffage ici ça traite les
7	degrés/jour de chauffage, taux de diffusion,
8	consommation unitaire du chauffage. Indice
9	économique commercial, institutionnel, et le prix
10	d'électricité. Pareil pour la climatisation à
11	l'exception de degrés/jour, bien sûr.
12	Et pour les autres usages, taux de
13	diffusion, consommation unitaire des autres
14	équipements, on parle de ventilation, les
15	équipements de restauration, et caetera. Indice
16	économique commercial, institutionnel, prix
17	d'électricité.
18	L'indice économique ici, ça joue aussi le
19	rôle de la sensibilité, donc élasticité de revenus.
20	Le prix ça joue le rôle aussi d'élasticité/prix. On
21	met ça dans trois variables plus l'autre variable,
22	donc la constante, et caetera, pour faire un modèle
23	de régression multiple. On ajuste nos taux de
24	diffusion et consommation unitaire en fonction des
25	futurs programmes d'efficacité énergétique d'Hydro-

1	Québec et on établit les ventes prévues long terme
2	pour le secteur commercial et institutionnel.
3	Au niveau du secteur industriel, pour les
4	fins de la présentation, je vais présenter un
5	portrait global pour le secteur industriel de façon
6	générale. Mais vous pouvez avoir le détail par
7	sous-secteur dans les pages 25 et 26, les modèles
8	donc pour les mines, pâtes et papiers, petits,
9	moyens industriels, fonte, affinage, et caetera.
10	Donc, pages 25 et 26.
11	Ici, donc il n'y a pas de variables
12	technico-économiques comme telles, c'est vraiment
13	l'économique, le contexte économique qui dirige pas
14	mal l'évolution des ventes dans ce secteur-là.
15	Donc, que ça soit pour les prévisions court ou long
16	terme, on utilise les mêmes modèles économétriques
17	qui exploitent les variables économiques
18	pertinentes pour différents secteurs de ventes.
19	Les modèles offrent l'avantage de s'adapter
20	rapidement aux événements conjoncturels économiques
21	et permettent aussi d'exploiter les informations
22	spécifiques aux Grands clients comme des fermetures

ou des nouveaux projets à long terme.

Dans le secteur des alumineries, les

informations des clients sont directement utilisées

23

24

25

1	pour établir la prévision des ventes. Il s'agit,
2	parce qu'on n'a pas, c'est des gros clients puis on
3	a seulement, on ne peut pas genre les modéliser
4	dans un modèle à part.
5	Par contre, nous, ce qu'on fait comme
6	exercice, on s'assure de ces informations-là en le
7	positionnant sur les différents paramètres
8	économiques comme les prix des ressources, les
9	capacités des productions dans le monde, la demande
10	mondiale aussi des ressources. Puis ça nous permet
11	en bout de ligne de juger les prévisions que nous
12	soumettent ces clients-là.
13	À titre d'illustration aussi, je présente
14	l'évolution des ventes secteur industriel depuis
15	deux mille six (2006), l'ensemble du secteur
16	industriel.
17	(10 h 35)
18	Sur l'axe de gauche, on a les gigawattheures puis à
19	côté, sur l'axe de droite, on a l'indice
20	industriel.
21	L'indice industriel ici est composé du PIB
22	manufacturier et l'emploi manufacturier. Puis ça
23	dit ici graphiquement que, au niveau de l'indice
24	industriel, toujours à l'indice base 1, si on est
25	en bas de 1, on est, il y a quasiment une

décroissance économique; si on est en haut de 1, il y a une croissance économique assez intéressante.

Mais on voit aussi, les années deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009), la récession, qui a affecté surtout durement le secteur industriel. Puis on voit la même chose aussi au niveau de l'indice économique, qu'on voit l'impact de la récession économique. Après, on a une reprise des ventes mais c'est un comportement naturel après une récession, dès que, les ventes chutent puis après, il y a une accalmie.

D'ailleurs, dans l'économique, il y a une accalmie mais il n'y a pas une reprise économique, ça fait qu'on reprend les ventes qu'on a, une partie des ventes qu'on a perdues mais on n'a jamais retrouvé le même niveau avant récession. Ça fait qu'on est toujours, l'évolution des ventes historiques, dans tout ce qui est rouge et bleu ensemble, ça, c'est le mode, les estimations et l'historique, c'est très très très correlé à l'économique puis c'est pour cela qu'on dit que les variables économiques qu'on utilise, ça permet de capter ces variations-là.

Puis au niveau prévisionnel, donc évidemment, c'est basé sur les projections qu'on

fait sur le PIB manufacturier et l'emploi
manufacturier, c'est ça qui détermine notre
prévision des ventes à court terme, puis aussi à
long terme. Donc c'est le même principe pour tous
les secteurs.

Au niveau de la sensibilité, je vous fais ici une sensibilité de manière générale pour un pour cent (1 %) de PIB manufacturier, donc si je fais bouger mon PIB manufacturier, l'ensemble des ventes - secteur industriel, tout ce qui est rattaché à ça, ça représente un impact de deux cent soixante-dix gigawattheures (270 GWh). Donc on comprend bien, lorsque ça, s'il y a une récession, ça frappe, ça fait mal lorsqu'on chute, par le passé, on a eu des chutes de moins huit (- 8 %), moins neuf pour cent (- 9 %), on a perdu des ventes de trois, quatre térawattheures (3 - 4 TWh), ça explique le pourquoi, c'est la sensibilité qui est associée au PIB manufacturier dans ce cas-ci.

Au niveau du secteur Autres, donc le secteur Autres se compose, les réseaux municipaux, l'éclairage public et transport public. Donc c'est basé également sur des modèles économétriques qui exploitent les variables économiques et climatiques pertinentes. Chose qu'on n'avait pas par le passé,

par le passé, on n'avait pas de modèle tout simplement, on se basait sur des tendances puis analyses des données historiques seulement. Donc avec les mêmes outils, on a bâti ces modèles-là.

Les prévisions des ventes dans ces secteurs se fondent sur les mêmes variables économiques, sous forme d'indice aussi, qui compose le PIB total, l'emploi et la croissance de la population. Ça nous dit en bout de ligne et la croissance générale de l'activité économique au Québec, puis si on parle de la croissance d'activités, ça veut dire qu'il y a un impact sur les municipalités, il y a sûrement, il y a un impact sur le, plus de ventes au niveau de l'éclairage, plus de ventes aussi au niveau du transport public, plus de, un peu plus de projets.

Puis les réseaux municipaux aussi, c'est comme un échantillon aussi de la population, c'est affecté par le climatique, donc il y a un profil qui est similaire aux clientèles résidentielles-agricoles. À côté, le graphique à droite, c'est un graphique pour le transport public, donc on voit une croissance, on voit en fait l'évolution des ventes dans ce secteur-là, c'est des ventes qui sont par jour, donc des ventes journalières dans ce

21

22

23

24

25

1	cas-c1. Ça fait que c'est donc l'approche
2	économétrique est vraiment généralisée un peu
3	partout, dépendamment, on l'adapte dépendamment des
4	secteurs, dépendamment ce qu'on veut refléter aussi
5	en termes d'information économique.
6	Le R carré (R2) pour les réseaux municipaux
7	est quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) et pour
8	le transport public, c'est un exemple, c'est
9	quatre-vingt-quatre point sept pour cent (84,7 %),
10	qui est quand même élevé pour ce type de secteur
11	avec, évidemment, plus que le secteur, il devient
12	plus petit, plus qu'il y a des défis statistiques,
13	des défis économétriques en termes de la
14	modélisation, mais quand même, on a réussi à
15	refléter l'évolution des ventes dans ce secteur-là.
16	Je vais vous parler en même temps de la
17	prise en compte de la position concurrentielle de
18	l'électricité, comment on traite ça, comment on
19	reflète ça dans nos prévisions.

Premièrement, les modèles de régression linéaire multiple à usages finaux utilisés à l'horizon de long terme intègrent des variables technico-économiques dont les taux de diffusion des équipements électriques, ce qu'on appelle aussi « parts de marché », qui sont en concurrence avec

1	les combustibles, notamment dans les usages
2	chauffage des locaux, chauffage de l'eau, cuisson.
3	Le positionnement des paramètres technico-
4	économiques de taux de diffusion pour les secteurs
5	résidentiel & agricole et commercial &
6	institutionnel est effectué en fonction de
7	l'évolution anticipée de la position
8	concurrentielle de l'électricité prévue.
9	Donc ces intrants-là sont modélisés entre
10	autres en fonction des évolutions des prix futurs,
11	que ça soit le prix de mazout, que ça soit le prix
12	de gaz, selon les données du NYMEX ou l'EIA, et
13	sont imbriquées indirectement, donc sont reflétées,
14	dans les taux de diffusion, dans les parts de
15	marché de ces, des équipements qui sont dans les
16	modèles de prévisions de ventes comme telles.
17	Donc c'est de cette façon-là qu'on reflète
18	puis on ne peut pas rajouter autre chose par dessus
19	juste pour éviter qu'on parle de manière
20	additionnelle, additive, là, les effets qu'on,
21	alors que ce n'est pas comme ça que c'est fait.
22	Au niveau aussi du secteur industriel, le
23	prix des combustibles n'a pas d'impact significatif
24	à court terme sur le choix énergétique à la
25	production. Donc on parle des clients qui sont, qui

1	existent actuellement. C'est sûr que le prix de
2	gaz, il connaît actuellement une baisse depuis
3	deux, trois ans. Ça coûte tellement cher en
4	investissement que c'est sûr que ce n'est pas du
5	jour au lendemain, je dis je ferme ici puis je vais
6	aller m'installer directement, mettons, où qu'il y
7	a des disponibilités de gaz ailleurs. Souvent ça
8	arrive à la fin de durée de vie, ou lorsque
9	vraiment, il y a des récessions, des fermetures,
10	c'est là que ça accélère aussi les décisions.
11	(10 h 42)
12	La position concurrentielle des prix de
13	l'énergie a une influence sur le choix des
14	investissements en machine et en équipement et sur
15	la localisation des nouvelles unités de production.
16	Donc on parle pour les nouveaux projets, pour le
17	futur, lorsqu'une industrie qui décide de
18	s'installer, que ce soit à Québec ou ailleurs, un
19	des paramètres qu'elle regarde, c'est le prix de
20	l'énergie, évidemment. Puis ce prix-là, ça affecte
21	de manière indirecte les prévisions économiques.
22	Donc, lorsqu'on parle de prévisions à long
23	terme de PIB industriel, que ce soit qu'on fait
24	chez nous ou que ce soit qu'on observe chez IHS ou
25	Conference Board Canada, il tient compte, en bout

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

de ligne, de cette réalité-là. Il sait qu'il y a le
prix de l'énergie qui est à la baisse, qu'il y a
une forme de concurrence entre le prix de
l'électricité, prix de gaz. Ça fait que pour la
zone Québec, c'est reflété indirectement dans ces
variables-là.

C'est sûr qu'on ne peut pas le déterminer, l'isoler de manière à déterminer c'est quoi l'impact, qu'est-ce que ça représente, mais ça nécessite d'autres études pour séparer ces effetslà. Mais on vous rassure que c'est déjà tenu compte dans nos modèles.

De manière générale, donc, le prix des combustibles, il est pris en compte dans le modèle de prévision économique, soit directement dans la détermination du PIB de certaines industries ou indirectement par la prévision des investissements, du commerce international et même du taux de change. Le taux de change au Canada, je ne vous ramène pas une nouvelle information, mais c'est très corrélé avec l'écart de prix au niveau du pétrole puis du gaz. C'était ça, comme ça depuis longtemps. Ça fait que, c'est un des facteurs aussi qui nous renseigne sur l'évolution future des prix, en quelque sorte.

23

24

25

année de base.

La prévision des besoins en puissance, donc 1 2 une fois qu'on a nos ventes qui sont établies, donc on amorce l'étape suivante, qui est la 3 4 détermination des besoins en énergie et en puissance. La méthodologie de prévision s'appuie 5 sur les modèles de prévision des ventes par 6 secteurs de consommation. Donc, les usages de 7 chauffage des locaux, climatisation et autres 8 9 usages sont modélisés dans les modèles de ventes 10 court terme, long terme. Donc, ces usages-là, c'est 11 important, on l'isole à cette étape-là. Par la suite on applique un modèle de 12 13 régression linéaire multiple des besoins en 14 puissance à la pointe estimé à partir des données historiques. Ça c'est la nouveauté. C'est ce qu'on 15 utilise actuellement. Puis c'est... En fait, la 16 17 nouveauté, c'est dans le sens qu'elle est cohérente avec l'établissement des modèles de prévision des 18 19 ventes. Donc, c'est la même approche qu'on utilise, 20 donc c'est pour cela que c'est... ça va de 21 conséquence. Alors que par le passé, on avait les

Ça fait que le même principe, lorsqu'on établissait la prévision de la puissance, on

modèles technico-économiques qui exploitent une

travaille toujours avec une année de base, puis on établit par la suite une projection selon la prévision des ventes.

Les degrés-jour de chauffage et de climatisation servaient, par le passé, uniquement à répartir les prévisions des ventes annuelles, ou prévisions de puissance annuelle, à l'intérieur de l'année. Alors que maintenant on exploite la formation directement dans les modèles, donc climatiques, et les usages.

Les variables utilisées permettent d'estimer directement la relation entre les pointes historiques observées et les variables pertinentes, de tenir compte de l'évolution de la pointe prévue en fonction de la croissance prévue des usages. En bas il y a un tableau qui explique les variables explicatives dans ce modèle-là. Donc on parle d'un indice composite, degrés-jour de chauffage. Donc on parle, la combinaison de degrés-jour comme tels et l'usage chauffage ici. L'indice composite-nébulosité, que ça affecte la puissance. Donc la nébulosité, c'est un indice de 1 à 10 qui nous renseigne sur l'ensoleillement. Donc, 1 c'est couvert, nuageux, 10 il y a beaucoup de soleil, puis on y va, que ce soit 1 à 10, ça affecte

1 énormément la prévision de la puissance.

On a aussi l'indice composite-vitesse de vent. Vitesse de vent, combinée aux degrés-jours de chauffage, ça donne aussi un effet important sur la puissance. Un indice composite-degrés-jour versus les usages climatisation. On a les autres usages, associés aux autres secteurs, et aussi l'industriel, donc les besoins en puissance des industriels et Grandes entreprises, qui sont facilement identifiés dans un seul bloc. On connaît notre portefeuille de clients, on connaît leur appel de puissance, en fonction des ventes qui sont établies.

Puis l'ensemble de ces variables-là, dans le modèle de puissance, ça permet d'établir la prévision, la pointe. L'ensemble de ces variables sont significatives, sont hautement significatives en bas de cinq pour cent (5 %).

À titre illustratif, juste voir comment ça marche lorsqu'on établit le modèle de prévision de puissance, donc on parle de notre prévision des ventes par usage, on détermine la croissance des ventes par usages globaux, et on bâtit notre modèle de prévision en puissance. Avec les composantes suivantes.

Donc on a les besoins qui sont associés aux industriels et Grandes entreprises, on a par la suite la charge de base, donc tout ce qui est évolution autre consommation, on a les besoins associés aux climatisation/chauffage, puis on a notre... Notre modèle en bout de ligne est encore... On reproduit l'historique. Tout ce qui est en ligne noire, c'est l'estimé. Le pointillé rouge, c'est la capacité des modèles à reprendre l'historique, et par la suite on établit notre prévision, en fonction, évidemment, des ventes prévues, puis le modèle est assez puissant, assez performant avec un R carré de quatre-vingt-dix-neuf point quatre pour cent (99.4 %).

(10 h 48)

Ça c'est pour le court terme mais c'est le même modèle aussi pour le long terme en injectant simplement les mêmes tendances évolutives des usages. Alors là, dans le graphique qui apparaît par la suite, on vous montre la prévision à long terme par usages globaux, donc de deux mille neuf (2009) jusqu'à deux mille vingt-trois (2023) étant donné... Donc deux mille neuf (2009) à deux mille douze (2012), c'est l'historique puis là-dedans, on a l'industriel et l'entreprise, charge de base-

chauffage puis on voit clairement l'évolution de
chauffage dans l'horizon prévisionnel alors que de
deux mille neuf (2009) à deux mille treize (2013),
c'est simplement, on voit plus de variabilité.
C'est simplement parce que c'est la puissance en
temps réel et c'est pas la puissance normalisée.
C'est pour ça qu'on peut savoir ici qu'il y avait
des hivers qui étaient plus froids que d'autres et
c'est pour cela qu'on a

Comme deux mille dix (2010) par exemple, il faisait chaud. On avait une puissance qui était plus faible alors que deux mille treize (2013), on a eu un hiver très froid. Alors la puissance était plus élevée puis par la suite, ce qui est reflété, c'est la prévision à température normale. Puis ce qu'on voit ici, c'est le reflet de la croissance naturelle de la demande, donc associée au nombre d'abonnements ou la croissance de l'usage-chauffage.

Par la suite, on établit donc notre prévision par usages finaux. Donc c'est une démarche qui part, qu'on appelle en anglais « bottom up ». Donc on établit la prévision de la puissance par usages globaux. Après, on détermine par usages finaux. L'industriel et l'entreprise

demeurent la même. Industriel, on identifie la
charge associée aux petites, moyennes entreprises
industrielles, l'eau chaude résidentielle et
agricole, autres usages et finalement le chauffage
résidentiel, agricole et chauffage commercial
institutionnel. Évidemment, l'ensemble de ces
informations-là sont déjà, ça existe au niveau des
ventes lorsqu'on parle des équipements tantôt. Donc
on regarde ces pourcentages-là puis on les
transpose sur la distribution faite en termes de
puissance associée. On distribue l'enveloppe de la
puissance associée au chauffage entre résidentiel,
agricole, commercial, institutionnel et ainsi de
suite.
Donc on a l'ensemble du processus au

Donc on a l'ensemble du processus au complet qui expliquait en détail la prévision des ventes jusqu'à la prévision des besoins en énergie et puissance. Ce que je souhaite vous parler, c'est le plan de suivi de performance prévisionnelle.

Un plan de suivi de performance prévisionnelle, pour que ce soit bien fait, nécessite un suivi des écarts entre les ventes prévues et les ventes réelles. C'est l'information de base. Il nécessite également un historique d'écarts assez longs pour pouvoir réaliser des

tests statistiques spécifiques à la performance prévisionnelle. C'est que non pas qu'il faut qu'il y ait juste des écarts mais il faut que j'aie aussi une longue période pour observer le comportement de mon modèle sur cet horizon-là.

Dans notre cas, l'horizon de prévisions pour lequel un nombre important d'écarts de prévisions sera le plus rapidement cumulé est l'horizon d'un an. Si on regarde dans le tableau, l'horizon un an, donc si on part par exemple dans le prochain plan d'approvisionnement, l'horizon un an on va voir trois écarts disponibles pour les années deux mille treize (2013), deux mille quatorze (2014), deux mille quinze (2015). Alors on va être capables de comparer les écarts, ce qu'on a prévu maintenant versus ce qui était réalisé comme ventes, les ventes réelles deux mille treize, deux mille quatorze, deux mille quinze (2013-2014-2015).

L'horizon deux ans, on va avoir deux informations disponibles pour les années deux mille quatorze - deux mille quinze (2014-2015) et l'horizon trois ans, on va avoir une année disponible, deux mille quinze (2015). Alors ce qu'on propose c'est qu'au lieu d'attendre qu'on ramasse un historique de dix (10) ou quinze (15)

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

ans, ce qui est impensable, nous, on ne travaille pas comme ça, alors déjà avec ces écarts-là, on peut faire le suivi de l'écart moyen donc ce qui est un indicateur sur le biais. Est-ce que c'est... dans quel sens il y a des écarts puis aussi, on peut suivre les statistiques, l'erreur type, ce qu'on appelle ici la racine carrée de la moyenne des carrés des écarts entre les ventes réelles et ventes prévues.

C'est un indicateur aussi qui permet de nous renseigner sur la performance du modèle. Lui a l'avantage, si par exemple j'ai un grand écart au niveau des prévisions, il va l'amplifier parce qu'il va mettre au carré puis je vais voir si vraiment j'ai des tendances du modèle. Par contre, ces écarts-là, je ne peux pas me positionner pour dire que j'ai un biais de surestimation ou sousestimation. Par contre, ça nous offre l'information pour orienter dans la limite de, si c'est le cas, d'orienter le modèle. Alors ces paramètres-là, ce qu'on peut, donc dans le prochain plan d'approvisionnement, ou même dans les états d'avancement aussi, aussitôt qu'on a une année qui est cumulée, on peut expliquer les écarts làdedans. Évidemment, on peut expliquer l'écart

associé au modèle comme tel puis l'écart associé aux variables ou aux hypothèses de variables qui étaient utilisées dans le modèle.

Donc ça permet d'apprécier le niveau d'écart entre les ventes prévues et les ventes réelles. En parallèle de tout ça, le Distributeur fournira également le coefficient de détermination r carré des modèles, la significativité des variables retenues. Ces informations permettent en même temps de s'assurer de la performance du modèle sur les données historiques. C'est important ça de le souligner parce qu'à chaque année, on intègre une nouvelle année d'informations puis c'est important pour nous de s'assurer que le modèle, il garde toujours la même précision, la même performance au fur et à mesure que les résultats des ventes des années subséquentes seront disponibles.

Donc voilà. Donc ça complète la présentation. Évidemment, il y a des informations additionnelles dans les annexes. Ça traduit exactement la même logique. Les mêmes explications sont valides pour les autres informations. On a mis également les tableaux, les variables explicatives tel que demandé par la Régie dans la demande de

1	renseignements numéro 3. On l'a mis aussi en
2	annexe. C'était dans notre intention mais c'est les
3	mêmes informations en fait dans les demandes de
4	renseignements. Donc voilà.
5	(10 h 55)
6	Me ÉRIC FRASER :
7	Je vous remercie, Monsieur Idoudi. Alors, Madame la
8	Présidente, ce sera selon votre volonté, on
9	pourrait aller à la pause tout de suite. Moi, j'ai
10	une question pour le témoin. Donc, au retour de la
11	pause, ce ne sera pas directement les contre-
12	interrogatoires, ça va être à peu près une
13	présentation de cinq minutes supplémentaires. Je
14	pourrai passer le Il y a une diapo
15	supplémentaire qui je pourrai la distribuer
16	pendant la pause.
17	LA PRÉSIDENTE :
18	Excellent. Donc, nous allons prendre une pause de
19	quinze (15) minutes, de retour à onze heures dix
20	(11 h 10).
21	Me ÉRIC FRASER :
22	Je vous remercie.
23	SUSPENSION DE L'AUDIENCE
24	
25	REPRISE DE L'AUDIENCE

_		,		
1	$M \cap$		FRASER	•
1	111	1.117 1 ( .	1. 17 🗠 1.117	_

- 2 Rebonjour. Comme je vous indiquais, Madame la
- 3 Présidente, il y aura un dernier élément pour...
- 4 évidemment, la preuve du Distributeur étant divisée
- 5 en deux panels, monsieur Idoudi va nous faire une
- 6 courte présentation qui est un intrant qui
- 7 participe de la décision du Distributeur, comme
- 8 vous le savez, qui est allée en appel d'offres le
- 9 vingt-neuf (29) mai dernier pour des besoins en
- 10 puissance. C'est une information qui était évoquée
- dans le Plan, mais qui devait survenir... En fait,
- on est une saison en avance à ce qui était évoqué
- au Plan. Donc, dans la mesure où, comme vous le
- constatiez, il y a un caractère évolutif ici, je
- 15 vais demander à monsieur Idoudi de nous présenter
- 16 les éléments de prévision qui ont participé à cette
- 17 décision du Distributeur d'aller en appel d'offres
- de manière plus rapide. Alors, sur ce, je vais
- 19 laisser monsieur Idoudi faire cette courte
- 20 présentation. Et j'ai distribué le document qui a
- 21 été déposé sous B-082 dont tout le monde devrait
- avoir copie pour l'instant. Je vous remercie.
- M. NADHEM IDOUDI:
- 24 R. Donc, effectivement, juste à rappeler que lorsqu'on
- 25 a établi la prévision long terme pour le Plan

d'approvisionnement, on parlait de travailler sur
des hypothèses qui étaient colligées à une certaine
période de temps qui, on parle du mois d'avril
jusqu'au mois d'août deux mille treize (2013),
notamment on avait une lecture de certaines
croissances économiques, certaines informations
qu'on faisait à l'époque. Il y avait l'incertitude
qui était très reliée essentiellement aux secteurs
industriels, notamment dans les alumineries. Par la
suite, suite à l'annonce de Alcoa son entente avec
le gouvernement et aussi on a revu notre
prévision long terme. On a reflété donc certaines
informations économiques. Tout le contexte
économique un petit peu qui a bougé. Mais ça touche
essentiellement le secteur industriel.
Ca fait que je vous présente ici les

Ça fait que je vous présente ici les ajustements apportés à la prévision de la demande du Plan d'approvisionnement en termes des besoins en énergie en térawattheure. Vous avez un tableau qui présente les ajustements pour chacune des années, de deux mille quatorze (2014) jusqu'à deux mille vingt-trois (2023). Ça représente un impact cumulatif de quatorze point quatre térawattheures (14,4 TWh) de besoins en énergie additionnels.

En termes des ajustements au niveau des

besoins en puissance à la pointe, donc l'hiver en
mégawatt, donc pour le même horizon, on a des
besoins qui varient de six cent vingt-quatre
mégawatts (624 MW) pour deux mille quatorze-deux
mille quinze (2014-2015) jusqu'à trois cent
soixante-dix (370 MW) pour trois cent vingt et
un (321 MW) dépendamment des années.

Donc, les faits saillants de ces ajustements-là, donc c'est essentiellement la hausse de la prévision des ventes au secteur Grandes entreprises, industriel, que ça représente des ventes additionnelles douze térawattheures (12 TWh) sur le quatorze point quatre (14,4 TWh), sur la période deux mille quatorze-deux mille vingt-trois (2014-2023). Puis ça représente un impact aussi de trois cent cinquante mégawatts (350 MW) additionnels en termes de besoins en puissance à la pointe.

On a profité aussi de mettre à jour les conditions climatiques normales à la pointe suite à l'intégration de l'information climatique, donc les deux derniers hivers. On a eu des hivers froids aussi. Ça fait que, évidemment, on a ajusté notre normale climatique qu'on utilise pour la prévision de la puissance comme telle, parce qu'on a une

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

24

25

normale climatique pour la puissance qui est basée seulement sur la température d'hiver. C'est ça qui est un élément déterminant là-dedans. Puis on a aussi la normale climatique qui est établie pour la prévision des ventes comme telles.

Au niveau de la puissance donc, ça représente un impact uniforme de cent trente mégawatts (130 MW) donc à chacune des années suite à l'intégration les deux hivers qui étaient assez froids. Donc, le réchauffement est là, sauf qu'il lève un petit peu, donc on reflète un petit peu ces informations-là. Donc, pour un impact cent trente mégawatts (130 MW) avec le trois cent cinquante mégawatts (250 MW), on est à peu près à quatre cent quatre-vingts mégawatts (480 MW). Le reste, sûrement, ce qu'on ajuste, on ajuste aussi deux mille quinze (2015) à la hausse pour les autres usages, donc notamment le résidentiel, commercial. Puis par la suite, c'est essentiellement donc, les horizons, donc deux mille seize (2016) et plus, c'est essentiellement donc l'impact des ventes Grandes industries, y compris Alcoa. Voilà! Me ÉRIC FRASER:

23

Je vous remercie, Monsieur Idoudi. Alors, Madame la

Présidente, ça termine la présentation du

- Distributeur pour le panel numéro 1. Les témoins 1
- 2 sont disponibles pour être contre-interrogés.
- LA PRÉSIDENTE : 3
- 4 Merci, Maître Fraser. Alors, nous allons poursuivre
- 5 avec le contre-interrogatoire de l'ACEF de
- l'Outaouais, Maître Lussier. 6
- (11 h 20) 7
- CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER : 8
- 9 Bonjour, Madame la Présidente, Madame la
- 10 Présidente, Monsieur le Régisseur. Stéphanie
- 11 Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais.
- Q. [8] Bonjour aux Membres du panel. Je vais vous 12
- référer tout d'abord à la pièce B-0027 qui est la 13
- pièce HQD-3, Document 2, qui sont les réponses 14
- d'Hydro-Québec Distribution à la demande de 15
- renseignements numéro 1 de l'ACEF de l'Outaouais. 16
- 17 Et je vais également poser des questions qui tirent
- leur fondement à la pièce B-0041 ou HQD-3, Document 18
- 19 2.1, qui sont les compléments de réponse d'Hydro-
- 20 Québec Distribution à la demande de renseignements
- 21 numéro 1 de l'ACEF de l'Outaouais.
- 22 Tout d'abord, à la question 1.1. Oui, je
- vais vous laisser le temps de prendre les 23
- documents. Oui, je vais vous répéter les pièces 24
- sans problème. Alors, B-0027 ou HQD-3, Document 2 25

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

ou encore B, et aussi, c'est-à-dire B-0041 ou HQD-3, Document 2.1.

Le premier est un document du sept (7) avril deux mille quatorze (2014), le deuxième est un document du seize (16) avril deux mille quatorze (2014).

À la question 1.1, de façon introductive, il était demandé au Distributeur d'expliquer les bénéfices et les inconvénients d'employer des modèles de prévisions différents pour le court et le long termes pour les secteurs résidentiel et agricole et commercial et institutionnel. Dans sa réponse, le Distributeur nous indique avoir déjà fait mention des bénéfices dans la preuve et il précise qu'il ne voit pas d'inconvénients dans le fait d'effectuer une prévision conjoncturelle suivie d'une prévision structurelle.

J'aimerais que vous élaboriez brièvement sur ce que vous voulez dire à cet endroit.

## 20 M. NADHEM IDOUDI:

21 R. En fait, comme c'est expliqué aussi dans la
22 présentation, c'est que le premier horizon de la
23 prévision c'est l'horizon à court terme. On parle
24 de l'année de base, année témoin. On appelle ça
25 « conjoncturel », donc la demande est affectée

essentiellement par tout ce que ça bouge au niveau de l'économie, tout ce que ça bouge aussi en termes de climatique.

Structurel il n'y a pas de changement en termes, par exemple, des équipements comme tels que ça arrive qu'à cause de l'économique sur l'horizon court terme. Ça fait que donc, c'est pour ça qu'on dit on parle des prévisions court terme conjoncturelles.

Au-delà de ces deux horizons-là, deux ans, donc on parle au-delà de l'année témoin, sur le long terme, évidemment, il y a des composantes qui rentrent. Comme, par exemple, le vieillissement de la population. C'est un impact très long termes, donc ça modifie certains comportements, certains impacts aussi sur l'économique, sur le moyen ou la façon, la manière qu'on utilise ces équipements-là.Donc, c'est pour cette raison-là qu'on parle de prévisions structurelles. C'est essentiel de démarquer ces deux étapes-là pour être conforme en fait aux informations qu'on traite, là.

Q. [9] Et à 1.2, la demande était formulée pour savoir comment l'arrimage est effectué entre les modèles de court terme et de long terme pour les secteurs résidentiel et agricole et commercial et

1	institutionnel. Et dans sa réponse à la fin du
2	premier paragraphe, le Distributeur mentionne qu'il
3	n'a pas à intervenir et à ajuster les résultats de
4	ses modèles.
5	J'aimerais encore là, brièvement, que vous
6	élaboriez ce que vous voulez dire.
7	R. Oui. Ici, ce qu'on dit par cette réponse-là que,
8	étant donné que les modèles court terme, long
9	terme, exploitent les mêmes informations
10	historiques, donc au niveau de le comportement
11	naturel de ces modèles-là, au niveau de l'année de
12	base, année témoin, c'est une projection, donc
13	c'est une continuité de l'effet court terme
14	économique.
15	Par la suite, ce qui embarque c'est le
16	structurel, mais il exploite toujours les mêmes
17	informations économiques court terme. Donc, je n'ai
18	pas à intervenir pour ajuster. C'est les mêmes
19	variables. Donc, que je reflète le chauffage,
20	climatisation, selon les équipements ou selon
21	seulement température avec des tendances de
22	température, j'ai toujours le même niveau de
23	chauffage. Donc, c'est pour cela que je n'ai pas à
24	intervenir pour ajuster des horizons, en fait des

prévisions selon l'horizon dans ce cas-ci, tel

- 123 -

4		7 ' /	-	_		
	$\alpha$ 11 $\alpha$ 571		d a n c	1 2	nrocontation	211001
1			CICILS	1 0	présentation	411221 -

2 Q. [10] Toujours au même document, à la question 2.1 :

3 Veuillez expliquer pourquoi les

4 secteurs résidentiel et agricole sont

5 amalgamés au sein d'un même modèle

6 alors que les déterminants de la

7 demande peuvent être différents dans

8 ces deux cas.

9 Et on nous indique que, dans les Tarifs et

10 conditions du Distributeur, la définition d'une

11 exploitation agricole du secteur résidentiel et

12 agricole exclut toute activité de nature

industrielle ou commerciale. Et pour cette raison,

14 le Distributeur est d'avis que les déterminants de

ces deux secteurs ne sont pas différents et il

16 utilise un seul et même modèle.

17 Encore une fois, j'aimerais que vous

18 élaboriez et que vous nous expliquiez si,

19 effectivement, le Distributeur se fonde sur le

20 texte des Tarifs et conditions et sur la définition

21 qui est donnée d'une exploitation agricole pour

déterminer la façon dont les évaluations vont être

23 effectuées?

24 (11 h 26)

25 R. Oui, entre autres, on utilise cette information-là

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 124 -

mais par ailleurs aussi, dans nos systèmes d'information sur l'ensemble de la clientèle Hydro-Québec, les clients sont placés selon des codes de revenus. Pour la, ce qu'on appelle le résidentiel agricole, ils sont placés comme à code de revenu résidentiel, donc ça veut dire qu'on parle ici de bâtiments qui sont facturés au tarif D, qui sont, que ça soit agricole, donc sur une ferme, mais c'est des bâtiments essentiellement résidentiels, mais toute activité de nature commerciale agricole, exploitation, si c'est ça qui compose la majeure partie de l'activité du client, bien il se trouve à ce moment-là dans les tarifs généraux, donc dans d'autres tarifs GM, et dans ce cas-ci, il est traité dans la section plus commerciale, ou industrielle, industrielle, alimentation, boisson, agricole. Donc c'est pour cela que lorsqu'on parle résidentiel agricole, c'est vraiment seulement ceux

Donc c'est pour cela que lorsqu'on parle résidentiel agricole, c'est vraiment seulement ceux qui, dont leur abonnement principal, c'est au tarif D, donc qui ont les mêmes caractéristiques en termes de comportement vis-à-vis chauffage, rémunération; on parle ici de rémunération, pas de salariés, mais de rémunération de... en fait, des revenus liés à l'agricole, mais ils ont les mêmes

- 125 -

1	comportemen	ts	tendanciels	en	termes	de	revenus
2	personnels	dis	sponibles.				

- Q. [11] Est-ce qu'il est possible, de ce que je 3 4 comprends de votre réponse, et peut-être que ce n'est pas le cas, mais qu'il y ait une exploitation 5 6 agricole qui soit traitée dans la catégorie industrielle et commerciale, est-ce que c'est ça 7 que je dois comprendre, ou est-ce que toutes les 8 9 exploitations agricoles sont traitées comme du 10 résidentiel?
- 11 M. MARCEL CÔTÉ:

25

R. Donc les exploitations agricoles ont le choix du 12 tarif, en fait, là, ils peuvent choisir soit les 13 14 tarifs domestiques ou les tarifs généraux qui vont s'appliquer, donc c'est une question d'optimisation 15 de tarif. Évidemment, lorsqu'on a donné ces 16 17 réponses-là, dans le domestique et exploitation 18 agricole, ce sont évidemment des fermes ou des 19 petites exploitations agricoles, souvent c'est une 20 résidence avec son, avec les bâtiments qui servent 21 à des fins d'exploitation agricole; souvent, la 22 consommation n'est pas beaucoup plus grande que celle qui est, des résidences qu'on peut retrouver. 23 Évidemment, il y a un profil un petit peu plus 24

saisonnier, donc plus de consommation peut-être en

- 126 - Me Stéphanie Lussier

1	période	d'été,	mais	c'est	la	façon	que	c'est
2	calculé.							

- Donc pour les exploitations agricoles, il y

  en a qui se retrouvent également dans les tarifs

  généraux, effectivement, des grosses exploitations

  agricoles qui vont préférer ces tarifs-là parce

  qu'ils sont, c'est plus intéressant pour eux en

  matière de tarification.
- 9 Q. [12] Et comme les modèles au niveau de la prévision 10 de la demande sont les mêmes pour l'exploitation agricole et le reste, finalement, qui est inclus 11 dans le secteur résidentiel, comment le 12 13 Distributeur détermine-t-il que les profils de 14 consommation, justement, pour le résidentiel et pour l'agricole justifie le fait qu'on les inclut 15 dans le même modèle? 16

## 17 M. NADHEM IDOUDI:

- 18 R. C'est en fait, c'est via les ventes mensuelles.
- Donc lorsqu'on voit les ventes à partir des clients
- 20 facturés, nous, évidemment, on établit nos ventes
- 21 livrées mensuelles puis on regarde par opposition
- les ventes de ces clients-là vis-à-vis les
- variables qu'on utilise puis on identifie qu'ils
- ont les mêmes comportements que le résidentiel vis-
- 25 à-vis la climatique et vis-à-vie que l'économique.

- 127 - Me St

1		Évidemment, lorsqu'on prend, on isole ces
2		clients-là aussi, c'est là qu'on détecte aussi la
3		saisonnalité dont on parlait tantôt donc, mais
4		grosso modo qui ont mêmes caractéristiques de
5		consommation, lorsqu'on parle de caractérisation,
6		c'est identifier les caractéristiques de
7		consommation de ces clients-là, on l'oppose à des
8		modèles et dans ces modèles-là, ils réagissent de
9		la même façon, ça fait qu'on n'a pas à séparer donc
10		ces secteurs-là pour faire des modèles différents,
11		ça va donner la même chose.
12	Q.	[13] O.K., donc l'exercice a été fait de vérifier
13		le profil de consommation d'agricole versus
14		résidentiel et vous nous dites aujourd'hui que ça,
15		les résultats justifient l'utilisation du même
16		modèle?
17	R.	En fait, l'analyse au niveau des caractéristiques
18		de consommation, lorsqu'on parle de la
19		caractérisation, c'est l'analyse des profils des
20		ventes vis-à-vis la température, ça ne justifie pas
21		qu'on fait des modèles séparés pour ces clients-là.
22	Q.	[14] D'accord. À la question 3.2, il est question
23		du niveau d'incertitude associé à chacune des
24		variables prévisionnelles employées dans les
25		modèles des secteurs pour chacune des années où

- 128 -

1		elles sont utilisées, et vous expliquez que
2		l'incertitude associée à la prévision est évaluée à
3		l'aide d'une simulation Monte-Carlo. Et à la fin du
4		paragraphe, le Distributeur indique que :
5		Il ne produit pas d'évaluation de
6		l'incertitude associée à chacune des
7		variables explicatives.
8		Pourquoi vous ne produisez pas une évaluation pour
9		chacune des variables?
10	R.	En fait, nous, lorsqu'on parle d'évaluation
11		d'incertitude sur les ventes du Distributeur, on
12		parle de sur l'ensemble des ventes comme telles,
13		donc on regarde les facteurs qui influencent de
14		manière générale l'ensemble des ventes. Si on
15		regarde ça, donc on décompose, j'ai les ventes
16		résidentielles et commerciales, j'ai les
17		commerciales et institutionnelles excusez-moi,
18		ventes résidentielles et agricoles, commerciales,
19		institutionnelles et industrielles.
20		Dans ces variables-là, je détermine, dans
21		ces secteurs-là, je détermine les variables qui
22		sont, qui ont le plus d'impacts sur ma variabilité
23		de la demande. Ce que ça ressort là-dedans, deux
24		choses, il y a les aléas climatiques, donc, puis on
25		parle de l'aléa de la demande. L'aléa de la

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 129 -

demande, ça touche le secteur industriel; au niveau du secteur industriel, ce n'est pas compliqué, il y a certaines, certaines variables, genre, qui sont affectées durement par l'économique, on parle les pâtes et papiers, on parle les alumineries, entre autres.

(11 h 30)

Donc avec ces informations-là, jumelées avec la croissance du nombre d'abonnements, la démographie, alors on est capables d'identifier les variables qui ont un impact énorme sur la variabilité des ventes. On fait la simulation Monte-Carlo sur ces variables-là. On détermine les distributions de probabilités puis on bâtit par la suite la variable climatique et la demande. Donc on n'a pas besoin de... on ne fait pas l'exercice secteur par secteur mais on le fait au niveau, en termes de simulation Monte-Carlo, sur l'ensemble des variables qui affectent surtout les ventes totales.

Par contre, dans les analyses, dans les suivis et les secteurs des ventes, donc dans les modèles de ventes par secteur, on n'a pas besoin de faire une simulation Monte-Carlo pour, à chaque mois ou à chaque année, pour les sous-secteurs tels - 130

1		quels. On est capables d'identifier juste des
2		intervalles de confiance. On regarde l'historique,
3		la variabilité aussi de la prévision économique. Il
4		y a toujours une marge d'erreur associée à ça.
5		Cette marge-là, ça permet d'établir des intervalles
6		de confiance. Il y a d'autres moyens qu'on utilise
7		mais on n'a pas besoin d'établir des simulations
8		Monte-Carlo pour toutes ces variables-là pour
9		chacun des secteurs parce que l'exercice ici, ça se
10		fait au niveau de l'ensemble des ventes totales.
11	Q.	[15] D'accord. Toujours au même document, à la
12		question 4.1, la demande était de démontrer qu'il
13		n'y a pas de colinéarité entre les variables
14		économiques utilisées dans les nouveaux modèles de
15		court terme pour le secteur autres, soit la
16		rémunération des salariés, le PIB total, l'emploi
17		total et la population de quinze (15) ans et plus
18		et ici, il est indiqué que les variables ne sont
19		pas utilisées séparément dans le modèle de
20		prévision du secteur autres, elles sont plutôt
21		regroupées dans un indice composite de type Cobb-
22		Douglas et deviennent ainsi des
23		Donc à ce document, à 4.1, le Distributeur
24		donne cette réponse et également, dans le
25		complément qui est l'autre document auquel j'ai

1	fait référence tout à l'heure qui est B-0041, à la
2	question 3.3, la même information, la même idée est
3	véhiculée à savoir que certaines variables ne sont
4	pas utilisées séparément dans les modèles de
5	prévision. Elles sont plutôt regroupées dans un
6	indice composite et deviennent ainsi des facteurs
7	déterminant les ventes d'électricité. Donc, l'idée
8	ici, ce sur quoi je veux vous poser la question,
9	c'est le concept selon lequel des variables sont
10	regroupées pour en faire des facteurs déterminant
11	les ventes d'électricité. Comment le Distributeur
12	décide-t-il de regrouper certaines variables, le
13	cas échéant, ou de les traiter de façon distincte,
14	s'il y a lieu? Quel est le processus, pardon, quel
15	est le processus de réflexion qui va vous amener à
16	décider?
17 R.	Oui. En fait, comme j'expliquais dans la
18	présentation ce matin, lorsqu'on parle, une des
19	étapes, c'est qu'on regarde les informations
20	économiques, on regarde les informations sur les
21	ventes et on commence à identifier des relations,
22	donc les relations entre ces variables-là puis
23	l'économique.
24	Évidemment, dans ce cas-ci, je prends le
25	cas de secteur autres, on regarde que la croissance

- 132

est corrélée de façon naturelle avec la croissance
de la population, avec la croissance du PIB total,
la croissance de l'emploi. Alors juste analyse
graphique, juste aussi en termes d'analyse
statistique. Par la suite, lorsque je viens de
bâtir mon modèle, évidemment il y a d'autres
éléments qui entrent en considération; c'est les
critères statistiques qui permettent d'avoir des
modèles qui sont robustes, qui sont qui
respectent certains éléments de base en termes de
modélisation puis entre autres, la multi-
colinéarité. Donc c'est quelque chose qu'on
souhaite éviter. Donc si j'intègre ces variables-là
séparément, c'est sûr que là on se rend compte
qu'il y a une multi-colinéarité parce que les
variables comme telles, que ce soit le PIB total,
l'emploi total, sont complètement corrélées
ensemble.
Alors ce qu'on fait, c'est qu'on bâtit dans
ce cas-ci un indice économique. C'est un indice qui
reflète l'activité économique de façon générale en
fonction de ces variables-là. Donc c'est une
fonction de type Cobb-Douglas comme on a mentionné
dans la réponse puis ça permet de contourner le
problème de modélisation, donc un problème

statistique puis en même temps, d'exploiter cette

- 133 -

2 information-là, qu'on ne peut pas s'en passer pour

3 expliquer l'évolution des ventes comme telles dans

4 le secteur.

1

- 5 Q. [16] Et à l'intérieur de cet indice composite de
- 6 type Cobb-Douglas, comment chaque variable elle est
- 7 pondérée? Comment je vais pouvoir avoir une idée de
- 8 l'apport de chaque variable au modèle?
- 9 R. Oui. Lorsqu'on parle de fonction Cobb-Douglas,
- 10 c'est une fonction de produit, donc c'est une
- 11 multiplication, donc c'est des variables...
- multiplication de variables à la puissance quelque
- chose. Donc si je parle PIB total multiplié, à la
- 14 puissance un chiffre, multiplié par l'emploi,
- 15 multiplié par la population, cette puissance-là,
- les chiffres qui sont exposants, c'est des
- 17 élasticités. Alors c'est comment ça réagit, c'est
- le genre de sensibilité, comment ça réagit chacune
- des variables vis-à-vis les ventes. Donc on
- 20 détermine les élasticités-là puis on multiplie par,
- on rajoute aux composantes, on multiplie par, donc
- on fait une production, donc une multiplication de
- ces variables-là puis je détermine mon indice. Je
- le ramène après sur une base de un, un étant
- donné... je choisis une année, ça peut être deux

- 134 -

1	mille	dix	(2010),	ça	peut	être	deux	mille	six
---	-------	-----	---------	----	------	------	------	-------	-----

- 2 (2006), ça peut être n'importe quoi. C'est juste,
- 3 le but c'est de donner une normalisation. Donc on
- 4 veut savoir, par rapport à cette valeur normalisée-
- 5 là d'une année précise, est-ce qu'il y a une
- 6 croissance ou décroissance puis on le pose par la
- 7 suite avec la prévision des ventes. Un peu comme
- 8 j'ai montré tantôt dans le secteur commercial et
- 9 institutionnel.
- 10 (11 h 36)
- 11 Lorsque je parlais de l'indice économique
- 12 comment il se comportait puis il est très correlé
- avez les facteurs qui l'expliquent comme le PIB
- services, l'emploi. Donc, en bout de ligne c'est un
- 15 traitement analytique, c'est un traitement donc
- 16 quantitatif. C'est des techniques de modélisation
- 17 qui sont utilisées un peu partout dans le monde
- 18 ailleurs.
- 19 Q. [17] Oui. Si ma compréhension est adéquate, cette
- 20 technique-là ne permettrait pas nécessairement de
- 21 savoir quel est l'apport au modèle de chacune des
- variables qui aurait été amalgamée et incluse au
- 23 modèle. C'est exact?
- 24 R. Si, on le sait.
- 25 Q. [18] J'ai une vue d'ensemble.

R. Non, je le sais parce que pour établir, lorsque je

- 135 -

disais, par exemple, mon indice économique c'est le

3 PIB total à la puissance point 2, par exemple,

4 multiplié par l'emploi total à la puissance point

5 trois, multiplié par la population à la puissance

6 point cinq. Je vous donne juste des exemples ici.

7 C'est que lorsque je veux savoir la contribution de

8 chacune de ces variables-là, je passe par un modèle

logarithmique, donc je fais le logarithme de

10 l'équation.

1

9

14

11 Éventuellement, si l'élasticité est là, ils

vont se décomposer puis là je vais voir la

contribution de chacune des variables de manière

séparée sur l'explication des ventes. Donc, c'est

un traitement très, très... C'est un traitement

16 analytique, en fait.

17 Q. [19] D'accord. À 6.1, on demandait :

18 Veuillez expliquer pourquoi le prix de

l'électricité...

20 Et là, je suis à 6.1 de B-0027. Donc :

21 Veuillez expliquer pourquoi le prix de

l'électricité n'apparaît dans aucun

modèle, de court ou de long terme,

24 comme variable explicative des ventes

25 d'électricité étant donné l'élasticité

1		prix de la demande.
2	Et on répond	que ces élasticités sont intégrées par
3	la suite. Bi	en, en fait, on nous indique que :
4		[] les élasticités des prix sont
5		estimées à partir de régressions
6		algorithmiques. Ces élasticités sont
7		intégrées par la suite aux variables
8		technico-économiques aux secteurs
9		Résidentiel et agricole et Commercial
10		et Institutionnel. Au secteur
11		Industriel PME, l'élasticité prix de
12		la demande est présentée à titre
13		indicatif seulement puisque le
14		Distributeur capte l'ensemble des
15		variations des coûts des facteurs de
16		production à l'aide du PIB
17		manufacturier.
18	Alors, premi	èrement, j'aimerais savoir, j'aimerais
19	que vous pré	cisiez, brièvement encore une fois, de
20	quelle façon	les élasticités sont intégrées aux
21	variables te	chnico-économiques.
22	R. Comme j'expl	iquais tantôt dans la présentation
23	lorsque je p	arlais des prévisions à long terme, il
24	y avait la c	omposante chauffage, climatisation et
25	autres usage	s. Je prends le cas du résidentiel,

agricole.

1

15

16

17

18

19

20

2	Évidemment, cette variable-là ça combine,
3	si je prends la variable « autres usages », j'ai
4	« autres usages » qui est combiné par rapport à un
5	taux de diffusion des équipements qui sont
6	utilisés, plus les paramètres d'efficience. Mais
7	tout ça c'est ajusté par une élasticité prix. Donc,
8	multiplié par l'élasticité prix que c'est déterminé
9	à part dans un modèle indépendamment de tout ça.
10	Puis ça nous dit, ça nous renseigne sur la
11	sensibilité suite à une variation d'un pour cent
12	(1 %) du prix, c'est quoi l'impact en termes de
13	ventes additionnelles pour le secteur autre, en
14	fait pour l'usage autre.

Pour le chauffage, climatisation, on voit clairement que c'est inélastique, ça n'affecte pas ces usages-là parce que c'est lié essentiellement à la température.

- Q. [20] Et en ce qui a trait au secteur industriel

  PME, donc le PIB manufacturier inclut l'élasticité?
- 21 R. En fait, ce qu'on dit ici par cette réponse-là
  22 qu'on ne l'introduit pas parce que ce qui oriente
  23 nos prévisions dans les ventes secteur
  24 manufacturier c'est essentiellement les variables
  25 économiques. Lorsqu'on parle ici à titre

- 1 indicatif : « ... le Distributeur capte l'ensemble
- des variations des coûts des facteurs de production
- à l'aide du PIB manufacturier. » Donc, souvent dans
- 4 le secteur PME ce n'est pas juste le prix qui
- 5 affecte, c'est surtout le PIB, c'est surtout
- 6 l'économique.
- 7 Le prix souvent, si on fait des analyses
- 8 des élasticités court terme, long terme dans le
- 9 secteur industriel de manière générale, pour
- 10 l'électricité c'est rarement significatif. Donc,
- 11 c'est vraiment l'économique qui affecte le choix
- pour ces secteurs-là, pour le secteur industriel de
- manière générale.
- 14 Q. [21] D'accord. À la pièce B-0041 à laquelle j'ai
- fait référence tout à l'heure, qui est le
- 16 complément de réponse d'Hydro-Québec aux demandes
- de renseignements de l'ACEF de l'Outaouais.
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- Maître Lussier, je crois que c'est B-0051.
- 20 Me STÉPHANIE LUSSIER :
- C'est possible. C'est possible. Merci beaucoup,
- 22 Madame la Présidente.
- Q. [22] Alors à la page 3.3. Pardon, à la question
- 3.3, en début de réponse, le Distributeur indique :
- 25 Les variables utilisées dans les

1		différents modèles de prévision
2		peuvent changer d'un dossier à l'autre
3		compte tenu de leur significativité et
4		de leur pertinence.
5		Et la même idée elle est reprise. Non. En fait, ça
6		va, je reste ici à 3.3.
7		J'aimerais savoir qui décide chez le
8		Distributeur des variables qui sont utilisées dans
9		un dossier donné versus dans un autre dossier.
10	R.	En fait, ce n'est pas une personne qui décide,
11		c'est le modèle qui décide. C'est juste que dans le
12		modèle, on garde toujours Lorsqu'on parle au
13		début identification des relations entre
14		l'économique ou les climatiques et les ventes,
15		évidemment, on a identifié un portefeuille de
16		variables. Dans ces variables-là, on sélectionne,
17		donc on bâtit notre modèle. Donc, il y a des
18		critères. Premièrement, critère statistique. Donc,
19		il ne faut pas qu'il y ait des variables qui font
20		le même travail qui figurent dans l'équation. Ça ne
21		se fait pas. Donc, on sélectionne celle qui a
22		l'apport le plus significatif.
23		(11 h 44)
24		Il y a aussi des problèmes de disponibilité
25		de l'information. Souvent, on peut avoir des

21

- 140 - Me

1		informations qu'on dispose de la série historique,
2		mais on ne dispose pas de la prévision. Ou qu'on ne
3		fait pas de la prévision pour cette raison-là. Ou
4		parfois aussi c'est la fréquence de la donnée. Il
5		peut y avoir une observation qui est trimestrielle
6		ou mensuelle. Ça fait que l'ensemble de ces
7		contraintes-là, donc, avec les prévisionnistes dans
8		mon équipe, ils mettent tout ça, confrontent ça
9		dans les modèles, puis après, le modèle qui est
10		Il y a des critères vraiment bien définis pour
11		choisir un modèle, donc il y a des critères qui
12		permettent, au niveau de la performance
13		historique Évidemment, on choisit le modèle qui
14		performe le plus sur les données historiques. C'est
15		ça notre but, on veut avoir, là, quelque chose de
16		plus précis. Puis, dans cette optique-là qu'on
17		choisit les variables.
18	Q.	[23] Et donnez-moi un exemple de variable qui est
19		utilisée dans un dossier donné et qui, dans un

22 R. Je ne peux pas donner un exemple précis. C'est un
23 exercice qui est fait de façon récurrente, à tous
24 les jours, à tous les mois. Mais je peux prendre, à
25 titre illustratif, là, disons, c'est des variables

autre dossier, n'est pas utilisée suite aux

résultats informatiques.

- 1 économiques, ou des investissements long terme qui
- ont cessé d'être publiés pour... comme
- 3 l'information sur le PIB de certains secteurs
- 4 industriels, puis ils sont remplacés par des
- 5 exportations. On fait plus des prévisions des
- 6 exportations, ça fait que dans ce cas-là on
- 7 l'adapte. Les exportations puis le PIB, c'est la
- 8 même chose, hein? C'est la détermination de la
- 9 valeur ajoutée, manufacturière, ça fait que dans ce
- 10 cas-ci, bien, on adapte le modèle, on prend cette
- donnée-là, on corrige l'historique, puis on le
- projette dans nos modèles. Ça c'est un exemple.
- 13 Q. [24] Donc, dans un dossier donné, la
- significativité et la pertinence est issue d'un
- 15 modèle, d'un mécanisme informatique qui sera, lui,
- 16 ultimement analysé par quelqu'un. N'est-ce pas?
- 17 (11 h 46)
- 18 R. En fait, le mécanisme informatique, lui, c'est un
- 19 calculateur informatique qui sera, lui, ultimement
- 20 analysé par quelqu'un, n'est-ce pas?
- M. NADHEM IDOUDI:
- 22 R. En fait, le mécanisme informatique, lui, c'est un
- calculateur de données mais, encore là, c'est
- toujours, on est dans l'analyse quantitative de
- 25 données. Ça fait que si, par exemple, je donne un

1 exemple, si, par exemple, j'avais la variable PIB

d'un secteur précis qui est correlé avec les ventes

qui est super significatif puis je le remplace par

4 les exportations, par exemple, mais les deux

5 variables, à l'origine, sont parallèles, elles se

6 comportent de la même façon.

leurs prévisions.

Ça fait que le coefficient, le R carré

(R2), toutes les statistiques de détermination, ça

ne bouge pas, c'est de ça qu'on veut s'assurer,

puis donc éventuellement, la personne qui va

modéliser ce secteur-là, il faut qu'elle ait des

connaissances fines pour pouvoir prendre des

décisions puis pour aussi s'assurer que le modèle

reste performant sur l'historique puis sur aussi

- Q. [25] Donc le modèle fait toujours l'objet de supervision par des employés d'Hydro-Québec, n'est-ce pas?
- 19 R. Absolument.

7

8

9

10

11

12

13

14

15

- 20 Q. [26] D'accord.
- 21 R. C'est le travail tous les jours de tous les
  22 conseillers. Puis ce que j'ai dit tantôt, c'est
  23 que, avec ces outils-là, ça nous permet d'assurer
  24 un suivi à tous les mois des ventes parce que notre
  25 but ultime, c'est d'assurer une précision en termes

- 143 - Me Stéphanie Lus

- des informations qui servent à nos fins de
  planification opérationnelle.
- 3 Q. [27] Au sujet des variables climatiques, en
- 4 incluant les variables climatiques au modèle de
- 5 long terme, et compte tenu du caractère cyclique et
- 6 relativement prévisible de ces variables, est-ce
- que le Distributeur ne se trouve pas dans une
- 8 situation où certaines autres variables sont, leur
- 9 signification se voit masquée, en quelque sorte?
- 10 R. Non, parce que dans le long terme encore, lorsque,
- 11 comme j'expliquais ce matin, on a les variables
- usage, chauffage, usage climatisation puis usage
- autre; puis à l'intérieur du usage chauffage, j'ai
- les informations sur les équipements comme tels,
- combinées avec les degrés-jour de chauffage, parce
- que ça reste que j'ai besoin de savoir combien de
- 17 quantité de chauffage que j'ai à répartir d'une
- année à une autre, c'est quoi l'impact sur les
- besoins en puissance, combinées aussi avec
- 20 l'élasticité prix, combinées avec l'information sur
- le revenu.
- Donc il faut comprendre là-dessus que, au
- 23 niveau long terme, il faut que je traite toutes ces
- informations-là puis ces informations-là
- 25 contribuent ensemble à l'explication de l'évolution

24

25

- 144 -

1	des ventes à long terme. Donc je ne viendrai pas
2	masquer certaines significativités dû à une
3	présence de cycle saisonnier climatique. En fait,
4	c'est important pour nous de, la climatique, c'est
5	ça qu'on gère, c'est ça qu'on, on est un pays qui
6	chauffe, donc c'est important de le refléter.
7	Ce que ça dit aussi, ça nous renseigne,
8	c'est que l'évolution de la demande est associée
9	essentiellement au climatique; le reste, au niveau
10	de l'économique, dans le cas du résidentiel et
11	commercial, ça affecte à la marge en termes de
12	croissance de la consommation des équipements,
13	comme les produits électroniques, comme les
14	équipements de cuisine, et cetera.
15	Me STÉPHANIE LUSSIER :
16	D'accord. J'arrive à mes dernières questions,
17	Madame la Présidente.
18 Q	. [28] Question de précision, que l'on retrouve dans
19	deux autres documents, à la pièce B-0026, HQD-3,
20	Document 1.1, ce sont les réponses du Distributeur
21	à la demande de renseignements numéro 2 de la
22	Régie, à la page 6, il y a un tableau, c'est le

Tableau 2E-1, et on ne retrouve pas la variable

« Nombre d'abonnements » pour la prévision de la

demande résidentielle et agricole, est-ce que c'est

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

volontaire ou...

2 R. En fait, je pense que la question nous a été posée par, dans la demande de renseignements numéro 3 de 3 4 la Régie puis ce n'était pas une omission mais c'était plutôt, le nombre d'abonnements, c'est un 5 facteur déterminant au niveau de la prévision de la 6 demande des ventes du secteur commercial, en fait, 7 8 des ventes de façon générale, tout comme 9 l'économique, alors on a juste voulu alors préciser 10 que le nombre d'abonnements aussi, c'est une 11 prévision, puis que c'est établi sur la base des mises en chantier puis la croissance de la 12 13 population.

C'est pour cela, lorsqu'on a posé la question sur la significativité, ça peut laisser présager que le nombre d'abonnements, c'est une variable explicative dans le modèle alors qu'elle ne l'est pas, c'est pour cela qu'on a dit, bon, on va expliquer que le, que la croissance du nombre d'abonnements, les déterminants de la croissance du nombre d'abonnements qui est mise en chantier et croissance de la population, eux, ils déterminent le nombre d'abonnements, que je multiplie après par la consommation unitaire, tel que j'ai montré ce matin dans la présentation.

- 1 Q. [29] Et dans votre présentation ce matin, à la page
- 2 8, il est question des « Secteurs autres -
- 3 Prévision des ventes », il y a un tableau
- 4 concernant les réseaux municipaux; en fait, à la
- 5 page 8, excusez-moi, là, je vous parle du document
- 6 qu'on m'a, que j'ai entre les mains, donc ça serait
- 7 plutôt la page 15 et 16, les pages 15 et 16.
- 8 Tout d'abord, la page 15, vous avez les
- 9 « Secteur Autres Prévision des ventes »;
- 10 « Réseaux municipaux », il y a un tableau,
- 11 « Transport public », bon, également. Et on note
- 12 qu'il y a un « peak », et la question était posée à
- savoir si vous étiez, vous, au courant des raisons
- pour lesquelles on voit ce sommet, là, au tableau
- 16 (11 h 51)
- 17 R. Oui. En fait, c'est si on voit le pic, c'est au
- niveau de janvier. C'est premier trimestre deux
- mille treize (2013). Ce n'est pas un pic énorme,
- 20 là, on parle à peu près de cinq gigawattheures
- 21 (5 GWh) entre le mois de janvier et précédents.
- 22 C'est simplement une consommation additionnelle à
- cette période-là dans le secteur de transport
- public. Donc, on parle pour les stations de métro,
- les trains, et caetera. Ça fait que c'est

- 1 simplement ça, cinq qiqawattheures (5 GWh)
- 2 additionnels. Puis après, il retombe retrouver la
- 3 consommation habituelle.
- 4 Ça peut être aussi relatif... parfois c'est
- 5 des travaux, des maintenances, et caetera, qui
- 6 nécessitent, en fait, un peu plus de
- 7 gigawattheures, puis par la suite il retrouve sa
- 8 consommation normale.
- 9 Q. [30] Et vraiment dernière question. Page 16 de la
- 10 même présentation. Pour le secteur industriel, le
- 11 prix des combustibles n'a pas d'impact significatif
- 12 à court terme sur le choix énergétique à la
- production. Est-ce qu'il en a à moyen et à long
- termes à votre avis?
- 15 R. Bien, en fait, c'est sûr qu'il peut y avoir un
- 16 impact à moyen et long termes, mais il ne faut pas
- 17 vois ça juste d'un seul angle, il faut voir ça dans
- 18 l'ensemble. Donc, on parle de l'économique de façon
- 19 générale est-ce qu'il y a une croissance économique
- 20 mondiale. On parle toujours ici des secteurs des
- 21 Grandes entreprises industrielles.
- 22 Ça fait que c'est sûr qu'une entreprise
- pour qu'elle décide, pour qu'elle décide seulement
- en fonction de prix d'électricité à moyen terme,
- 25 mais il faut que... ça occasionne des

1		investissements. C'est des décisions à prendre au
2		niveau des investissements, au niveau aussi de
3		changement de site. Ça fait que, oui, le prix il
4		peut y avoir un impact, mais il faut voir toujours,
5		garder à l'esprit il faut voir aussi en termes
6		d'évolution de contexte économique de manière
7		générale. Donc, le prix qui affecte aussi le PIB.
8		Puis, nous, ce qu'on dit dans la prévision
9		économique qu'on utilise pour les PIB industriels,
10		ça tient compte en bout de ligne de la concurrence
11		avec, par exemple, le prix de gaz qui serait
12		observé aux États-Unis. C'est sûr que pour la
13		partie Québec lorsqu'on regarde les prévisions de
14		Conference Board Canada, il n'y a pas beaucoup
15		beaucoup de croissance puis ça présuppose aussi
16		qu'il y a des éléments de compétition
17		internationale puis de compétitivité internationale
18		là-dedans qui sont captées dans le modèle.
19	Q.	[31] Je vous remercie pour vos réponses à mes
20		questions. Merci aux Membres du panel. Merci,
21		Madame la Présidente. Merci.
22		LA PRÉSIDENTE :
23		Merci, Maître Lussier. Considérant l'heure, nous
24		allons prendre immédiatement la pause lunch. Donc,
25		de retour à treize heures (13 h) avec le contre-

- 149 Me
- 1 interrogatoire de maître Cadrin pour AHQ. Merci.
- 2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE 11 h 54
- 3 REPRISE DE L'AUDIENCE
- \_\_\_\_\_
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- 6 Maître Cadrin, nous allons donc poursuivre avec
- 7 votre contre-interrogatoire. Maître Fraser?
- 8 Me ÉRIC FRASER:
- 9 Si vous me permettez, Madame la Présidente,
- simplement pour vous aviser que les traducteurs ont
- 11 été libérés, parce qu'il semble qu'il n'y a aucun
- 12 témoin anglophone qui aurait nécessité de la
- 13 traduction, alors ils ont été libérés jusqu'à
- mercredi. Et puis on verra si... En fait, je
- pourrais lancer le message, ceux qui ont des
- 16 témoins anglophones et qui nécessitent la
- 17 traduction, peut-être m'aviser à l'avance, si on en
- aura effectivement besoin mercredi, ou si ça va
- 19 aller à jeudi et vendredi. Merci.
- 20 LA PRÉSIDENTE :
- 21 Excellent. Alors, Maître Cadrin, à vous la parole.
- 22 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN:
- Q. [32] Alors Maître Steve Cadrin, pour l'AHQ/ARQ.
- Bonjour, tout d'abord, à la Régie. Mesdames les
- 25 Présidentes, Monsieur le Régisseur, Messieurs les

1	panelistes. Ma première question va porter sur la
2	demande de renseignements numéro 2 de la Régie,
3	document 0026, B-0026. En fait, la réponse.
4	LA PRÉSIDENTE :
5	Juste attendre deux petites secondes.
6	L'enregistrement, semble-t-il, n'est pas parti
7	C'est beau.
8	Me STEVE CADRIN :
9	Alors je me représente, j'imagine? Pour être bien
10	enregistré? Alors, Maître Steve Cadrin pour le
11	regroupement AHQ/ARQ. Ma question va porter sur la
12	demande de renseignements numéro 2 de la Régie,
13	document B-0026.
14	Q. [33] Ça va pour vous, Messieurs les témoins? Oui?
15	Alors je fais référence plus spécifiquement à la
16	page 38, réponse 25.1. Je vous fais lecture d'un
17	passage de la réponse :
18	Ce saut dans la croissance des besoins
19	en énergie et en puissance découle de
20	la prévision des ventes au secteur de
21	l'aluminium où le Distributeur prévoit
22	des ventes additionnelles associées
23	aux projets de développement des
24	industries de l'aluminium entre les
25	années 2018 et 2020.

- Ça va? Vous avez le même passage que moi? De quels 1
- 2 projets de développement est-il question?
- M. HERVÉ LAMARRE : 3
- 4 R. Écoutez, il n'est pas d'usage de nommer des clients
- 5 particuliers, donc, sûrement que si vous... si vous
- faites une petite analyse, vous allez tomber dessus 6
- des projets de cette ampleur-là. Mais on n'est 7
- 8 pas... Ce n'est pas dans nos habitudes de nommer
- 9 spécifiquement des noms de clients.
- 10 Q. [34] D'accord. Peut-être que c'est une question,
- restons sur... sans nommer, là. Est-ce que ce sont 11
- 12 des projets de développement qui sont déjà
- 13 approuvés, ou en cours de réalisation?
- 14 R. C'est des projets sous contrat, oui.
- 15 Q. [35] Ils sont déjà sous contrat. Ils ont été
- 16 approuvés par la Régie? Ou approuvés, excusez-moi,
- pas par la Régie, je m'excuse, oubliez ça. Oubliez 17
- 18 le dernier bout. Sous contrat, c'est assez. Je vous
- 19 amène maintenant à un autre endroit, à la pièce B-
- 20 0005, à la page 30, au tableau 4-4.
- 21 M. NADHEM IDOUDI:
- 22 R. Excusez-moi... La cote Hydro-Québec, si c'est
- 23 possible?
- 24 Q. [36] Certainement. Je peux traduire sans aucun
- 25 problème. HQD-1, document 1.

- 1 R. Merci.
- Q. [37] Alors il s'agit du tableau d'impacts de la
- 3 politique économique du Québec sur les surplus
- 4 énergétiques du Distributeur en térawattheures.
- 5 Page 30, oui. Alors je vous laisse vous y rendre
- tous en même temps, il n'y a pas de problème.
- 7 Alors, simplement pour bien comprendre le tableau,
- 8 dans un premier temps, si on fait la différence
- 9 entre la première ligne du tableau et ça c'est
- surplus énergétiques du Distributeur, qu'on trouve
- en gras, année par année et chacune des trois
- 12 autres lignes scénario accéléré, scénario
- intermédiaire, scénario modéré est-ce qu'on
- obtient la prévision du Distributeur pour la
- demande en énergie associée à la politique
- 16 économique du Québec?
- 17 R. En bout de ligne, oui, si on fait un exercice à la
- marge de cette façon-là, mais c'est juste rappeler
- 19 que c'est un scénario d'impacts, donc c'est des
- 20 hypothèses qui ont été émises pour des scénarios
- 21 accélérés, scénarios intermédiaires, scénarios
- 22 modérés, les dispositions de surplus. Donc, à la
- 23 marge, ça représente une prévision qui va avec ces
- 24 scénarios-là.
- Q. [38] Absolument. Par exemple, en deux mille

- 153 -

1	quatorze	(2014),	si	jе	fais	1'	exercice,	sept
---	----------	---------	----	----	------	----	-----------	------

- virgule quatre (7,4) de surplus énergétique du
- 3 Distributeur, je vois, si je fais la différence, je
- 4 vois que vous ne prévoyez, à ce niveau-là, aucun
- 5 impact en deux mille quatorze (2014).
- 6 R. En fait, juste une petite nuance, là. Je ne fais
- 7 pas de prévision, ici, de l'impact de politique
- 8 économique sur les ventes. C'est des scénarios,
- 9 c'est des exemples de scénarios. Étant donné qu'on
- ne dispose pas d'information spécifique sur les
- projets, ça fait que, le but de ce tableau-là
- 12 c'était d'illustrer, selon des variantes de
- scénarios, là, c'est quoi l'impact de politique
- 14 économique sur les surplus énergétiques.
- 15 (13 h 11)
- 16 R. Donc ce n'est pas qu'on fait un exercice de
- 17 prévision avec des informations qu'on connaît si on
- n'a pas d'informations spécifiques sur des projets,
- 19 c'est juste pour illustrer pour un ordre de
- 20 grandeur ça représenterait quoi, par exemple, si on
- a un scénario accéléré, modéré ou un scénario
- 22 faible au niveau de la Politique priorité emploi.
- Donc c'est un exercice fait à la marge mais il n'y
- a pas de modèle ou il n'y a pas d'analyse fine en
- 25 arrière de ca.

- 154 -

1	T\ /T	$\alpha$ m $\pi$ $\tau$ $\tau$ $\pi$	CADRIN	
1	IVI	<.1. H (/ H		•

- 2 Q. [39] Donc en prenant la réponse que vous venez de
- 3 me donner, je constate que selon ce que vous avez
- 4 mis en place dans le tableau, je ne veux pas le
- 5 nommer d'aucune façon cette fois-ci, pas le
- 6 qualifier, sept virgule quatre (7,4), surplus
- 7 énergétique du Distributeur, il n'y aurait pas ce
- 8 qu'on appelle un impact de la politique économique
- 9 pour l'année deux mille quatorze (2014) à titre
- 10 d'exemple?
- 11 R. Exact.
- 12 Q. [40] Et pour reprendre là où vous aviez, vous
- m'aviez amené sur la compréhension de l'exercice
- qui a été fait, alors vous avez préparé comment
- cette, pas prévision, je dirais, mais comment vous
- 16 avez choisi que, une année, il y aurait un impact,
- 17 une année, il n'y aurait pas d'impact, et quelle
- 18 hauteur d'impact à chaque fois pour chacun des
- 19 trois scénarios proposés?
- 20 R. En fait, c'est juste avec les hypothèses de base.
- Dans la Politique priorité emploi, on parle de, un
- potentiel peut-être de gros projets, les
- 23 hypothèses, c'est qu'on sait que un projet, ça
- prend du temps avant de s'installer à Québec, il y
- 25 a toujours un petit délai, ça ne se fait pas du

PANEL 1 - HQD Contre-interrogatoire Me Steve Cadrin

jour au lendemain, ça crée toujours un délai de peut-être deux, trois ans, quatre ans, dépendamment du projet, d'où la raison pourquoi il n'y a pas d'impact sur les premières années.

Par la suite, bien, c'est tout simplement, on dit, si tout va bien en termes de contexte économique, ça s'accélère, on suppose qu'il va y avoir une accélération des projets. Dans l'autre cas, s'il n'y a pas vraiment d'accélération en termes de contexte économique, la même chose, puis si le contexte économique demeure faible, bien peut-être on va avoir un potentiel de croissance qui est faible aussi.

Ça fait que c'est des hypothèses vraiment de base puis on essaie d'installer sur des hypothèses comme un client, à peu près, deux clients, ça représente un térawattheure (1 TWh), deux térawattheures (2 TWh) de ventes, dans des secteurs ciblés, puis en fonction, on fait ça en fonction du contexte économique qui est prévu puis en fonction aussi de, comment dire, les alliances aussi à l'économique de façon générale. Ça fait que c'est un exercice théorique, là, en bout de ligne.

Q. [41] Je comprends ce que vous m'expliquez en termes de théorie mais je comprends que vous choisissez

25

- des chiffres peut-être, j'essaie de comprendre 1 2 quelles sont vos balises, là, puis je vais prendre 3 l'exemple d'une année où il y a un impact, selon 4 votre tableau, deux mille seize (2016) par exemple, 5 vous avez neuf point sept (9,7), neuf virgule sept 6 (9,7), pardon, versus scénario accéléré, huit 7 virgule sept (8,7); là, je comprends que vous tenez compte de un térawattheure (1 TWh) qui proviendrait 8 9 des impacts de la politique...
- 10 R. Exact, ça fait qu'on suppose qu'il y a un projet 11 qui consommerait un térawattheure (1 TWh) cette 12 année-là.
- Q. [42] O.K., mais pourquoi pas deux (2), pourquoi pas trois (3), parce que l'année d'après, vous allez faire d'autres choses alors j'essaie de comprendre?
- 16 R. Ça, comme je vous dis, c'est des hypothèses, ça 17 fait que vous pouvez aussi vous-même faire des scénarios, peu importe le scénario. Nous autres, on 18 19 a illustré le tableau pour donner, en fait, une 20 illustration de qu'est-ce que ça pourrait, qu'est-21 ce que ça pourrait représenter en termes d'impacts. 22 Comme je vous ai dit, on ne dispose pas d'informations précises jusqu'à date puis nous, ce 23

qu'on dit, au fur et à mesure que des projets

seront connus, on va les intégrer. Donc le but de

25

- 157 -

1		l'exercice était vraiment à titre illustratif, il
2		n'y a pas vraiment d'hypothèse.
3		M. MARCEL CÔTÉ :
4	R.	J'ajouterais un élément, par contre. C'est que,
5		évidemment, ici, c'est dans une optique de
6		développement de nouveaux marchés, donc ça signifie
7		que les scénarios qu'on avait regardés dans le
8		cadre de ce tarif de développement-là étaient à
9		l'effet que ça serait des clients qui seraient, qui
10		viendraient au Québec parce qu'on avait un tarif
11		particulier pour ces clients-là; sans ça, ces
12		clients-là ne viendraient pas au Québec comme tel.
13		Ça fait que c'est une façon d'attirer cette
14		clientèle-là puis c'est dans ce contexte-là que ça
15		a été fait. Ce qui est important aussi, c'est que,
16		au moment où on se parle, ça, ça fait, on a déposé
17		le dossier tarifaire l'année passée, on en a parlé
18		justement dans le dossier tarifaire précédent, les,
19		comment le tarif va être fait, est-ce qu'il va y en
20		avoir un, quelles sont les conditions, quels sont
21		les types de clients qui pourraient être intéressés
22		puis ces choses-là, c'est encore, au moment où on
23		se parle, c'est encore ouvert.

Ça fait qu'on ne peut pas nécessairement

lier les scénarios qu'il y a ici avec des clients

- 158 -

1 s	pécifia	ues,	on	n '	a	pas	de	clients	comme	dit

- 2 monsieur Idoudi, il n'y a pas de clients
- 3 spécifiques identifiés à chacun de ces projets-là,
- 4 c'est tout simplement des scénarios avec
- 5 différentes intensités qu'on a regardés, quelque
- 6 chose qui est quand même nécessairement plausible
- 7 compte tenu des contraintes d'installation de
- 8 nouveaux clients ici au Québec, là.
- 9 Q. [43] Je comprenais tout à l'heure qu'il y avait
- 10 peut-être des conditions économiques, qu'il y a
- 11 reprise, pas reprise, j'ai compris également qu'il
- 12 y avait une vitesse pour installer de nouvelles
- entreprises et les attirer, peut-être au moyen d'un
- tarif qu'on ne connaît pas, c'est peut-être des
- 15 éléments, si je peux dire, là, de variables pour
- 16 établir votre tableau des impacts, c'est exact,
- 17 est-ce qu'il y en a d'autres?
- 18 R. Non, c'est principalement les éléments. Mais il
- reste quand même qu'il faut, tu sais, lorsqu'on
- 20 parle de ces projets-là, c'est des projets
- 21 internationaux, c'est des gens qui sont sollicités
- 22 partout dans le monde pour venir s'installer dans
- leur propre territoire. Donc c'est à nous à voir
- s'il est approprié d'avoir un tarif de
- 25 développement économique pour attirer cette

1	clientèle-là puis est-ce que ce serait pertinent,
2	parce qu'il y a une question aussi d'intensité
3	électrique aussi.

Donc on veut être capables de, si c'est possible, d'avoir un tarif qui va faire en sorte que ça va influencer la décision d'actionnaires qui va faire en sorte que, oui, ça va faire en sorte que ça va faire un changement dans leur choix.

9 (13 h 16)

Si on est dans des entreprises où l'intensité électrique n'est pas du tout importante, ça c'est... on a beau leur donner des rabais, ça ne changera rien, là. Ça fait que c'est surtout ça qu'on essaie de jauger à l'intérieur des discussions qu'on a aussi avec le gouvernement làdessus.

Q. [44] Ce que vous avez dit étant pris en considération, peut-on considérer que la différence entre la première ligne du tableau et la ligne du scénario intermédiaire constitue les valeurs les plus probables de l'impact de la demande d'électricité et de la politique économique du Québec selon votre évaluation que vous avez faite, avec tous les commentaires que vous avez faits relativement à cette analyse?

4				
1	M	NVDHFW	IDOUDI	•
1	1*1 -	11/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1/1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	_

- 2 R. Encore là, il n'y a pas de probabilités associées à
- 3 ces scénarios-là. C'est simplement des hypothèses.
- 4 Ce n'est pas comme mettons si je prends le cas de
- 5 l'analyse de l'aléa de la demande associé à une
- 6 prévision et à une distribution de probabilités.
- 7 Dans ce cas-ci, étant donné qu'on ne
- 8 dispose pas d'informations, ça fait que c'est
- 9 vraiment à titre illustratif qu'on a présenté ces
- informations-là. Donc, je ne peux pas associer une
- 11 probabilité de réalisation pour ces scénarios-là.
- 12 M. HERVÉ LAMARRE:
- 13 R. Et j'ajouterais peut-être une autre dimension.
- 14 C'est que, évidemment, un rabais tarifaire pour
- 15 attirer un nouveau client avec une certaine
- 16 intensité électrique, bien, ce n'est pas suffisant.
- 17 Ce n'est pas suffisant parce qu'on n'est pas les
- seuls qui faisons de la prospection industrielle.
- 19 La planète en entier en fait. Donc, il y a toutes
- 20 sortes d'autres considérations, et ça c'est dans
- les mains du gouvernement.
- Donc, c'est très difficile pour nous
- aujourd'hui, la, puis on a un gouvernement qui est
- 24 assez récent, donc qui est en train de s'approprier
- 25 tout ça, qui est en train de définir sa politique

5

6

7

8

24

25

- 161 -

économique. Donc, c'est assez difficile aujourd'hui
de quantifier quel serait l'impact de donner des
rabais tarifaire pour attirer des clients.

Mais une chose qui est sûre c'est que, seulement avec ça, on ne peut pas aller bien loin. Ça prend tous les autres leviers que le gouvernement a entre les mains puis peut se donner également.

9 Q. [45] Mais je fais un peu de millage, si vous me 10 permettez l'expression, sur votre réponse, là. Ce 11 vous nous dites dans le fond, puis c'est peut-être la différence qu'on doit établir entre les 12 différents scénarios, si on prend un scénario 13 14 accéléré, c'est parce qu'on prend plus de moyens pour les attirer ces clients-là. Si on prend un 15 scénario modéré, c'est qu'on prend beaucoup moins 16 17 de moyens ou, par exemple, juste un tarif, comme vous le dites, qui n'est peut-être pas assez. Est-18 ce que c'est ça? Parce que j'essaie d'établir un 19 20 peu qu'est-ce que vous avez fait. La réponse peut-21 être varie en fonction des témoins, ça fait que je 22 veux peut-être juste avoir tous votre pensée sur le 23 sujet.

R. Bien, en fait, comme monsieur Idoudi a expliqué, ces chiffres-là ne résultent pas d'un modèle, c'est

- 162 -

4			,		
	une	app.	rec	ı a	tion

- Donc, c'est une appréciation d'un scénario
- fort, d'un scénario intermédiaire, d'un scénario
- 4 modéré, mais qui n'est pas sous le contrôle du
- 5 Distributeur dans la mesure où c'est un outil parmi
- 6 d'autres que le gouvernement va avoir entre les
- 7 mains pour développer le secteur industriel.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 Maître Cadrin, je vous inviterais à passer peut-
- 10 être à une autre ligne de questions.
- 11 Me STEVE CADRIN:
- 12 J'allais le faire.
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- 14 Excellent.
- 15 Me STEVE CADRIN:
- 16 Q. [46] Quant au tableau 4.4, vous nous parlez
- 17 d'énergie. Est-ce que vous avez fait un tableau
- similaire pour ce qui est de la puissance? Avec
- 19 tous les considérants que vous venez de nommer pour
- 20 un tel tableau, l'exercice sous-jacent.
- M. NADHEM IDOUDI:
- 22 R. On n'a pas fait l'exercice au niveau de la
- 23 puissance, ça fait que... Parce qu'on n'a pas
- d'informations non plus sur la charge des clients
- 25 qui peut être à l'oeuvre??. Ça fait qu'une fois

1		qu'on va avoir l'information sur les clients, on va
2		avoir l'information sur la charge associée à ces
3		clients-là. Éventuellement.
4	Q.	[47] Je comprends que le tableau 4 date du mois de
5		novembre. En savez-vous plus long aujourd'hui et je
6		ferez référence peut-être, notamment, à la pièce
7		que vous avez déposée ce matin après la pause, là.
8		Est-ce qu'il y a des liens à faire entre les deux
9		ou des explications à ce niveau-là?
10	R.	En fait, les ajustements présentés ce matin c'est
11		simplement ça n'a rien à voir avec la politique
12		de développement économique ou priorité emploi.
13		C'est simplement des ajustements suite à l'annonce,
14		entre autres, l'entente signée entre Alcoa puis le
15		gouvernement du Ouébec, puis en même temps aussi

Donc, ça c'est des ajustements de la prévision qui figure dans le plan d'approvisionnement. Mais ça n'a rien à voir avec,

des ajustements sur le secteur industriel

relativement associés au contexte économique.

en fait, la priorité emploi. Ça demeure toujours

les mêmes hypothèses.

16

17

18

19

20

21

23

24

25

Mais on n'intègre pas dans notre scénario de prévision, dans le plan d'approvisionnement, je n'ai pas la variable priorité emploi, je n'ai pas

M. HERVÉ LAMARRE:

1		d'impact là-dedans. Ça c'est vraiment présenté à
2		titre illustratif indépendamment de la prévision du
3		plan d'approvisionnement. Donc, c'est une
4		évaluation, c'est une appréciation qu'est-ce que
5		serait se traduit en quoi sur les surplus selon
6		différentes vitesses, là, le scénario, en fait,
7		associé aux priorités emploi.
8	Q.	[48] Nous avons également justement dans la
9		priorité emploi, dans la Politique priorité emploi,
10		un certain nombre de projets. Juste pour
11		comprendre, je vous en fais une énumération. Si
12		vous avez besoin de référer au document, je pourrai
13		toujours le déposer à la rigueur. Je ne veux pas
14		inutilement rajouter des documents dans le dossier.
15		À la Politique en question, à la page 7, on
16		mentionne, les premiers résultats obtenus des
17		efforts qui portent ses fruits. Et vous avez des
18		Terminaux intermodaux CSX, Ericsson Canada, AJW
19		Technique, et caetera. Je ne peux pas faire
20		l'énumération complète. Est-ce que vous êtes
21		familier avec cette liste de projets qu'on
22		mentionne au moment de la politique, qui sont déjà
23		des projets qui portent ses fruits ou qui portent
24		leurs fruits?

- 1 R. Bien écoutez, on écoute les nouvelles comme tout le
- 2 monde, mais il faut faire la distinction entre
- des... des projets qui sont annoncés par le
- 4 gouvernement et, dans le cas qui nous intéresse,
- 5 des projets qui ne seraient pas venus sans le
- 6 tarif. Donc ce que vous venez de m'énumérer c'est
- 7 des projets pour lesquels il n'y a pas de tarif
- 8 actuellement qui... de développement économique.
- 9 Donc je ne ferais pas de lien avec le tarif de
- 10 développement emploi.
- 11 Q. [49] D'accord. Donc ce sont des projet qui, s'il
- sont implantés ou si vous les connaissez parce
- qu'ils sont suffisamment probables ou avancés dans
- leur réalisation, vous en tenez compte dans votre
- 15 prévision tout simplement de la demande, peu
- importe la tarification.
- 17 R. Bien en fait, comme je vous dis, c'est important de
- concevoir un tarif dans lequel on va mettre une
- 19 barrière à l'entrée. Si on ne fait pas la
- 20 démonstration qu'un client ne serait pas venu sans
- 21 le rabais tarifaire, clairement ça ne s'adresse pas
- 22 à ce genre de client-là. Donc un client qui... qui
- est déjà en implantation, bien on ne fera pas un
- rabais tarifaire parce que clairement son critère
- 25 de décision c'était pas le tarif d'électricité.

- 166 -

- Q. [50] Mais je comprends qu'ils sont de toute de
   façon inclus. La question, je reviens à la base,
   là, s'ils sont inclus à la prévision de la demande,
- 4 s'ils sont suffisamment avancés, de toute façon peu
- 5 importe la question de tarification avantageuse ou
- 6 non, je ne fais pas de point particulier résultant
- 7 de la politique que vous dites peut-être qu'il n'y
- 8 en a pas, là.
- 9 M. NADHEM IDOUDI:
- 10 R. Oui. En fait, comme j'ai dit ce matin dans la
- 11 présentation lorsqu'on parlait de traiter
- 12 l'information spécifique pour les grands clients
- industriels, c'est notamment on fait référence à
- 14 l'ensemble de ces projets-là. Donc on dispose, on a
- toujours le suivi de ces informations, de ces
- projets-là, mais on l'oppose en même temps à
- 17 l'évolution... l'évolution du contexte économique.
- Puis on regarde les croissances générées par les
- modèles en termes... au point de vue économique,
- 20 puis on regarde le portrait des projets, puis on
- 21 regarde qu'est-ce que ça représente en termes de
- probabilité, puis c'est de cette façon-là qu'on les
- intègre de manière générale au point de vue
- 24 méthodologie.
- Q. [51] D'accord. L'exemple d'Ericsson qui est

- 1 mentionné spécifiquement dans la politique où on
- 2 fait un peu de... un peu de suivi sur le projet
- 3 d'Ericsson qui est quand même un virgule trois
- 4 milliard (1,3 G).
- 5 R. Moi je ne fais pas de suivi de projet
- 6 individuellement. Ça c'est plus le domaine de la
- 7 clientèle d'affaires Grande entreprise. Par contre,
- 8 moi je reçois un ensemble de portefeuille de
- 9 projets selon les secteurs. Et là je regarde
- 10 l'évolution de... probabiliste de ces secteurs-là
- 11 en termes de nouveaux projets, puis je l'oppose par
- rapport à la croissance générée par le contexte
- for economique. Et... c'est ça. Fait qu'ils sont
- intégrés de cette façon-là de façon générale, mais
- je ne fais intégrer projet par projet dans mon
- 16 modèle de cette façon-là.
- 17 Q. [52] Non, mais là où j'allais avec la question
- 18 d'Ericsson c'est qu'on mentionne que c'est un
- 19 exemple qui provient de ces tarifs avantageux
- 20 d'Hydro-Québec dans la politique en question. Alors
- c'est pour ça que je vous pose la question : est-ce
- que vous, vous l'avez considéré comme ça? Ou vous
- le considérez tout simplement globalement, comme
- vous venez de le mentionner, comme un portefeuille
- de projets?

- 1 M. HERVÉ LAMARRE:
- 2 R. Il n'y a jamais eu de discussion sur des rabais
- 3 tarifaires avec les clients que vous avez nommés.
- 4 Q. [53] Merci. Ça complète mes questions, merci
- 5 beaucoup.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- 7 Merci, Maître Cadrin. Alors nous allons poursuivre
- 8 avec maître Pelletier de l'AQCIE/CIFQ.
- 9 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :
- 10 Q. [54] Alors Pierre Pelletier pour l'AQCIE/CIFQ.
- Juste quelques détails relativement aux documents
- qui portent la cote, je crois, B-0082, celui qui a
- 13 été produit ce matin, la mise à jour sur la
- 14 prévision de la demande. On comprend des
- explications qui sont... qui apparaissent sur le
- 16 document puis de celles que vous avez ajoutées
- 17 tantôt, que l'augmentation en termes de
- 18 térawattheures et puis en termes de mégawatts
- viendrait principalement de développement dans le
- 20 domaine de la grande entreprise industrielle. On ne
- 21 réussit pas à saisir comment il se fait, dans ce
- 22 contexte-là, qu'on constate une augmentation sur la
- première ligne, là, l'augmentation en énergie,
- comment il se fait que les premières années il y a
- 25 une augmentation du nombre de térawattheures les

- 169 -
- dernières années aussi, mais dans le milieu deux
- 2 mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019) il y
- 3 a une diminution.
- 4 M. NADHEM IDOUDI:
- 5 R. C'est lorsque je parlais de secteur industriel de
- façon générale, notamment des alumineries, c'est...
- 7 c'est juste un déplacement en fait de certains
- 8 projets majeurs dans l'horizon. Fait que dans le
- 9 plan d'approvisionnement on avait des projets aux
- 10 alentours de deux mille dix-huit-deux mille dix-
- neuf (2018-2019). Et là les informations qu'on a
- 12 actuellement ça s'est déplacé de deux ans, fait que
- ca explique pourquoi il y a un creux à ce niveau-
- 14 là. Mais c'est simplement un déplacement de projet,
- il n'y a pas d'annulation de projet.
- 16 Q. [55] Bien. Mais alors les années deux mille
- 17 quatorze (2014), deux mille quinze (2015), deux
- mille seize (2016), de nouveau projets font en
- 19 sorte que le nombre de térawattheures augmente.
- 20 Mais ensuite je comprends qu'en deux mille dix-
- 21 huit-deux mille dix-neuf (2018-2019) il y a des
- 22 projets qui devaient se réaliser, mais ceux-là sont
- reportés vers deux mille vingt (2020), etc.
- 24 (13 h 29)
- 25 R. Il y a deux choses, ce que j'ai mentionné ce matin.

14

15

16

17

18

19

- 170 -

1	Il y a premièrement l'impact, l'annonce de la
2	signature des contrats entre Alcoa puis le
3	gouvernement, le renouvellement de contrats. Donc,
4	c'est effectif deux mille quatorze (2014), deux
5	mille quinze (2015), deux mille seize (2016). C'est
6	ça qui rentre en bout de ligne. Puis, par la suite,
7	il y a dans notre prévision de toute façon
8	générale, on tient compte d'autres projets majeurs
9	dans le secteur industriel. Puis ces projets-là
10	avec les lunettes maintenant d'aujourd'hui, on
11	décalera ça, on déplacera ça dans le temps, une
12	fenêtre de deux ans à peu près.

Ça fait que c'est pour cela que, au début, j'ai la croissance qui reflétait un client actuel qu'on pensait qu'il va être à la baisse. Et, là, finalement, ça va continuer. Et par la suite, à l'horizon de deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019), c'est essentiellement un déplacement de projets de deux ans.

Q. **[56]** Et je comprends que la majorité de ces
variations-là résulte de projets qui interviennent
ou qui sont reportés dans le domaine des
alumineries principalement?

- 24 R. En fait, oui, principalement.
- Q. [57] Est-ce que je dois en conclure que, s'agissant

- 171 -

- du domaine de l'aluminerie, les augmentations en
- 2 termes de consommation énergétique vont être assez
- 3 stables tout au cours de chacune des années, à
- 4 l'intérieur de l'année?
- 5 R. Je ne comprends pas votre question.
- 6 Q. [58] Lorsqu'on est en présence d'aluminerie, on est
- 7 en présence d'une industrie qui consomme de façon
- 8 très régulière, très stable. Et je serais porté à
- 9 conclure de ce que vous dites que, en conséquence,
- 10 l'augmentation en termes de térawattheure ou la
- diminution pour les quelques années où il y a une
- diminution va se réaliser de façon stable au cours
- de l'année, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas des
- sommets, un sommet en janvier, par exemple, et puis
- un creux en juillet?
- 16 R. Dépendamment des cas ici lorsqu'on parle de
- 17 nouveaux projets, essentiellement, lorsqu'on parle
- de reporter, c'est sûr que ça ne démarre pas à cent
- 19 pour cent. Il y a des phases dans ces projets-là,
- 20 ce qui était reflété. Donc, ça commence
- 21 graduellement puis ils atteignent leur pleine
- 22 capacité à une année X. Puis dans ce cas-ci, ce que
- 23 ça reflète, on regarde, ça commence en quelle
- 24 année, deux mille dix-huit (2018), deux mille dix-
- 25 neuf (2019) deux mille vingt (2020). Donc, avant,

- 172 -

- on avait ça. Puis, là, maintenant, on pense que
- 2 c'est deux mille vingt (2020), deux mille vingt et
- 3 un (2021), deux mille vingt-deux (2022) pleine
- 4 capacité. Et pour les alumineries, de façon
- 5 générale ou les grands clients industriels, lorsque
- 6 ça entre, c'est de manière stable, c'est des
- 7 clients avec des forts facteurs d'utilisation. Ça
- fait qu'ils sont... ils sont à des FU proche de
- 9 cent pour cent (100 %).
- 10 Q. [59] Est-ce que les ajustements proposés à la
- 11 prévision de la demande ici entraînent des besoins
- 12 d'approvisionnements additionnels par rapport à ce
- qui est déjà prévu dans le Plan? Là, vous faites un
- tableau qui nous montre que, bon, la prévision est
- 15 changée. Mais est-ce qu'il devrait y avoir
- 16 concordance entre ça et les approvisionnements
- 17 requis?
- 18 R. En fait, au niveau des approvisionnements, vous
- 19 poserez la question au panel sur les
- 20 approvisionnements, panel numéro 2.
- 21 M. HERVÉ LAMARRE:
- 22 R. Bien, en fait, pour vous répondre. En énergie, on
- est déjà en surplus. En puissance, on est déjà en
- 24 déficit. Donc, ça va juste... En termes d'énergie,
- 25 ça va réduire les surplus et, en puissance,

- 173 -
- 1 effectivement, ça crée une pression et ça explique
- 2 en partie qu'on a déjà lancé l'appel d'offres pour
- 3 les trois prochaines années.
- 4 Q. [60] Bien. Je vous remercie.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- 6 Merci, Maître Pelletier. Nous allons poursuivre
- 7 avec maître Nobert pour l'AQPER.
- 8 Me STÉPHANE NOBERT :
- 9 Bonjour. Stéphane Nobert pour l'AQPER. Nous
- n'aurons pas de questions pour le panel. Mais nous
- 11 avions une demande à faire. L'un des membres de
- notre panel, monsieur Bolullo, a un empêchement à
- la fin de la journée jeudi prochain le vingt-six
- 14 (26). Nous sommes à la dernière position. Et nous
- 15 avons demandé à Stratégies énergétiques et
- 16 Association québécoise de lutte contre la pollution
- 17 atmosphérique s'il était possible pour eux
- d'inverser l'ordre de présentation de notre preuve
- 19 avec eux. Donc, j'aimerais faire la demande.
- 20 LA PRÉSIDENTE :
- Je comprends qu'ils ont dit oui.
- 22 Me STÉPHANE NOBERT :
- Oui, ils ont dit oui.
- 24 LA PRÉSIDENTE:
- 25 Excellent. Donc, aucun problème. Donc, jeudi, à ce

1 moment-là, on va débuter avec la preuve de l'AQPER.

- 174 -

- 2 Me STÉPHANE NOBERT :
- 3 Parfait.
- 4 LA PRÉSIDENTE :
- 5 Excellent. Merci. Maître Hamelin pour EBM.
- 6 (13 h 34)
- 7 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN:
- 8 Q. [61] Bonjour. Rebonjour. Paule Hamelin pour Énergie
- 9 Brookfield Marketing. Alors bonjour aux membres du
- 10 panel. Alors, peut-être pour revenir brièvement sur
- les modifications proposées, si je comprends bien,
- 12 à partir d'avril 2012, le Distributeur a développé
- des nouveaux modèles de prévisions qui reflètent
- les techniques de modélisation économétrique
- reconnues dans l'industrie. C'est exact?
- M. NADHEM IDOUDI:
- 17 R. Oui.
- 18 Q. [62] D'accord. Et, si je comprends bien, cette
- 19 modification-là, elle s'est faite à partir d'avril
- deux mille douze (2012), et c'est la première fois
- 21 que vous présentez cette nouvelle méthodologie à la
- Régie de façon complète?
- 23 R. En fait, on en a parlé dans le dossier tarifaire de
- cette année-là, l'année deux mille douze (2012). On
- 25 en a parlé aussi dans l'ancien dossier tarifaire de

- deux mille treize, deux mille quatorze (2013-2014),
- 2 puis cette fois-ci on en parle dans le plan
- 3 d'approvisionnement parce que c'est le forum pour
- 4 parler de la méthodologie, mais on a couvert déjà
- 5 une bonne partie sur les méthodes de prévision
- 6 court terme dans les anciens dossiers tarifaires.
- 7 Q. [63] D'accord. Ces techniques de modélisation
- 8 économétrique sont reconnues dans l'industrie
- 9 depuis quand?
- 10 R. En fait, les techniques de régression comme telles,
- 11 ça date depuis longtemps. Depuis que la littérature
- 12 existe. Au niveau de l'adaptabilité sur
- 13 l'industrie, c'est depuis environ à peu près une
- 14 dizaine d'années. Il faut comprendre, là-dedans,
- que ces techniques-là étaient possibles grâce aussi
- à la disponibilité de certaines informations. Donc,
- 17 on avait des informations qui nous permettent
- d'aller dans ce sens de ces modèles-là, mais selon
- nos connaissances, puis selon nos contacts
- 20 réguliers avec l'ensemble des utilités publiques,
- 21 c'est quasiment... la majorité des utilités qu'on
- 22 connaît utilisent des méthodes de régression,
- 23 l'approche économétrique en termes de prévisions
- court terme et long terme. Selon ce que j'ai
- 25 présenté à matin, que ce soit avec des variables

- 176 -

1	technico-	-économique	es poi	ır le	long	terme,	ou	des

- 2 variables économiques pour le court terme.
- 3 Q. [64] Alors, j'ai compris de votre réponse que ça
- fait quand même assez... un bon bout de temps que
- 5 ça existe. Peut-être nous expliquer pourquoi le
- 6 Distributeur n'a pas utilisé ces méthodes-là avant
- 7 avril deux mille douze (2012)?
- 8 R. En fait, comme j'ai dit, j'ai mentionné à la
- 9 réponse précédente : c'est la disponibilité des
- données. On a fait... Le fait qu'on a d'abord des
- données mensuelles de qualité... Parce qu'avant on
- 12 avait juste seulement des données de facturation.
- 13 Là, avec la technologie puis les connaissances, on
- 14 a réussi à développer les ventes livrées mensuelles
- comme telles, puis ces ventes-là, ça va nous
- 16 permettre d'opposer, en fait, la relation qui
- 17 existe entre l'économique, le climatique et les
- ventes. Donc, c'est dans cette raison-là qu'on a
- 19 décidé, on a jugé opportun, en même temps, suite
- 20 aux commentaires de la Régie aussi, dans les
- 21 anciens dossiers tarifaires, plans
- 22 d'approvisionnement, qui avait des questionnements
- qui se posaient sur la présence, peut-être, de
- surestimation dans le secteur industriel, ou peut-
- 25 être certains paramètres qu'il fallait revoir les

- 1 méthodologies, puis on a jugé opportun, on avait
- 2 tous les éléments qui étaient réunis pour qu'on
- amorce les travaux puis apporter les changements
- 4 nécessaires au modèle.
- 5 Q. [65] Puis la disponibilité des données, elle est
- 6 arrivée quand environ?
- 7 R. Bien, en fait, les années deux mille onze (2011),
- 8 deux mille douze (2012). Même au-delà de là.
- 9 Q. [66] Au niveau du secteur industriel Grandes
- 10 entreprises, on comprend que les prévisions, avant,
- 11 reposaient... En fait, que maintenant les
- 12 prévisions vont reposer également sur les modèles
- économétriques et sur l'utilisation d'indicateurs
- for the decomposition of the d
- 15 intrants qui provenaient de la part des clients,
- 16 c'est ce que je dois comprendre?
- 17 R. Oui. Auparavant on traitait l'information client
- 18 par client dans tous les secteurs, dépendamment, à
- 19 court terme, long terme, mais c'était... On cumule
- les informations, puis on regarde aussi, par
- 21 rapport à l'évolution de la valeur ajoutée, ça fait
- 22 que c'est des tendances, puis des sommations de
- 23 projets, en bout de ligne.
- Q. [67] Vous avez fait référence à certaines décisions
- 25 de la Régie puis la question de surestimation. Est-

- 178 -

1		ce que vous pensez que la nouvelle méthodologie va
2		régler la problématique de surestimation dans le
3		secteur industriel?
4	R.	C'est sûr que la question, le problème de la
5		surestimation, comme j'ai dit dans le plan de
6		performance prévisionnel qu'on proposait à la fin
7		de la présentation, c'est sûr que les modèles,
8		actuellement, comment ils sont bâtis, sont testés,
9		sont validés sur les données historiques, ça fait
10		qu'on est capable de reproduire ce qui s'est passé
11		par le passé.
12		Par contre, en termes de biais
13		statistiques, c'est sûr qu'il faut avoir des écarts
14		pour juger ça, puis je pense, avec les années à
15		venir, on va être capable de juger la nature de ces
16		écarts-là, puis aussi, surtout, il faut être
17		précis, donc, dans le sens, il faut distinguer
18		l'effet modèle de ça versus l'effet des hypothèses
19		économiques. Parce que ça se peut que, lorsqu'on
20		établit une prévision, on a une prévision de
21		contexte économique. Je donne un exemple. Quand on
22		projette que l'évolution du secteur manufacturier
23		ou secteur industriel, de manière générale, on
24		prévoit une croissance de deux pour cent (2 %),
25		finalement c'est zéro pour cent (0 %) que c'est

1	arrivé, c'est sûr que mes ventes, je vais avoir des
2	ventes plus basses. Mais est-ce que c'est le modèle
3	qui a généré ces baisses de ventes? Non, ce n'est
4	pas le modèle, c'est vraiment au niveau de
5	l'hypothèse économique qu'on a considérée.

6 (13 h 40)

7

8

9

10

11

12

13

14

15

Ça fait que, avec le temps, lorsqu'on va avoir des écarts cumulés, on va être capables de faire des tests statistiques poussés puis on va être capables de juger est-ce qu'il y a surestimation, sous-estimation ou, liée au modèle ou liée aux intrants comme tels.

- Q. [68] Donc ça va prendre encore quelques années avant de voir si cette nouvelle méthodologie règle cette problématique?
- 16 R. En fait, en termes de suivi des écarts, on va 17 commencer à chaque année. On le fait d'ailleurs 18 dans le dossier tarifaire, lorsqu'on présente les prévisions au dossier tarifaire, on compare l'année 19 20 historique versus l'année de base, l'année témoin, ça fait que déjà, on commence, on a commencé 21 22 d'ailleurs en deux mille douze (2012), deux mille treize (2013), on va faire deux mille quatorze 23 24 (2014), mais ça, c'est juste une constatation des écarts année, année, à chaque année. 25

10

11

12

13

14

15

16

17

Par contre, le test statistique sur la 1 2 présence de biais, sur la présence de biais de 3 surestimation, bien ça, il faut traiter un paquet d'informations ensemble; ce qu'on propose, nous, on 4 dit : on va faire un suivi des écarts puis les 5 6 tests statistiques peut-être, on va commencer à 7 avoir ça lorsqu'on va avoir un historique assez 8 important en termes de données.

- Q. [69] D'accord. Est-ce que vous savez l'impact de ne pas avoir tenu compte de ces variables-là essentiellement au niveau de chacun des secteurs, est-ce qu'on est capable aujourd'hui de voir et de dire : « Bien, si on avait pris ces variables-là à l'époque, on aurait une prévision, on aurait des pourcentages de différences de... », est-ce qu'on est capable de voir l'impact de ce changement de méthodologie par rapport aux anciennes prévisions?
- R. En fait, juste, prenez l'historique des prévisions 18 19 et le comparer par rapport à ce qu'on prévoit 20 maintenant puis vous allez constater les écarts. Ça 21 fait que c'est sûr que, par le passé, lorsqu'on 22 avait nos prévisions puis on regardait ce qui s'est passé comme ventes réelles, on va voir les écarts, 23 24 ça fait que ça nous donne une idée sur peut-être le positionnement économique et méthodologique. Puis 25

là, maintenant, on est dans une autre phase, ça fait que je vais comparer les années deux mille douze (2012), deux mille treize (2013), deux mille quatorze (2014) avec la nouvelle méthodologie.

Mais en termes d'analyse historique, c'est sûr que je ne peux pas comparer deux méthodologies de cette façon-là parce qu'il faut que je recule dans le temps, puis je me mets en deux mille neuf (2009), en deux mille huit (2008), et je suppose que j'avais ces modèles-là, puis qu'est-ce qu'aurait été ma prévision. Mais, par contre, on essaie de, on valide, on se valide nous-mêmes en reproduisant les données historiques pour être sûrs que c'est ces variables-là qui sont capables d'expliquer le passé.

Q. [70] Dans, et je ne pense pas qu'on ait besoin d'y aller parce que vous y avez fait référence, à la question du biais, là, qu'on a constaté dans le domaine, dans le secteur industriel, est-ce que, et je vous fais référence, c'était la, dans la demande de renseignements de la Régie numéro 1, c'est la pièce HQD-3, Document 1, la page 30, question 4.5, qui est, c'est la pièce B-0021 de la Régie, on faisait référence au fait, dans votre réponse, que :

16 juin 2014

La prévision des ventes au secteur 1 2 industriel grandes entreprises utilise maintenant des modèles de régression 3 4 linéaire multiple... 5 et que : Cette approche vise notamment à 6 produire une prévision non biaisée des 7 ventes à ce secteur. 8 9 Est-ce que le Distributeur avait calculé, là, 10 quelle était cette, le biais en termes de 11 pourcentage? R. Bien, on vous a, on a fourni, dans le, à titre 12 d'exemple, dans le, en réponse au DDR numéro 1, la 13 14 demande de renseignements de la Régie, des graphiques qui illustrent, je pense, l'évolution 15 des ventes deux mille six (2006) jusqu'à deux mille 16 17 treize (2013). On a fourni les coefficients de détermination, le R carré (R2), puis on a mis aussi 18 l'écart entre les ventes réelles puis prévues, au 19 20 fait, les ventes estimées puis les ventes réelles. 21 Puis ces écarts-là, c'est des écarts associés au 22 modèle comme tel puis on constate que les écarts sont très minimes, sont très petits. 23 24 Donc au niveau de constatation du biais par contre, comme j'ai mentionné tantôt, c'est 25

- 1 vraiment, à chaque année, on va prendre la
- 2 prévision qu'on a faite au niveau du plan
- d'approvisionnement pour positionner ça par rapport
- 4 au résultat des ventes réelles puis c'est cette
- 5 mesure-là qui va nous permettre de juger l'écart,
- 6 premièrement; deuxièmement, s'il y a une tendance
- 7 de biais; puis troisièmement, est-ce que, l'ampleur
- 8 de ce biais-là, qui est associé au modèle ou
- 9 associé aux intrants et les hypothèses comme tels.
- 10 Q. [71] Mais le biais que vous avez constaté dans le
- passé, est-ce que celui-là avait été, vous l'aviez
- 12 quantifié?
- 13 R. Oui, ce qui est dans les graphiques, c'est des
- 14 écarts entre les ventes réelles et les ventes
- 15 estimées, c'est des écarts en gigawattheures...
- 16 Q. **[72]** O.K.
- 17 R. ... donc, c'est ca.
- 18 Q. [73] Parfait. Vous avez indiqué que vous aviez
- 19 continué à regarder les informations des,
- 20 l'information historique et projetée des clients
- 21 pour encadrer la prévision effectuée toujours dans
- 22 cette même réponse à la demande de renseignements,
- 23 je voulais juste savoir qu'est-ce que vous avez en
- tête quand vous dites « encadrer la prévision
- 25 effectuée » ?

1	R.	En fait, je peux juste imager, donner un exemple.
2		En deux mille treize (2013), lorsqu'il y avait des
3		fermetures des séries de cuves d'alumineries, ça,
4		c'est de l'information que la prévision économique
5		ou la variable économique, elle ne tient pas
6		compte. Par contre, nous, comment on tient compte
7		de cette information-là, par exemple pour refléter
8		ça dans nos modèles, par exemple, on a GVA, la
9		variable économique qui compose la prévision du
10		secteur des métaux, les PIB des métaux, alors on
11		était capables de quantifier la valeur rajoutée de
12		Alcoa, par exemple, dans l'économique puis on
13		évalue, par exemple, l'impact de ces fermetures-là
14		sur l'évolution du PIB associé à ce secteur-là; par
15		la suite, on intègre ça dans notre prévision
16		économique. Puis c'est reflété de cette façon-là.
17		(13 h 46)
18		Autre chose aussi, si un client, une des
19		variables qu'on utilise c'est le nombre
20		d'abonnements dans le secteur industriel lorsqu'on
21		modélise la consommation unitaire moyenne. Ça fait
22		que s'il y a un client, par exemple, qui ferme,
23		bien, c'est sûr que j'ai mon nombre d'abonnements
24		qui baisse. Ça fait qu'il s'ajuste automatiquement
25		en fonction de ça, de cette information-là.

- 185 -

1	Ο.	[74]	D'	accord.	Pour	revenir	avec	le	dernier	, 1	е
_	~ •	L 1	_	O. O O O = O. •			0 0 0		0.0 = 11 = 0 =	, –	$\overline{}$

- 2 tableau que vous avez soumis suite à votre
- 3 présentation. Mon collèque, maître Pelletier, y a
- fait référence tout à l'heure et je pense que c'est
- 5 B-0082, la pièce B-0082. Si je vais au premier
- 6 paragraphe, vous indiquez jusqu'à plus de trois
- 7 cent cinquante mégawatts (350 MW) de besoins en
- 8 puissance à la pointe. J'imagine que ça c'est le
- 9 total?
- 10 R. Oui, le total maximum associé au secteur
- industriel. Ça fait que jusqu'à trois cent
- cinquante (350), ce n'est pas trois cent cinquante
- 13 (350) à toutes les années.
- 14 Q. [75] À toutes les années.
- 15 R. Mais on a un maximum aux premières années, puis
- 16 après ca baisse un petit peu.
- 17 Q. [76] D'accord. Et si on regarde au niveau de votre
- preuve qui était, parce qu'on a parlé des impacts
- 19 au niveau du bilan en puissance, je vous réfère à
- la pièce HQD-1, Document 1, page 28. C'est la pièce
- B-0005, donc le tableau 4.3. J'aimerais comprendre
- 22 comment ces nouveaux chiffres doivent s'interpréter
- avec l'ancien bilan en puissance. Donc, j'imagine
- qu'on va devoir voir comme première ligne, qui est
- 25 les « Besoins à la pointe visés par le Plan », qui

- va être modifiée. Et sûrement en bas dans le total,
- 2 la ligne « Puissance additionnelle requise » qui
- 3 devrait être également modifiée, c'est exact?
- 4 R. De mon côté, moi, je fournis l'intrant sur la
- 5 puissance. Donc, ce qui est modifié c'est la
- 6 première ligne les « Besoins à la pointe visés par
- 7 le Plan ».
- 8 Q. [77] D'accord.
- 9 R. Le reste c'est plus du ressort du panel
- 10 approvisionnement.
- 11 Q. [78] D'accord. En fait, peut-être déjà, Madame la
- 12 Présidente, demander à ce que, bon... la question
- va revenir au niveau du panel numéro 2. Mais on a
- une partie de réponse ici. Alors j'aimerais ça
- qu'on puisse nous fournir le tableau 4-3 « Bilan en
- 16 puissance » qui va être ajusté des informations
- 17 qu'on a reçues ce matin de la part du Distributeur,
- 18 comme premier engagement, s'il vous plaît.
- 19 Me ÉRIC FRASER:
- 20 Ce qu'il faut comprendre, bien, je pense que le
- 21 témoin a répondu que les besoins qui sont
- 22 identifiés là peuvent s'ajouter à la marge sur le
- tableau. Il n'y a pas une mise à jour, par
- 24 ailleurs, des prévisions, et ces prévisions-là
- 25 demeurent les prévisions utilisées aux fins du Plan

et aux fins de l'ensemble du processus décisionnel.

Le Distributeur a décidé d'ajouter ces informations-là à la lumière d'un appel d'offres qui a été lancé pour lequel il voulait ajouter l'argumentaire complet qu'il expliquait. Donc, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de procéder, dans la mesure où l'information permet à l'ensemble des intervenants de faire les ajustements qui s'imposent, de modifier la prévision qui est utilisée aux fins du Plan parce qu'on ne change pas la prévision qui est utilisée aux fins du Plan.

C'est comme le processus de mise à jour tarifaire. On ne fait pas de modifications, on a donné de l'information particulière pour les fins d'un processus de décision, mais on n'entend pas procéder à la mise à jour de l'information. Et je ne pense pas que... De toute façon, le calcul est assez, assez simple à faire, là.

Mais je tiens quand même à préserver

l'indépendance des informations compte tenu des

décisions qui sont prises en fonction de ces

informations-là. Donc, c'est mes représentations et

à ce moment-là je m'objecterais à ce qu'il y ait un

engagement pris pour faire une mise à jour du

tableau qui, par ailleurs, est toujours pertinent

- 188 -

_			_	_				
1	2117	fing	d11	Plan	.To	770119	remercie	

- 2 Me PAULE HAMELIN:
- 3 C'est une chose peut-être pour la première ligne de
- faire plus ou moins, là. Je pense que ça,
- 5 effectivement, si je comprends bien des
- 6 informations qui nous ont été données, bien, on
- 7 doit faire ajouter le nombre de mégawatts, et
- 8 caetera.
- 9 Mais je pense que ça serait utile de savoir
- justement si on vient nous dire que ça change les
- 11 besoins en puissance, de savoir qu'est-ce qu'on a
- 12 comme nouveaux chiffres, là. Puis on va vouloir
- 13 être en mesure de faire les comparaisons et être
- capable de voir qu'est-ce que ça représente comme
- 15 ajout au niveau du bilan en puissance.
- 16 M. HERVÉ LAMARRE:
- 17 R. Est-ce que je peux suggérer que, à l'entrée de son
- 18 témoignage, monsieur Zayat va faire une courte
- 19 présentation sur une mise à jour, quels sont les
- 20 éléments nouveaux depuis le dépôt du Plan et les
- 21 nouvelles quantités de puissance qui sont requises
- 22 vont être, vont faire partie de sa présentation.
- 23 Me ÉRIC FRASER :
- Oui, ça sera la première question à monsieur Zayat,
- dans le fond, puis on va respecter, dans le fond,

- les deux cadres bien précis, là. Il va être en
  mesure de nous expliquer ce qu'il va aller chercher
  avec son appel d'offres qui répond, dans le fond, à
- 4 la nouvelle demande en puissance qui a été
- 5 présentée par monsieur Idoudi.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- 7 C'est bon?
- 8 Me PAULE HAMELIN:
- 9 O.K. Ça me va.
- 10 LA PRÉSIDENTE:
- 11 O.K.
- 12 Me PAULE HAMELIN:
- De toute façon, on aura, on va vouloir peut-être
- déposer de notre côté, là, le tableau qui apparaît
- à la demande, à l'appel d'offres pour voir ces
- 16 montants-là versus ce qui va nous être indiqué
- certainement par monsieur Zayat pour bien
- 18 comprendre les chiffres qui sont devant nous. Alors
- 19 ça me... ça me va de ce côté-là.
- 20 (13 h 52)
- 21 LA PRÉSIDENT :
- 22 Excellent. Maître Neuman, qu'est-ce qui...
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Oui, en fait je voulais simplement vous soumettre
- 25 que la mise à jour des tableaux est nécessaire de

- 1 toute façon puisque la Régie est appelée à les
- 2 approuver.
- 3 Me ÉRIC FRASER :
- 4 Là j'ai un petit problème.
- 5 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 6 Il faut qu'il y ait un tableau clair pour que la
- 7 Régie se rapporte non pas à une série de propos...
- 8 Me ÉRIC FRASER:
- 9 Maître Neuman interrompt le processus. Il n'était
- 10 même pas appelé, il ne posait même pas de
- 11 questions. Je vous demanderais, Madame la
- 12 Présidente, de lui demander de se rasseoir et de
- faire des commentaires lorsqu'il sera appelé à le
- 14 faire.
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- Maître Neuman, attendez votre tour.
- 17 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Je venais appuyer, je venais appuyer la demande.
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- 20 Oui, mais finalement maître Hamelin est satisfaite
- 21 de la réponse, alors...
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 23 Alors je vais la... je vais la réexprimer.
- 24 LA PRÉSIDENTE :
- 25 Maître Hamelin, vous pouvez poursuivre.

16 juin 2014

- Me PAULE HAMELIN: 1
- 2 En fait, je pense que ça complète. C'était ma
- 3 dernière question. Et je voulais juste vous aviser
- 4 qu'il y avait quelqu'un qui a laissé son étui en
- avant, de lunettes, alors s'il y a preneur... 5
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- Merci. S'il en a vraiment besoin, il va venir les 7
- chercher. Maître Turmel pour la FCEI. 8
- CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL : 9
- 10 Q. [79] Bonjour aux membres du panel, André Turmel
- 11 pour la FCEI. Bonjour aux témoins. Alors écoutez,
- donc pour faire changement cette année nous 12
- 13 n'aurons que de courtes questions sur la
- 14 méthodologie parce qu'il faut quand même le dire,
- la présentation que vous avons reçue ce matin, sous 15
- 16 réserve des argumentations, mais en général nous
- 17 satisfait parce qu' « enfin », elle donne
- pleinement l'explication large et madame la 18
- 19 régisseure Rozon je vois que vous opinez du képi,
- 20 dans le sens où nous avons eu quelques... quelques
- 21 dossiers tarifaires ensemble où on a tiré les vers
- 22 du nez de monsieur Côté. Mais là je pense qu'en
- tout cas, nous on s'en déclare de manière générale 23
- satisfaits. Pardon? 24
- M. MARCEL CÔTÉ : 25

18

19

20

21

22

1	C <b>'</b> était	toujours	avec	l'offre	de	faire	une
2	présenta	ation.					

- Q. [80] Tout à fait. Là on se posait la question : 3 est-ce que la... dans le dernier dossier, dans la 4 5 dernière décision tarifaire il y avait une offre justement de faire une présentation - pas une 6 présentation, une réunion technique. En tout cas, 7 8 on a fait un pas certain, là. En tout cas, on le 9 souligne parce qu'il faut le souligner quand c'est 10 possible. Alors si vous voulez allumer le 11 projecteur, si vous voulez... Bien j'aurais... bon... ou on peut utiliser le PowerPoint de ce 12 13 matin, là, la feuille papier. C'est plus facile 14 peut-être de suivre si... Parce que je veux y faire référence à la page 23. C'est une question plus de 15 16 clarification.
  - Pendant que le tout s'allume, je vous envoie à votre présentation de ce matin, Monsieur Idoudi, à la page 23 de votre présentation. Ça ressemble plutôt à une image de chez l'optométriste! Ça ne marche pas? Page 23, si vous le voulez bien.
- Donc ce matin vous avez expliqué, à l'égard du... bon, de la méthodologie en général, mais relativement au secteur résidentiel agricole,

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

1	quelles étaient les variables et la significativité
2	- c'est un néologisme pour moi - selon le secteur
3	de consommation. Et vous avez il y a la colonne
4	qui indique « secteur de consommation » et
5	« variables explicatives » au centre. Et à droite
6	il y a on voit « variables explicatives dans le
7	modèle des prévisions de long terme ».

Et je vous invite... je vous amène à la deuxième ligne où on indique : « Taux de diffusion du chauffage électrique ». Je veux juste avoir une discussion avec vous là-dessus en général. Je ne sais pas si vous avez lu la preuve de la FCEI, mais on se posait des questions, nous, sur un peu la... l'état actuel et la migration des clients tout au mazout vers les clients tout à l'électricité, entre maintenant et la fin du plan. Et quand vous référez dans votre, à la page 23 au taux de diffusion du chauffage électrique, j'imagine que vous êtes quand même... Bon, donc le chauffage électrique vous êtes quand même également capable d'identifier ceux qui se chauffent au mazout, c'est exact?

- M. NADHEM IDOUDI:
- 23 R. Bien en fait, oui ou non.
- 24 Q. [81] Oui et non. O.K.
- 25 R. Oui et non. Pour la question oui, lorsqu'on parle

1	de	taux	de	diffusion	de	chauffage	électrique	on
---	----	------	----	-----------	----	-----------	------------	----

- parle évidemment de parts de marché. Lorsqu'on
- 3 parle de parts de marché, ça sous-entend de
- 4 conversion, entre autres.
- 5 (13 h 58)
- Puis au niveau de la conversion, donc, ça
- 7 vient expliquer comment ça évolue, les tendances de
- 8 marché, mais je ne fais pas de suivi de l'ensemble
- 9 des clients au mazout cent pour cent (100 %) au
- 10 marché de Québec. C'est plutôt l'information qu'on
- 11 traite via les sondages qu'on fait, qu'on réalise à
- tous les quatre ans. On intègre ces informations-là
- en termes de conversion dans cette variable-là,
- donc ça affecte l'évolution des parts de chauffage
- 15 électrique dans le temps. Je donne un ordre de
- 16 grandeur, on parle à peu près de cinq mille (5 000)
- 17 clients de conversion par année, là, qui...
- 18 Q. **[82]** De migration?
- 19 R. De migration, oui.
- 20 Q. [83] Du tout au mazout vers le tout à l'électrique?
- 21 R. Exact.
- Q. [84] O.K. Et donc... Parce que dans une demande de
- 23 renseignements que la Régie posait à la FCEI, la
- FCEI avait estimé, puis je vous renvoie peut-être,
- si vous voulez, pour qu'on parle des mêmes

1		chiffres, là, c'est C-FCEI-0013 - donc c'est la
2		cote de la Régie - C-FCEI-0013. Dans les faits, la
3		FCEI estimait, elle, à environ entre douze (12) à
4		quinze mille (15 000) clients, annuellement, qui
5		migreraient. Et ce qu'on essaie de savoir avec
6		vous, c'est, un, bon, vous me dites aujourd'hui
7		cinq mille (5 000), nous avions répondu de douze
8		mille (12 000) à quinze mille (15 000), donc cinq
9		mille (5 000) est un chiffre, je dirais, assez dur
10		ou c'est une évaluation sommaire, là? Juste pour
11		bien comprendre, là.
12	R.	En fait, le cinq mille (5 000), je parle à
13		l'horizon prévisionnel. Probablement, le douze
14		mille (12 000), quinze mille (15 000), ça reflète
15		plus ce qui a été observé dans l'historique. Puis
16		effectivement, on a eu beaucoup de conversions par
17		le passé, mais à long terme, on C'est une
18		hypothèse qui a été posée en termes de l'évolution
19		des parts de chauffage électrique.
20		Évidemment, c'est un des facteurs qui
21		explique l'évolution des parts de chauffage, puis
22		je donne un ordre de grandeur qui est général, ça
23		court aux alentours de ce cinq mille-là (5 000), à
24		peu près.

25 Q. **[85]** Par année.

- 1 R. Par année, oui.
- Q. [86] O.K. Et êtes-vous en mesure, aujourd'hui, de
- dire, de nous dire, selon vos prévisions, à la fin
- 4 du plan, à la fin de l'horizon, du plan, donc, est-
- 5 ce qu'on fait bêtement dix (10) fois cinq (5),
- 6 cinquante mille (50 000), devrait se... Est-ce que
- 7 c'est un peu ça, ou c'est plus nuancé que cela?
- 8 R. Bien en fait, cinq mille (5 000) c'est en moyenne.
- 9 C'est sûr qu'il y a un pattern, il y a... Il y a
- 10 une évolution là-dedans. Puis ça dépend aussi... Ça
- 11 c'est le portrait qu'on fait actuellement, qu'on
- 12 tient compte de ça, mais c'est sûr que ça dépend
- aussi, dans le futur, s'il y a des programmes ou...
- Je donne un exemple, comme le programme Chauffez
- 15 Vert du gouvernement. C'est sûr que lui, ça peut
- 16 générer aussi des impacts, puis ces impacts-là sont
- 17 contenus un petit peu dans le scénario qu'on
- 18 utilise actuellement, qu'on reflète en termes
- 19 d'évolution des parts de chauffage.
- 20 Ça fait que dépendamment des présences de
- ces politiques-là ou ces programmes-là, ça peut
- 22 accélérer ou décélérer la vitesse de conversion.
- 23 Q. [87] D'accord. Dans la réponse à la demande de
- renseignements numéro 1 de la Régie, qui est la
- 25 pièce B-0032 je vous la cite, là vous pouvez y

1	aller tranquillement, et j'ai la pièce. Je peux
2	vous la montrer si vous voulez. On faisait
3	référence à une réponse, 5.5, la réponse 5.5 à la
4	question, donc, comme le Distributeur avait
5	rencontré et avait tenu une rencontre de travail
6	avec les distributeurs de mazout en deux mille onze
7	(2011), et dans la réponse, c'est à la page 12 de
8	32, vous renvoyez vous nous renvoyez, par un
9	lien web, au PowerPoint de cette journée-là, du
10	vingt-sept (27) mai deux mille onze (2011). J $^{\prime}$ ai la
11	pièce ici, là, si vous voulez que je vous la
12	montre, mais là-dedans on dit qu'à l'époque Oui?
13	O.K. Attendez un instant L'avez-vous? Bien, je
14	vais au moins vous la lire, qu'est-ce que c'est,
15	là. C'est Séance d'information sur la bi-énergie et
16	le tarif DT. C'est dans le cadre du suivi de la
17	décision D-2011-028 du vingt-cinq (25) mai deux
18	mille onze (2011). O.K.? Simplement pour Je vais
19	vous la montrer si vous voulez, Monsieur Côté. Je
20	ne veux pas la déposer, simplement pour une
21	discussion. Je ne veux pas Simplement pour, si
22	vous regardez cette page-là, à l'époque on
23	mentionnait que l'évaluation de trois ans du client
24	de tout au mazout, en deux mille onze (2011), donc,
25	était de cent cinquante mille (150 000) à cent

- soixante-quinze mille (175 000). C'est ce que vous
- 2 voyez dans votre document, Monsieur Idoudi et
- 3 Monsieur Côté? Peut-être juste parler plus fort.
- 4 R. Oui.
- 5 Q. [88] O.K. D'accord. Donc, on s'entend qu'à l'époque
- 6 c'était ces chiffres. Aujourd'hui, avez-vous une
- 7 indication générale d'où vous en êtes? Puis si vous
- 8 ne l'avez pas on peut prendre l'engagement. Moi
- 9 c'est maintenant où en sommes-nous, et à l'horizon
- du plan, où vous voyez-vous être, en termes de
- 11 nombre.
- 12 R. En fait, ces informations-là sont basées sur des
- sondages. Puis en termes de sondages sur
- 14 l'utilisation d'électricité, on se renseigne aussi
- 15 sur les clients qui chauffent avec d'autres sources
- 16 énergétiques autres que l'électricité.
- 17 Actuellement, cette année... Ce sondage-là est mis
- à jour tous les quatre ans, puis actuellement, en
- deux mille quatorze (2014), on est en train de
- 20 mettre à jour ces informations-là, qui vont se
- 21 refléter, donc, dans le prochain état d'avancement.
- Là, actuellement, je ne suis pas en mesure de dire
- exactement je suis rendu à combien en termes de
- nombre de clients, mais cette information-là
- 25 devrait être disponible d'ici la fin de l'année,

- 1 une fois qu'on exploite toutes les informations du
- 2 sondage sur l'utilisation d'électricité dans le
- 3 marché résidentiel.
- 4 Q. [89] O.K. Donc, comme donne, comme données de base
- 5 que l'on connaît, il y a celle qui, il y a trois
- 6 ans, il y a le cinq mille (5 000), bon an mal an,
- que vous constatez qui se retirent, hein, qui va
- 8 vers le tout électrique, et donc, est-ce qu'il est
- 9 plausible de mentionner que vers la fin du plan,
- 10 sous réserve des sondages, là, qu'on va retirer,
- donc, environ cinquante mille (50 000) clients des
- 12 cent vingt... des... excusez-moi, là, des cent
- cinquante (150) à cent soixante-quinze mille
- 14 (175 000)? Juste pour sur dix ans, ça peut être
- 15 envisageable. Encore là, dépendamment des
- 16 hypothèses économiques en arrière de ça.
- 17 Q. [90] Et maintenant, aux fins du bilan en puissance,
- parce qu'on en a parlé quand même ce matin,
- j'imagine que vous... dans vos prévisions, dans vos
- 20 nombreuses prévisions, vous faites des prévisions
- 21 d'immigration, c'est ce qu'on vient de faire, vous
- 22 et moi, là, c'est exact?
- 23 R. Au fait, une prévision d'immigration, ce n'est pas
- une prévision dans le sens... dans le sens fin du
- 25 modèle, mais c'est une évaluation faite de

- 200 -

- 1 conversion qu'on vient intégrer par la suite dans
- 2 nos variables pour faire la prévision des ventes.
- 3 Q. [91] Ma question c'était : Donc, faites-vous une
- 4 prévision d'immigration entre les tout au mazout et
- 5 l'électricité? C'est un peu la même réponse, là?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. [92] Et la distinction entre une prévision fine et
- 8 une évaluation, quelle est-elle?
- 9 R. En fait, une prévision fine, c'est que j'ai des
- données comptabilisées, je sais que je fais un
- 11 suivi à chaque mois, j'ai combien de clients au
- 12 mazout et versus combien de clients qui ont migré à
- chaque mois. Mais cette information-là, on ne peut
- pas la colliger, on ne peut pas la savoir, sauf via
- sondage. Puis le sondage, on le réalise aux quatre
- 16 ans. Ca fait que, nous, on positionne dans ce cas-
- 17 ci avec les informations de sondage, puis on
- 18 regarde aussi en termes de croissance du nombre
- 19 d'abonnements à chaque année. Puis c'est avec ces
- informations-là qu'on est capable de se positionner
- 21 à peu près sur les conversions qui affectent la
- 22 plupart du chauffage.
- 23 Q. [93] Le sondage, c'est une technique, je comprends,
- de capture d'informations. Est-ce qu'il y a
- 25 d'autres méthodes outre le sondage qui pourraient

1	être	applicables	à	се	type	ď	'identification	des

- 2 données?
- 3 R. Avec les informations qu'on possède, on n'a pas
- d'autres techniques à part ce que j'ai mentionné.
- 5 Q. [94] Excusez-moi un instant. Question importante.
- Donc, dans le passé, vous avez mentionné que,
- 7 historiquement, on observait dix à douze mille (10-
- 8 12 000) migrations annuellement. Et maintenant,
- 9 c'est plutôt de l'ordre du cinq mille (5000).
- 10 Qu'est-ce qui expliquerait cette chute dans la
- 11 tendance?
- 12 R. En fait, encore là, avec le nouveau sondage, on va
- avoir plus d'informations. Mais en termes... Il ne
- faut pas oublier que le prix du gaz aussi a baissé.
- 15 Ça fait que, nécessairement, ça ne veut pas dire
- que tout le monde qui quitte le mazout vers
- 17 l'électricité à cent pour cent (100 %). Bien, ça
- peut être aussi aller vers d'autres sources
- 19 d'énergie. Entre autres, ça peut être un des
- 20 facteurs qui explique la variabilité en termes de
- 21 conversion.
- Mais ça reste que ça dépend du cas au cas,
- mais on ne peut pas le confirmer ou infirmer, c'est
- vraiment en fonction de ce qu'on observe en termes
- de l'évolution de nos ventes, en termes de

- 1 croissance de notre parc du nombre d'abonnements.
- 2 Il y a des tendances là-dessus claires puis on
- 3 regarde ça en termes de sensibilité de chauffage.
- 4 On a des nouveaux abonnements qui se rajoutent,
- 5 mais on n'est pas tout seul sur le marché aussi.
- 6 Q. [95] Quand vous dites, je laisse là-dessus, on ne
- 7 peut pas infirmer ou confirmer, c'est une réponse
- 8 un peu normale, peut-être bien que oui, peut-être
- 9 que non, qu'est-ce que ça veut dire donc « on ne
- 10 peut pas »?
- 11 R. Bien, ça veut dire que je vais avec les
- informations que je vais avoir du prochain sondage,
- je vais être capable de mesurer exactement c'est
- quoi le ... de conversion qui était observé dans
- 15 les quatre dernières années, puis c'est quoi les
- 16 tendances à venir, puis c'est quoi le lien aussi
- 17 avec le prix du gaz naturel, entre autres, au
- 18 niveau des conversions aussi.
- 19 Q. [96] O.K. Je vous remercie. Ça termine mes
- 20 questions.
- 21 LA PRÉSIDENTE :
- 22 Merci, Maître Turmel. Maître Paquet pour le GRAME.
- 23 Me ANDRÉ TURMEL :
- Excusez-moi, Madame la Présidente, le document que
- 25 j'ai utilisé pour travailler avec monsieur Côté,

1	j'en avais fait des copies, mais je me suis rendu
2	compte à la dernière minute qu'il manquait une page
3	pour le Si vous le voulez, je vais ajouter la
4	page manquante. Et je vais quand même le déposer,
5	parce qu'on y a fait référence. Ce sera plus
6	facile. Donc, sous réserve de complétude, je vais
7	déposer le tout.
8	LA PRÉSIDENTE :
9	C'est beau. Aucun problème. Maître Paquet.
10	CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :
11	Bonjour, Mesdames les Présidentes et Monsieur le
12	Régisseur. Geneviève Paquet pour le Groupe de
13	recherche appliquée en macroécologie, et bonjour
14	aux membres du panel. Pour commencer, j'aimerais
15	déposer une pièce. Je donne une copie à mon
16	confrère. C'est en fait un extrait, c'est déjà en
17	preuve dans le rapport du GRAME. C'est dans le
18	rapport C-GRAME-11 à la page 17. On a un petit
19	extrait de cet organigramme. Mais on voulait
20	déposer l'original, donc, c'est déjà en preuve, ce
21	n'est pas une pièce nouvelle, et puis on la
22	retrouve effectivement à la page 17 du rapport
23	C-GRAME-11. Ce serait pour déposer sous la cote
24	C-GRAME-19. Puis c'est un extrait, en fait c'est
25	l'organigramme qu'on retrouvait au rapport annuel

R-3864-2013 PANEL 1 - HQD 16 juin 2014 Contre-interrogatoire - 204 - Me Geneviève Paquet

deux mille quatre (2004), donc il y a une dizaine d'années.

3

4 C-GRAME-0019: Organigrammes (Extrait Rapport 5 annuel 2004 - HQD-7, Document 1)

6

- Q. [97] J'ai une question par rapport aux fonctions 7 qui sont énoncées dans l'organigramme, j'ai mis en 8 9 jaune pour faciliter la lecture, on retrouve, comme 10 président d'Hydro-Québec, on retrouvait, comme 11 président d'Hydro-Québec Distribution en deux mille cinq (2005), monsieur André Boulanger, et puis on 12 voit, à droite, la fonction de directeur principal 13 14 pour l'Efficacité énergétique, Marketing et Ventes - Grandes entreprises, qui était assumée par 15 16 monsieur Richard Aubry; et en dessous, on voyait 17 monsieur Gilles Tousignant, qui était directeur du 18 Développement industriel. Est-ce qu'on a, chez 19 Hydro-Québec, un poste qui est dédié au 20 développement industriel, en ce moment? 21 (14 h 10)
- (111110)
- M. HERVÉ LAMARRE:
- 23 R. Pas de façon explicite, mais ça fait partie de mes 24 responsabilités.
- 25 Q. [98] Donc ça serait vous qui remplacez monsieur

Tousignant?

1

- 2 R. Bien, dans ces fonctions-là, mais c'est que les
- 3 choses se font différemment, moi, je travaille en
- 4 étroite collaboration avec les ministères à
- 5 vocation économique, avec Investissements Québec,
- 6 c'est... c'est principalement moi qui joue ce rôle-
- 7 là, sans avoir le titre de monsieur Tousignant.
- 8 Q. [99] Et puis est-ce que la, au niveau de l'approche
- 9 commerciale, est-ce que, ça a changé depuis les,
- 10 disons les dix dernières années, est-ce que vous
- 11 vous limitez à la satisfaction des besoins qui sont
- 12 déjà, des clients qui sont existants ou vous prônez
- 13 le développement de marché?
- 14 R. En fait, on, Hydro-Québec est en appui selon les
- 15 demandes d'Investissements Ouébec et du ministère
- 16 de Développement économique, c'est eux qui font les
- 17 démarches, les démarches de prospection. Nous, à
- leur demande, on fournit tout le support nécessaire
- en termes de qu'est-ce que ça prend pour se
- 20 raccorder à Hydro-Québec, c'est quoi nos politiques
- 21 d'ajout au réseau, c'est quoi nos conditions de
- 22 service, c'est quoi nos tarifs. Donc à la
- différence, on n'a pas, comme à l'époque, une
- 24 équipe qui est complètement dédiée, je dirais qu'on
- agit simplement en support de ces ministères-là.

- 1 Q. [100] Merci. Puis au niveau du développement de
- 2 nouveaux marchés qui sont alimentés par le mazout
- 3 ou le diesel, c'est la même, c'est la même réponse
- que vous avez, est-ce qu'il y a une promotion qui
- 5 est faite à ce niveau-là?
- 6 R. En fait, si je saisis votre question, vous voulez
- 7 savoir si on fait des démarches pour convertir des
- 8 clients au mazout peut-être, je pense qu'il y a
- 9 très peu de potentiel, il reste très peu de
- 10 potentiel de ce côté-là.
- 11 Q. [101] Puis est-ce que vous savez si le Distributeur
- 12 a déjà fait la promotion, là, de pour le
- développement de nouveaux marchés qui seraient
- 14 alimentés au mazout ou au diesel, à votre
- 15 connaissance?
- 16 R. Bien, à ma connaissance, il y a des clients à qui
- 17 on a vendu de l'électricité additionnelle pour
- 18 remplacer des chaudières au mazout et...
- 19 Q. [102] Mais au niveau de la promotion, là, vraiment,
- 20 est-ce que, si vous me dites que vous, que ce n'est
- 21 pas nécessairement votre rôle, on va prendre la
- 22 réponse, là, mais c'est de savoir est-ce que vous
- faites de la promotion à ce niveau-là?
- 24 R. Bien, écoutez, non, il n'y a pas de promotion qu'on
- 25 fait, parce que je ne crois pas qu'il y ait de

- 1 potentiel.
- 2 M. MARCEL CÔTÉ:
- 3 R. Juste à titre, peut-être un exemple, là, comme
- 4 l'année passée, on a fait, on a élargi le tarif DT
- 5 au domestique, là, agricole, aux exploitations
- 6 agricoles, donc c'est un petit, un petit marché
- 7 potentiel de deux cent cinquante gigawattheures
- 8 (250 GWh) qui était, qui pouvait être intéressant
- 9 dans leur cas...
- 10 Q. **[103]** Un exemple...
- 11 R. ... donc c'était de la conversion du mazout vers
- 12 l'électricité.
- Q. [104] Merci. C'est un bon exemple, je vous
- remercie. Maintenant, je reviens sur, en fait, vous
- en avez discuté un peu avec mon confrère, maître
- 16 Cadrin, simplement une précision par rapport au
- 17 nouveau tarif de développement économique, ca avait
- 18 été annoncé par le Distributeur, je sais qu'on
- 19 approche la date du dépôt du prochain dossier
- 20 tarifaire, donc est-ce que vous confirmez que le
- 21 Distributeur est toujours, là, disposé à proposer à
- 22 la Régie ce tarif-là lors du prochain dossier
- 23 tarifaire?
- 24 M. HERVÉ LAMARRE:
- 25 R. Bien, je confirme qu'il y a des discussions avec le

- 1 gouvernement à cet effet-là, et qu'est-ce que ça va
- donner comme modalités, je ne suis pas en mesure de
- vous le dire à ce moment-ci.
- 4 Q. [105] Oui, c'est ça que j'avais compris de vos
- 5 réponses, que vous étiez toujours en discussion,
- donc vous ne vous êtes pas nécessairement arrêtés
- 7 sur les modalités qui vont être présentées, mais
- 8 est-ce que vous savez si ça va être déposé au
- 9 prochain dossier tarifaire, ou peut-être pas?
- 10 R. On prévoit que oui.
- 11 Q. **[106]** Vous prévoyez?
- 12 R. Oui.
- 13 (14 h 14)
- Q. [107] Merci. J'ai une, maintenant, j'aurais une
- 15 autre pièce à déposer... un instant... Excusez-moi.
- Je ne la déposerai pas tout de suite. C'est pour le
- 17 prochain panel. Bon. Je vais maintenant poser
- 18 certaines questions. Je vous demanderais peut-être
- 19 de consulter la réponse à la demande de
- 20 renseignements numéro 2 du GRAME, la pièce B-41.
- Pour le Distributeur, c'est HQD-4, Document 5.
- À la page 17, à la question 1.14. Donc, on
- parlait du réseau de Kuujjuarapik et on demandait
- 24 au Distributeur s'il était au fait de projets de
- 25 développement dans la communauté. Le Distributeur

- 209 - Me Geneviève Paquet

- 1 nous indiquait en réponse qu'au cours des
- 2 prochaines années, il y a une nouvelle station de
- 3 pompage qui entraînerait une croissance de la
- 4 demande en énergie et en puissance. Et le GRAME
- 5 voulait savoir si ça a été évalué ou intégré dans
- 6 le bilan en puissance qui est déposé au présent
- 7 dossier, si on réfère au tableau 4.2.9 de la preuve
- 8 du Distributeur. Est-ce que ça a été intégré?
- 9 M. NADHEM IDOUDI:
- 10 R. Oui. Lorsqu'on parle d'informations spécifiques
- dans ces projets-là pour le cas des réseaux
- autonomes, on les intègre au fur et à mesure selon
- les informations qu'on dispose.
- Q. [108] Donc, même si la réponse, parce qu'on...
- 15 Juste pour être certaine, même si la réponse
- 16 indiquait que ça entraînerait une croissance, vous
- 17 avez tenu compte de cette station de pompage?
- 18 R. Oui, le sens de la réponse, ça va dans ce que vous
- 19 avez pensé.
- 20 Q. [109] Merci. Maintenant, je vous amène à la réponse
- 21 1.5 à la page, toujours à la même pièce... Non.
- Excusez-moi. C'est HQD-4, Document 5.1, B-54, qui
- est la réponse à la demande de renseignements
- numéro 2, parce qu'on est en réseau autonome, à la
- page 3. Je vais redire la cote. B-54, HDQ-4,

1	Document 5.1. Vous avez offert un complément de
2	réponse En fait, il y a deux réponses qu'on peut
3	lire en parallèle, mais je vais prendre le
4	complément de réponse que vous avez soumis à la
5	pièce HQD-4, Document 5.1, qui était en lien avec
6	l'aréna de Whapmagoostui. Et on demandait au
7	Distributeur si le projet en fait de patinoire et
8	d'aréna avait vu le jour. Le Distributeur nous
9	indique en réponse que, oui :
10	Le projet d'aréna a vu le jour. Le
11	bâtiment est alimenté par le réseau de
12	distribution. Le client dispose d'une
13	génératrice, notamment pour les fins
14	d'urgence.
15	Si on compare avec la première réponse que
16	vous nous aviez donnée, là, je ne vous demande pas
17	nécessairement de prendre la pièce, je peux vous la
18	lire, c'était la réponse à la demande de
19	renseignements numéro 2, mais la première version
20	de réponse qui était B-41, HQD-4, Document 5, page
21	4 à la réponse 1.5, le Distributeur nous indiquait
22	que :
23	Le projet d'aréna, alimenté par la
24	centrale de Kuujjuarapik, a vu le jour
25	à Whapmagoostui. Toutefois le système

6

7

20

21

22

23

24

25

de fabrication et de conservation de
la glace est alimenté par la
génératrice du client.

Donc, on a deux réponses qui semblent assez

Donc, on a deux réponses qui semblent assez semblables. Est-ce que vous auriez quelque chose à ajouter, préciser à la Régie par rapport à cette question?

R. En fait, dans le complément de réponse, ce qu'on 8 9 dit au début, que le Distributeur souhaite 10 reformuler sa réponse. Donc, on voulait apporter 11 des éléments de précision. Oui, le projet de l'aréna est inclus dans les besoins en puissance 12 13 énergie. Sauf que le client dispose également d'une 14 génératrice pour les fins d'urgence. Puis dans ce sens-là qu'on a créé la réponse, puis dans ce sens-15 là que c'était traité dans la prévision de la 16 17 demande. Donc, on évalue la contribution de ce projet-là dans les besoins en puissance pour le 18 19 réseau en question.

Q. [110] Est-ce que c'est exact que le Distributeur a demandé l'année dernière, si je me souviens bien, la modification de l'article 7.4 du texte des Tarifs et conditions pour inclure précisément l'utilisation de l'électricité au nord du 53e parallèle pour la fabrication et la conservation de

24

25

Distributeur.

la glace dans les arénas? 1 2 M. MARCEL CÔTÉ : R. Oui. Oui. 3 4 Q. [111] J'aimerais déposer en preuve cet article. Ça va être sous la cote C-GRAME-20. 5 6 C-GRAME-0020 : (Article 7.4 des Tarifs et 7 conditions) Modalités 8 9 d'application des tarifs généraux 10 de petite et de moyenne puissance 11 pour les clients des réseaux 12 autonomes 13 14 Donc, considérant cet article... Je vais attendre que vous ayez une copie. Considérant l'alinéa 3 de 15 l'article 7.4 du texte des Tarifs et conditions, 16 17 pourquoi, comment pouvez-vous expliquer que l'aréna 18 de Whapmagoostui n'est pas alimenté par la centrale du Distributeur qui est à Kuujjuarapik pour la 19 20 fabrication à la conservation de la glace. Si on 21 comprend bien de vos réponses, c'est seulement le 22 bâtiment qui est alimenté par le réseau de

distribution, mais tout ce qui inclut le processus

pour la fabrication de la glace ce n'est pas le

- 1 (14 h 21)
- 2 M. NADHEM IDOUDI:
- 3 R. Dans le complément de réponse, on mentionne que la
- 4 génératrice pour les fins d'urgence c'est dans le
- 5 sens d'apporter plus de précision, ce n'était
- 6 pas... Auparavant, on a mentionné fabrication,
- 7 conservation de glace, c'était faux. Ce qu'on dit,
- 8 on reformule notre réponse. C'était pour... Le
- 9 client, il dispose d'une génératrice pour fins
- 10 d'urgence. Donc, ça ne touche pas la fabrication de
- 11 glace comme on a mentionné auparavant. Donc, on a
- 12 recorrigé, on a rectifié le tir via le complément
- d'information.
- Q. [112] Par contre, dans votre complément, vous dites
- 15 seulement que le bâtiment est alimenté par le
- 16 réseau de distribution. Donc, là on ne parle pas de
- 17 la même chose, d'éclairer le bâtiment puis de
- fournir l'alimentation pour la glace d'un aréna,
- 19 là, il y a une différence.
- 20 M. MARCEL CÔTÉ :
- 21 R. Vous faites une nuance qui est... La glace, il peut
- 22 utiliser l'électricité pour la glace comme ça, là.
- 23 Q. [113] Donc, vous avez...
- 24 R. Il va être alimenté par le réseau de distribution,
- 25 un client dispose d'une génératrice, notamment pour

- des fins d'urgence comme telles. Et, comme vous
- 2 mentionnez, on indique, oui, pour la fabrication et
- 3 la conservation de la glace dans les arénas. Puis
- 4 la raison pour laquelle on permettait cet usage-là
- 5 c'est qu'il n'y a pas d'autres... il n'y a pas de
- 6 substitution, en fait, contrairement pour les gens
- 7 au nord du cinquante-troisième (53e) parallèle, la
- 8 chauffe on veut... on utilise le mazout. Dans ce
- 9 cas-là, il n'y a pas de substitution, donc on
- 10 permet à ce moment-là la réfrigération.
- 11 Q. [114] Excusez-moi. Donc, Monsieur Côté, ce que vous
- me confirmez c'est qu'en fait, malgré la réponse,
- là, tout ce qui est utilisé pour le processus de
- fabrication et conservation de la glace c'est la
- centrale de Kuujjuarapik qui alimente et non la
- 16 génératrice de secours?
- 17 R. La réponse c'est oui.
- 18 Q. [115] Et les besoins en puissance, là, je pense
- 19 qu'on a déjà répondu à cette question-là, mais
- seulement pour confirmer. Pour la fabrication et la
- 21 conservation de la glace intérieure, est-ce qu'ils
- sont inclus au tableau 4.2.9 du Distributeur?
- 23 M. NADHEM IDOUDI:
- 24 R. Oui, exactement.
- 25 Q. [116] Merci. Le Distributeur est-ce qu'il est au

- 1 fait de la capacité de la génératrice qui a été
- 2 acquise par la Communauté de Whapmagoostui?
- 3 R. Oui. Donc, juste pour cet exemple-là, juste
- 4 rappeler pourquoi on dispose, en fait, la
- 5 génératrice pour les fins d'urgence, en fait, c'est
- 6 une exigence qui est utilisée concernant les
- 7 charges maximales admissibles à alimentées aux
- 8 centrales des réseaux autonomes.
- 9 Donc, la puissance maximale tirée par la
- 10 charge et pouvant être accordée d'un seul coup est
- 11 fixée à défaut à cinq pour cent (5 %) de la
- 12 puissance active nominale du plus petit groupe pour
- tenir compte des fluctuations des charges durant la
- 14 période de démarrage. Donc, c'est sûr que,
- lorsqu'il y a un aréna qui part, ça peut fluctuer
- 16 en termes d'appel de puissance. Dans, d'où... en
- 17 fait, d'où la présence d'une génératrice pour les
- fins d'urgence. Puis l'appel de puissance est
- limité après donc à cinq pour cent (5 %) et il y a
- 20 un délai prescrit qui est défini de cinq minutes.
- 21 Donc, ça représente à peu près environ soixante-six
- 22 kilowatts (66 kW) comme impact de contribution pour
- la centrale, en fait pour la génératrice pour les
- fins d'urgence.
- 25 Q. [117] Donc, vous avez ces informations-là. Je vous

- 216 - Me Geneviève Paquet

- référerais à la demande de renseignements numéro 3 de la Régie qui est à la pièce B-0074, la cote
- 3 HQD-4, Document 1.2, à la page 3. À la réponse
- 4 19.1, la Régie demandait si le Distributeur possède
- 5 un inventaire des génératrices privées,
- 6 communautaires ou institutionnelles dans les
- 7 réseaux autonomes. Et le Distributeur indiquait
- 8 qu'il ne disposait pas de cette information. Je
- 9 vois que vous avez tout de même, là, certaines
- 10 informations par rapport aux génératrices qui sont
- 11 en réseaux autonomes.
- 12 Est-ce qu'il ne serait pas opportun, là,
- pour le Distributeur de connaître un inventaire
- 14 précis des génératrices en réseaux autonomes avec
- 15 les informations dont vous venez de me parler?
- 16 R. En fait, la réponse qu'on fournissait, je pense, au
- 17 niveau de cette question-là c'est que sur
- 18 l'ensemble des génératrices d'urgence, on ne
- 19 dispose pas de l'information. Mais ça dans ce cas-
- 20 ci c'est un projet spécifique, c'est un nouveau
- 21 projet aréna. Donc, lorsqu'on veut l'intégrer dans
- la prévision de la demande, on est au courant de
- 23 ces détails-là, donc on les exploitait.
- Q. [118] D'accord. Mais ma question reste quand même
- 25 est-ce que ça ne serait pas opportun pour le

- 217 -Me Geneviève Paquet
- Distributeur d'avoir un inventaire précis des 1
- 2 génératrices pour chacun des réseaux autonomes?
- R. En fait, ici, je tombe un petit peu dans une 3
- 4 question au niveau de l'exploitation des réseaux
- 5 autonomes puis c'est plus du ressort du panel
- numéro 2. Oui. 6
- (14 h 26) 7
- Q. [119] Je vais garder la question pour le prochain 8
- 9 panel dans ce cas. Merci. J'arrive, j'ai presque
- terminé, Madame la Présidente. Par contre, j'ai 10
- 11 encore une question sur la demande de
- renseignements numéro 3. Si je vous amène à la 12
- réponse, à la question 19.2, toujours à la même 13
- pièce HQD-4, Document 1.2. Il y a une question 14
- qu'on a trouvé intéressante de la part de la Régie 15
- 16 qui demandait :
- 17 Veuillez élaborer sur les moyens de
- 18 contrôle à développer pour avoir la
- 19 possibilité d'inclure ces génératrices
- 20 au plan d'équipement du Distributeur
- 21 afin de respecter le critère de
- 22 fiabilité en puissance.
- Et en fait, le Distributeur indique que : « Les 23
- 24 options d'électricité interruptible avec ou sans
- préavis existent déjà pour la clientèle des réseaux 25

- 218 - Me Geneviève Paquet

- 1 autonomes. » Votre réponse, ça laisse un peu
- 2 supposer que la clientèle des réseaux autonomes
- 3 pourrait facilement adhérer aux options
- 4 d'électricité interruptible. Mais pourriez-vous
- 5 nous indiquer concrètement comment ça fonctionne,
- 6 là, pour la communauté ou pour le Distributeur?
- 7 Est-ce que c'est le Distributeur qui doit d'abord
- 8 fixer les quantités dont il a besoin? Est-ce que
- 9 vous pourriez élaborer un peu?
- 10 M. MARCEL CÔTÉ:
- 11 R. Oui, l'année passée au dossier tarifaire on
- 12 avait... on avait deux options avec les sans
- préavis pour le réseau autonome comme tel. Et puis
- il faudrait se référer à ces modalités-là, je n'ai
- pas le... je n'ai pas mon règlement tarifaire avec
- 16 moi par contre. Ce serait plus dans le dossier
- 17 tarifaire, là, mais c'est effectivement, là, dans
- 18 ce cadre-là que ça peut être utilisé.
- 19 Q. [120] Écoutez, je vous... je peux peut-être vous
- 20 prêter ma... mon texte des Tarifs et conditions,
- 21 mais c'est parce que j'avais une question précise.
- Je pensais que vous l'auriez en tête. Si je vous
- réfère à l'article 7.12 du texte des Tarifs et
- 24 conditions. J'en ai une copie ici, qui est ma
- 25 copie. Je ne sais pas si votre procureur a une

- 1 copie avec lui du texte des tarifs et conditions.
- Je peux vous... simplement vous amener ma copie.
- R. Posez votre question, on va peut-être pouvoir vous
- 4 éclairer.
- 5 Q. **[121]** Oui.
- 6 Me ÉRIC FRASER :
- 7 Si c'est pertinent.
- 8 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 9 D'accord.
- 10 Q. [122] Je vais... je peux peut-être lire l'article
- pour le bénéfice de tout le monde, là, pour aider à
- la pertinence de ma question. Donc l'article 7.12
- du Tarif et... du texte des Tarifs et conditions
- 14 indique:
- Pour chaque réseau autonome, le
- 16 Distributeur fixe, au plus tard le
- 17 premier (1<sup>er</sup>) juin de chaque année, les
- 18 quantités minimale et maximale de
- 19 puissance interruptible dont il entend
- se prévaloir en vertu de cette option,
- 21 en fonction de ses besoins de gestion.
- Le Distributeur fixe également une
- 23 quantité minimale de puissance
- interruptible par client.
- 25 Si le Distributeur ne fixe pas de

1		quantité pour un réseau, il est réputé
2		ne pas avoir besoin de puissance
3		interruptible [dans ce] réseau.
4		Donc c'était un peu le lien avec ma question. Je
5		vous demandais comment ça fonctionne? C'est vous
6		qui devez déterminer combien, en fait combien de
7		une quantité minimale et maximale de puissance
8		interruptible, selon le texte des Tarifs et
9		conditions du moins?
10	R.	Vous avez lu la réponse. Effectivement, oui. Donc
11		Hydro-Québec doit établir si on a des besoins.
12		C'est assez compte tenu que c'est des réseaux,
13		c'est des petits réseaux un peu partout, donc c'est
14		assez clair où sont les besoins, où il peut y avoir
15		ces besoins-là. Et puis on n'a pas tellement de
16		clients, pour ne pas dire presque aucun sur ces
17		options tarifaires-là. C'est juste c'était
18		vraiment une option au besoin, elle était là en cas
19		de nécessité, fait que Donc c'est pour ça que
20		les tarifs étaient mis en place comme tel.
21	Q.	[123] Pouvez-vous peut-être juste arrêter de faire
22		des signes au témoin parce que depuis le début je
23		sens qu'on dirait que j'entends les réponses de
24		votre part, mais bon, d'accord.
25		Me ÉRIC FRASER :

- 1 C'est parce que ça m'intéresse.
- 2 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 3 Tant mieux si ça vous intéresse.
- 4 Q. [124] Écoutez, bon. Donc je comprends de votre
- 5 réponse que pour le réseau de Kuujjuarapik il n'y a
- 6 pas eu de quantité minimale ou maximale qui ont été
- 7 fixées pour l'électricité interruptible.
- 8 R. Vous parlez pour cette année? Non, je n'ai pas
- 9 cette information-là.
- 10 Q. [125] Et puis c'est pour quel réseau, le
- 11 Distributeur a fixé des quantités minimales ou
- maximales de pui... de puissance interruptible?
- 13 R. Je n'ai pas cette information-là.
- Q. [126] Est-ce qu'on pourrait avoir un engagement
- pour cette réponse?
- 16 Me ÉRIC FRASER :
- 17 Non. Premièrement, je ne faisais pas signe au
- 18 témoin, je faisais signe à moi-même. C'est une
- disposition tarifaire, puis je peux vous le dire
- 20 pourquoi c'est écrit ainsi. C'est parce que c'est
- 21 pas un tarif qui est disponible, c'est un tarif qui
- est... En fait c'est pas un tarif qui est
- disponible à chaque année, c'est un tarif qui est
- 24 ouvert lorsque le Distributeur détermine des
- 25 besoins. Donc s'il n'a pas de besoins, pour éviter

1 que des gens puissent penser qu'il y ait des...

2 qu'ils puissent offrir de l'interruptible alors que

3 le Distributeur n'en a pas besoin. Donc d'un point

de vue tarifaire, la disposition est ainsi pour

5 éviter qu'il y ait des « free rider », si vous me

6 permettez l'expression.

Cela étant dit, si le témoin n'a pas

l'information à sa disposition quant à... aux

réseaux qui ont eu besoin de ça... On pourra

prendre l'engagement, mais je pense que sa réponse

était complète par ailleurs, mais on pourra prendre

l'engagement.

13 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23

24

14 Q. [127] Moi j'ai une... Madame la Présidente, nous on demanderait l'engagement, là, c'est... En fait, 15 16 c'était en lien avec la réponse, là. Le 17 Distributeur répond à une question de la demande de renseignements de la Régie en se rabattant sur les 18 options d'électricité interruptible qui devraient 19 20 être disponibles en réseau autonome. Mais on comprend que c'est pas si clair que ça et qu'en 21 22 fait, s'il n'y a pas de quantités qui ont été

fixées, là, ça va simplement confirmer que c'est peut-être pas ça la solution, là, pour les réseaux

25 autonomes, les options d'électricité interruptible.

- 1 Donc je pense que ça serait pertinent d'avoir cette
- 2 information-là.
- 3 (14 h 30)
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- 5 Donc on parle...
- 6 Me ÉRIC FRASER :
- 7 Mais je ne me suis pas posé la question non plus.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 On parle de l'engagement numéro 1 pour le
- 10 Distributeur. Donc, est-ce que vous pouvez
- 11 formuler...
- 12 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- Oui. Donc, ça serait de savoir pour quel réseau
- 14 autonome le Distributeur a fixé des quantités
- minimales et maximales de puissance interruptible
- dont il entend se prévaloir.

- 18 E-1: Spécifier pour quel réseau autonome le
- 19 Distributeur a fixé des quantités minimales
- 20 et maximales de puissance interruptible
- 21 dont il entend se prévaloir

22

- 23 M. HERVÉ LAMARRE:
- 24 R. Je peux peut-être soumettre que c'est une question
- 25 d'approvisionnement et que monsieur Zayat pourrait

- 224 - Me Geneviève Paquet

- 1 avoir la réponse demain.
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- 3 Alors l'engagement pourra être répondu demain.
- 4 C'est bon.
- 5 Me GENEVIÈVE PAOUET :
- 6 Q. [128] J'arrive à mon dernier point, qui porte sur
- 7 l'option de mesurage net en réseau autonome. Et
- 8 puis je vous réfère encore à la réponse que vous
- 9 avez donnée à la demande de renseignements de la
- Régie, la demande de renseignements numéro 3, qui
- est sous la cote HQD-4, document 1.2, B-0074, en
- page 4. À la réponse 20.1, la Régie vous demandait
- d'élaborer sur le potentiel d'une option de
- mesurage net ajustée pour tenir compte des coûts
- 15 évités du Distributeur dans les réseaux autonomes.
- 16 On comprend de votre réponse que cette
- 17 option-là n'est pas faite pour vendre les surplus.
- 18 C'est ce qu'on comprend, là, de votre réponse, que
- vous n'avez pas nécessairement de surplus qui
- 20 viennent de l'utilisation de cette option-là, mais
- 21 nous, en fait, le GRAME voudrait savoir si le
- Distributeur, sans tenir compte des surplus
- 23 nécessairement, est-ce que le Distributeur serait
- 24 ouvert à modifier la structure tarifaire de cette
- 25 option-là, pour tenir compte du coût évité en

- 1 énergie, notamment dans les réseaux autonomes, là,
- 2 puis, pour offrir peut-être une option qui
- 3 utiliserait les concepts de l'option interruptible.
- 4 Je ne sais pas si je suis claire, là. J'espère
- 5 avoir été claire. Non? Je peux reformuler.
- 6 M. MARCEL CÔTÉ:
- 7 R. Donc, des options interruptibles, s'il y a des
- besoins dans les réseaux autonomes, notamment,
- 9 dépendant de l'engagement qu'on aura, on aura peut-
- 10 être des montants, on n'aura peut-être tout
- simplement rien aussi, en termes de besoins à ce
- 12 niveau-là. Je reviens sur la question de mesurage
- net. Le tarif de mesurage net, ce n'est pas un
- 14 tarif pour faire des achats d'électricité comme
- tels parce que là on tombe dans un autre domaine.
- 16 Le tarif de mesurage besoin à ce niveau-là. Je
- 17 reviens sur la question de mesurage net, le tarif
- de mesurage net, ce n'est pas un tarif pour faire
- des achats d'électricité comme tels, parce que là,
- on tombe dans un autre domaine. Le tarif de
- 21 mesurage net était essentiellement un tarif pour...
- 22 en fait, pour supporter les personnes qui
- souhaitent faire, qui souhaitent faire du, soit
- 24 utiliser des panneaux solaires ou toute autre
- 25 chose, que ça soit de l'éolienne ou ces choses-là.

(14 h 34)

Donc c'était un tarif qui était
essentiellement un, emmagasiner une certaine
quantité d'électricité si le client produisait plus
que ses besoins, à ce moment-là, pour qu'il puisse
réutiliser cette électricité-là qu'il avait à
emmagasiner, donc que nous autres, Hydro-Québec,
avait emmagasinée. Donc il n'y avait pas de valeur
monétaire comme telle sur ces kilowattheures,
essentiellement.

Et je pense que c'est ça qu'on a donné également en réponse au fait qu'il y a peu de gens qui ont accumulé des grandes quantités à ce niveau-là et c'est le cas, je pense, dans d'autres provinces également, où ils ont fait ce programme-là pour accommoder justement cette clientèle-là.

Parce qu'il faut se souvenir que sur le plan économique, il faut, ce n'est pas tellement rentable pour le client, ceux qui le font, ils le font pour d'autres raisons que sur le plan économique, ça particulièrement avec les tarifs qu'on a ici, au Québec.

Donc ça, c'est un élément important. Puis donc, essentiellement, comme je mentionnais, c'est un tarif pour accommoder cette clientèle-là comme

- 1 telle.
- 2 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 3 Q. [129] Toujours pour faire le parallèle avec les
- 4 options d'électricité interruptible, est-ce que ce
- 5 serait possible, pour le Distributeur, de peut-être
- 6 créditer le client pour la différence entre le
- 7 tarif et le coût évité, et tout ça dans le but
- 8 d'inciter peut-être, dans les réseaux autonomes, la
- 9 clientèle à effacer leur demande, via leur auto-
- 10 production...
- 11 R. Donc ce que je mentionnais, c'est que,
- 12 effectivement, les gens n'ont pas beaucoup de...
- n'ont pas accumulé beaucoup de kilowattheures pour
- qu'ils soient payés, parce qu'on parle toujours de
- mesurage net, donc c'est, il faut aller au-delà de
- ses besoins. Et dans les réponses qu'on a données
- 17 notamment, c'est, dans l'exemple des éoliennes
- notamment, ça prend des... c'est des types
- 19 d'équipements qui n'ont pas nécessairement des bons
- 20 facteurs d'utilisation, donc il faudrait que le
- 21 client s'installe de façon très importante pour
- pouvoir cumuler, de façon importante, des
- 23 kilowattheures.
- 24 Au même titre, les panneaux solaires, ça
- 25 prendrait énormément d'espace pour le client

- 228 - Me Geneviève Paquet

- d'installer tous ces panneaux solaires-là, le toit
- de la maison, ce n'est pas suffisant, pour aller
- 3 au-delà de ses besoins. Donc c'est pour ça que le
- 4 tarif est actuellement limité puis il est contraint
- 5 techniquement, essentiellement, ce qui fait en
- 6 sorte qu'on ne pourrait pas penser notamment à
- 7 faire des tarifs, comme le tarif interruptible,
- 8 avoir à payer des crédits et de façon importante,
- 9 on pourrait le faire le tarif puis on aurait
- 10 probablement personne sur ce tarif-là.
- 11 Q. [130] Puis quand vous dites « aller au-delà des
- besoins », mais si le client n'allait pas au-delà
- de ses besoins, mais il contribuait quand même à
- effacer sa demande, ça ne serait pas possible de le
- 15 créditer pour ça?
- 16 R. Mais que, c'est comme je vous mentionne, c'est que
- 17 si un, je prends un exemple, une maison type, là,
- on est à dix (10), vingt (20), vingt kilowatts
- 19 (20 kW) installés, plus que vingt kilowatts
- 20 (20 kW), ça prend physiquement de l'espace pour
- 21 faire ça, et ça prend également, puis sur le plan
- 22 éolien, ça prend également, c'est des très faibles
- facteurs d'utilisation, il faudrait qu'il y ait des
- qrosses installations. Je ne pense pas que ça,
- 25 c'est des choses qui pourraient être envisageables,

- 1 surtout, ça serait très très très très marginal, à
- 2 mon avis.
- Q. [131] Je comprends qu'il y a des difficultés
- 4 techniques, mais dans les prochaines années, là, on
- 5 parle, je veux dire, ça ne serait pas
- 6 nécessairement, est-ce qu'il y aurait une
- 7 ouverture?
- 8 R. À moins que les terrains agrandissent puis que
- 9 les... qu'il se mette à venter énormément, il n'y a
- pas, il n'y a pas grand potentiel, là.
- 11 Q. [132] Donc, si je comprends votre réponse, c'est
- 12 plus au niveau des problèmes pour les clients, mais
- le Distributeur, lui, il n'aurait pas
- nécessairement de difficultés à offrir le tarif?
- 15 Me ÉRIC FRASER:
- 16 Je pense que ca, c'est de l'argumentation puis le
- 17 témoin a déjà répondu à la question de madame. Puis
- 18 si le GRAME veut faire une preuve plus approfondie
- 19 là-dessus, bien, libre à eux. Je demanderais de
- 20 changer de ligne...
- 21 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 22 D'accord, ca va, ca va compléter mes questions. Je
- vous remercie.
- 24 LA PRÉSIDENTE :
- 25 Parfait. Merci, Maître Paquet. Nous allons donc

1	poursuivre avec le ROEÉ, Maître Gertler?
2	CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER:
3	Bonjour, Madame la Présidente, Madame les
4	Présidentes, comme dit que je dois faire, là, il
5	faut avoir une opinion sur comment, le protocole.
6	Alors, bonjour, Messieurs les membres du panel.
7	Franklin Gertler, pour le ROEÉ.
8	Juste pour faciliter un peu la tâche, je
9	vais mentionner tout de suite les pièces avec
10	lesquelles j'ai l'intention de travailler, puis
11	elles ne sont pas nombreuses, alors, et ni
12	recherchées. D'abord, évidemment, la HQD-1,
13	Document 1, c'est-à-dire la B-0005, ensuite, qui se
14	trouve évidemment être le Plan d'appro 2014-2023
15	pour le réseau intégré.
16	Ensuite, je vais également travailler avec
17	la présentation de ce matin, c'est-à-dire le
18	PowerPoint, HQD-6, Document 1, et excusez-moi mais
19	je n'ai pas la cote encore de la Régie, je ne sais
20	pas qu'est-ce qui a été donné, mais c'est bien les
21	diapos de ce matin.
22	(14 h 40)
23	LA PRÉSIDENTE :
24	B-0081.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER:

2 Ah! merci beaucoup. Et ensuite, je vais me référer également à HQD-3, Document 13, qui est le B-0038 3 4 qui se trouve être les réponses aux DDR numéro 1 de 5 l'Union des consommateurs, un réseau intégré, je crois. Et je vais me référer également à la pièce 6 HQD-3, Document 13.1 qui se trouve à être le B-0053 7 8 qui est le complément de réponse justement à Union 9 des consommateurs. Puis je ne sais pas exactement 10 qui répond, mais vous allez me quider, je suis 11 certain.

Alors vous êtes d'accord avec moi, et sans entrer dans le détail, que les éléments de la prévision de la demande en énergie en puissance, dont vous tenez compte dans votre exercice que vous avez décrit ce matin, se retrouvent en résumé dans justement le document HQD-1, Document 1, le B-0005, et je vous réfère aux pages 9 et 10. Je crois, si je ne me trompe pas, que sous le titre « Contexte » on retrouve en résumé les intrants si on veut.

22 R. Oui.

M. NADHEM IDOUDI:

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

Q. [133] Et c'est essentiellement qu'est-ce qui est reflété également, si je comprends correctement, à la diapo numéro 3 de ce matin en haut, dans les

- boîtes qui se trouvent en haut dans la prévision 1
- 2 générale, processus général de la prévision. Est-ce
- 3 que j'ai raison de dire ça?
- 4 R. Oui.
- Q. [134] Très bien. Et, bon, sans faire tout décliner 5
- 6 au complet, mais on parle essentiellement la
- croissance du produit intérieur brut, la demande 7
- des consommateurs, les éléments de démographie 8
- 9 comme qui s'en va à la retraite et l'augmentation
- 10 du nombre d'abonnements à cause des jeunes et ainsi
- de suite. C'est bien ca? 11
- R. Oui, tel que c'était décrit ce matin. 12
- 13 Q. [135] Oui. Et ensuite, on voit également la boîte
- 14 « Intervention en efficacité énergétique » qui
- 15 vient s'ajouter dans votre processus de prévision,
- 16 si je comprends bien?
- R. Oui. 17
- 18 Q. [136] Et juste pour compléter là-dessus en
- 19 introduction, évidemment, les pages 11 et 13 on
- 20 retrouve, je comprends que c'est des exemples,
- 21 finalement, de prévisions par secteur qu'on
- 22 retrouve à 11 et 13. On retrouve également dans le
- 23 même, ce n'est pas présenté de la même façon, mais
- 24 on retrouve également l'élément de prise en compte,
- 25 si on veut, de l'impact des programmes d'efficacité

16 juin 2014

- énergétique. C'est en bas des diapos 11 et 13. 1
- 2 R. Exactement. C'est le traitement qu'on fait dans le
- cas des prévisions à long terme. 3
- 4 Q. [137] O.K. Maintenant juste une première
- 5 information. Je pense que dans votre texte dans
- HQD-1, Document 1, dans le texte magistral on 6
- parle, vous tenez compte, on tient compte des 7
- 8 prévisions en efficacité énergétique. Mais
- 9 j'aimerais juste comprendre la relation entre votre
- 10 exercice de prévisions et les prévisions en
- 11 matière, ou les... Comment est-ce qu'on l'appelle?
- Excusez-moi. L'impact des interventions 12
- 13 d'efficacité énergétique.
- 14 R. Oui. En fait, ce qu'on voulait dire par là c'est
- 15 que, tout comme l'économique, la démographie et le
- 16 climatique...
- 17 Q. [138] O.K.
- R. ... les interventions en efficacité énergétique 18
- 19 c'est un intrant comme les autres dans nos modèles
- de prévisions. Donc, c'est un intrant pour nous, 20
- 21 donc c'est une information qu'on exploite par la
- 22 suite pour refléter ça dans la prévision de la
- 23 demande.
- 24 Q. [139] Et donc, si je comprends bien, puis là vous
- 25 allez me corriger, mais pour les fins de votre

- 234 -

1		exercice de prévisions, vous tenez compte
2		essentiellement de l'effort ou l'impact des
3		interventions en efficacité énergétique comme étant
4		quelque chose d'externe. Vous le prenez, tenez
5		finalement, vous prenez ça dans le Plan
6		d'approvisionnement puis vous le rentrez dans votre
7		prévision.
8	R.	En fait, c'est un intrant externe, oui. Pour nous,
9		pour notre unité c'est un intrant externe. Mais on
10		vient l'intégrer par la suite, comme j'expliquais
11		ce matin, dans les modèles de prévisions à long
12		terme. On vient l'intégrer aussi pour la partie
13		usage, donc ça touche usage chauffage,
14		climatisation, autres usages. Ces informations-là
15		agissent en même temps avec les paramètres qu'on a
16		sur les taux de diffusion, la consommation
17		unitaire. Parce qu'il y a deux choses là-dedans, il
18		y a l'évolution du marché comme telle, l'évolution
19		tendancielle du marché. Donc, tout ce qui est
20		technologie, nouvelles technologies, ça agit sur
21		les équipements comme tels.
22		(14 h 46)
23		Il y a aussi, en deuxième lieu, les impacts
24		des programmes d'efficacité énergétique qu'Hydro-
25		Québec envisage de faire. Les deux faits combinés

- 235 -

1	ensemble	sont	traités	donc	à l'	'intérieur	au	niveau
2	des usage	es. Ça	génère	donc	nos	ventes	nos	ventes

- 3 prévisionnelles long terme pour ces secteurs-là.
- Q. [140] C'est bien. Mais pour les fins de votre exercice, vous ne faites pas de scénario par
- 6 rapport à l'efficacité énergétique ou vous
- 7 n'exercez pas de discrétion, vous ne faites pas de
- 8 choix de politique par rapport à ça. Vous prenez
- 9 les données.
- 10 R. Exactement, oui. En fait le seul... le seul
- 11 traitement qu'on fait là-dedans c'est juste
- 12 refléter la distribution annuelle de ces impacts-
- là. Parce qu'on reçoit... on reçoit l'information
- sur les programmes comme tels, les efforts, on fait
- juste les mensualiser, puis souvent c'est une
- 16 information qu'on met dans une année, fait qu'on
- 17 fait la répartition. Si ça touche le chauffage,
- 18 évidemment, ça touche plus les mois d'hiver, ça
- 19 touche la consommation de façon régulière sur une
- 20 base annuelle, mais elle on le reflète sur une base
- 21 annuelle. Fait que c'est un traitement de finesse,
- mais on ne joue pas sur le... l'évaluation comme
- telle, c'est un intrant pour nous autres, là.
- Q. [141] O.K. Maintenant, si on prend dans le Plan
- 25 d'appro réseau intégré, HOD-1, Document 1, le B-

1		005, à la page 17. Nous sommes dans la section 3 de
2		votre document qui décrit les interventions en
3		efficacité énergétique et qui, je comprends,
4		constitue le plus de détails sur l'intrant dont on
5		discute depuis quelques minutes ensemble.
6	R.	Oui, ça réfère donc c'est une description des
7		interventions en efficacité énergétique.
8	Q.	[142] O.K. Maintenant, j'aimerais peut-être une
9		grande partie de la réponse va être pour l'autre
10		panel, mais je ne veux pas arriver là-bas puis me
11		faire dire que c'était ici. Alors justement à la
12		page 17 en haut de la page, vers les lignes 3 à 7
13		on dit, mais je peux le lire :
14		À compter de l'année deux mille seize
15		(2016), et ce, afin de tenir compte de
16		l'état évolutif du contexte de
17		l'équilibre offre-demande, le
18		Distributeur propose de combler le
19		tiers de la croissance des ventes par
20		des interventions en économie
21		d'énergie. Sur la base de la prévision
22		des ventes actuelles, cela représente
23		des économies annuelles implantées
24		variant de point six térawatteure (0,6
25		TWh) à un térawatteure (1,0 Twh).

- 1 Maintenant, c'est là que... Puis je veux vous
- donner l'autre référence, mais j'ai une petite
- 3 confusion parce qu'il me semble que là, plutôt que

- 237 -

- de dire que c'est quelque chose qui est établi par
- 5 l'efficacité énergétique, on dit que... disons que
- 6 le... que les informations d'efficacité
- 7 énergétiques sont établies par le Plan
- 8 d'approvisionnement, ça semble dire qu'elles sont
- 9 établies par la prévision des ventes.
- 10 R. Non, en fait ce paragraphe-là ce que ça dit
- 11 précisément c'est le critère qui s'était fixé pour
- identifier donc l'ampleur des programmes, donc le
- un tiers de la croissance. Mais c'est pas nous
- qui... qui définissent ce critère-là, c'est plus le
- panel numéro 2 qui, lui, est responsable de
- 16 l'efficacité énergétique et lui, il établit ces
- 17 programmes-là, puis nous on reçoit les intrants par
- la suite pour les injecter dans la prévision de la
- demande.
- 20 M. HERVÉ LAMARRE:
- 21 R. Alors je peux vous confirmer, c'est une stratégie
- d'approvisionnement et monsieur Zayat pourra y
- 23 répondre demain.
- Q. [143] Mais si je vous réfère maintenant, je veux
- 25 juste être sûr de comprendre, si je vous réfère

1	maintenant à la pièce le DDR numéro 1 de l'Union
2	des consommateurs, la pièce HQD-3, Document 13, qui
3	est le B-0038, et je vous réfère plus
4	particulièrement à la réponse 9.1 - et c'était une
5	question par rapport au passage que je viens de
6	vous lire -, on voit que la réponse est Est-ce
7	que ça va? Puis si je suis je fais des erreurs
8	dans mes références, je suis sûr que vous allez me
9	le dire :
10	Le scénario d'économie d'énergie
11	proposé par le Distributeur est établi
12	en fonction du scénario de croissance
13	des ventes utilisé pour le Plan
14	d'approvisionnement. Conséquemment, le
15	Distributeur n'a pas analysé d'autres
16	scénarios d'économie d'énergie.
17	Alors c'est ça que j'ai puis là ensuite on voit
18	un peu la même chose aussi dans le document dans
19	le document, le complément qui est le le HQD-3,
20	Document 13.1, et c'est la réponse 10.1. Alors on
21	lit:
22	Le Distributeur rappelle que le
23	déploiement du Plan
24	d'approvisionnement se fait à partir
25	des besoins après l'application des

1	interventions en efficacité
2	énergétique. À cet égard, le
3	Distributeur a présenté dans la
4	section 3 du Plan
5	Celle à laquelle on vient de se référer
6	les hypothèses relatives aux
7	interventions en efficacité
8	énergétiques qui ajouteront des
9	économies d'énergie à l'horizon du
10	Plan. Le Distributeur présente,
11	strictement à des fins de
12	planification, au tableau R-10.1, les
13	économies d'énergie qui seront
14	ajoutées annuellement.
15	Alors c'est ça que je ne comprends toujours
16	pas. C'est que d'où elles viennent? C'est
17	c'est les économies d'énergie qui vont être
18	établies comme étant un tiers de la croissance.
19	Puis vous, vous dites que la croissance de telle,
20	telle chose, y compris les économies en énergie,
21	alors est-ce que c'est le, parce qu'il y a beaucoup
22	de questions là-dessus puis ça va revenir pour le
23	deuxième panel, parce qu'on dit, bien, est-ce que
24	c'est, un tiers de la croissance, c'est quelque
25	chose qui est un choix ou est-ce que c'est

- déterminé de manière externe, c'est ça que je ne
- 2 comprends pas, on semble envoyer chacun à l'autre
- 3 processus?
- 4 R. Non, vous allez voir que ça va être clair demain,
- 5 c'est une stratégie d'approvisionnement donc à
- 6 partir de la prévision de la demande, monsieur
- 7 Zayat, qui est responsable de l'approvisionnement
- 8 et des programmes d'efficacité énergétique, va
- 9 doser, va... va, en fait, établir le niveau adéquat
- 10 de programmes d'efficacité énergétique en fonction
- 11 du tiers de la croissance de la demande. Et c'est
- tout à fait sous sa responsabilité, il va être en
- mesure d'en témoigner demain.
- Q. [144] Mais est-ce que c'est, est-ce que, merci mais
- est-ce que c'est, ça veut dire que c'est, ce n'est
- pas du tout quelque chose, l'efficacité
- 17 énergétique, dans ce cas-là, n'est pas faite de
- 18 manière, ça ne fait pas partie de la prévision, ou
- 19 de la demande, ça peut simplement être quelque
- 20 chose qui a été établi après avoir vu les ventes
- 21 annuelles, est-ce que c'est prévisionnel ou c'est,
- ou c'est après coup, ou année par année?
- M. NADHEM IDOUDI:
- 24 R. En fait, ça, ce genre de question-là, c'est encore,
- 25 ça va être le panel 2 qui va être en mesure

- 241 -
- d'expliquer comment il a établi les quantités
- 2 relatives aux programmes d'efficacité énergétique.
- 3 Mais juste un complément d'information, ce qui
- figure en réponse à la question 10.1...
- 5 Q. **[145]** Oui.
- 6 R. ... HQD-3, Document 13.1, donc ce tableau-là, c'est
- 7 ce qu'on reçoit de chez Approvisionnement qu'on
- 8 vient injecter par la suite dans nos prévisions de
- 9 ventes. Lui, il établit ses critères selon ses
- 10 propres stratégies puis je pense, demain, ils vont
- pouvoir expliquer comment ils ont établi leurs
- 12 critères. Mais moi, je n'interfère pas là-dedans,
- ce que je prends, moi, c'est cet intrant-là que je
- reflète par la suite dans la prévision de la
- demande.
- 16 Q. [146] Mais c'est ça que j'essaie de comprendre,
- 17 lui, il dit que le tiers, il va baser ses efforts
- sur le tiers de la croissance de la demande puis
- 19 vous, vous dites que vous basez la croissance de la
- demande sur, entre autres, les efforts en
- 21 efficacité énergétique, alors je vous demande : où
- 22 est-ce qu'on part l'exercice?
- 23 M. HERVÉ LAMARRE:
- 24 R. Je vous suggère d'attendre le panel numéro 2.
- 25 O. [147] O.K. Bon, maintenant, c'est dans une

1		perspective un petit peu différente, puis je vous
2		réfère, c'est plus, c'est simple, encore une fois,
3		à la diapo numéro 3 dans la présentation de ce
4		matin, c'est-à-dire HQD-6, Document 1, B-0081,
5		c'est-à-dire le processus général de la prévision.
6		Maintenant, messieurs, vous êtes, je pense
7		que vous êtes d'accord avec moi que l'idée, ou une
8		idée maîtresse, en tout cas maîtresse de votre
9		exercice, ça serait de viser la satisfaction des
LO		besoins en énergie dans une perspective de
L1		développement durable, ce serait une de vos
L2		considérations?
L3		M. NADHEM IDOUDI :
L4	R.	Pouvez-vous préciser encore
L5	Q.	[148] C'est-à-dire, de fournir l'énergie et de
L6		faire des prévisions qui, on n'en pas trop, enfin,
L7		on n'achète pas trop, on ne fait pas trop de
L8		production, on fait le, qu'est-ce qui est
L9		nécessaire au niveau matériel, environnemental,
20		coûts pour satisfaire les besoins.
21	R.	Moi, je suis responsable de la prévision des ventes
22		et des besoins selon le contexte économique,
23		démographique, climatique. Au niveau de la gestion
24		de ces, comment traiter cette information-là en

termes des besoins, gestion des approvisionnements,

- en termes de coûts, et cetera, ça, c'est plus le
- 2 panel numéro 2 qui va être en mesure de répondre à
- 3 ces questions-là.
- 4 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 5 Madame la Présidente, ça va, je vais continuer mes
- 6 questions mais je vais demander encore à maître
- 7 Fraser, il fait des signes de tête à son, pour
- 8 confirmer si ses clients ont les bonnes réponses ou
- 9 pas les bonnes réponses, alors c'est aux clients de
- 10 répondre.
- 11 Me ÉRIC FRASER :
- Je ne regarde nulle part, je suis devant mon
- bureau, je vais... il n'y a aucune communication
- avec le témoin, je m'inscris en faux contre votre
- 15 commentaire...
- 16 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 17 Mais je ne suis pas le seul à le faire.
- 18 Me ÉRIC FRASER:
- Je vais simplement, j'ai entendu mais c'est faux,
- les témoins ne me regardent même pas, de toute
- façon, ils n'ont pas besoin de moi pour répondre,
- 22 au contraire, et c'est... bon, je vais arrêter ici
- 23 mes commentaires.
- 24 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 25 Ce n'est pas en rapport aux questions ici en

- 1 particulier, Madame la Présidente, c'est un
- problème permanent. Alors c'est ça, le problème. Ce
- 3 n'est pas, je suis certain que les clients
- 4 répondent bien.
- 5 Q. [149] Bon, maintenant, la chose que j'aimerais
- 6 comprendre dans ce contexte-là, c'est que, bon, on
- 7 voit dans le plan, ce n'est pas nouveau, qu'il y a
- 8 un grand écart entre les ventes et la prévision par
- 9 rapport au dernier plan et le plan actuel, vous
- 10 êtes d'accord avec ça?
- M. NADHEM IDOUDI:
- 12 R. En fait, ce qu'on a proposé ce matin, c'est un
- ajustement de la prévision suite aux nouvelles
- informations qu'on n'avait pas en possession au
- moment de l'établissement du plan
- d'approvisionnement.
- 17 (15 h 00)
- 18 Q. [150] Hum-hum. Mais surtout en énergie, il y a un
- 19 écart là.
- 20 R. Oui. Ce qui était présenté c'était environ quatorze
- 21 térawattheures (14 TWh) puis ça reflète, pour les
- 22 mêmes raisons que j'ai mentionnées ce matin, des
- 23 informations qu'on ne possédait pas à l'époque au
- 24 moment de l'établissement des plans
- d'approvisionnement.

- 245 -

1	Q.	[151]	Mair	nter	ant	i, just	tement	pour	re	eve	enir	à	
2		l'acét	tate	ou	la	diapo	numéro	3,	on	a	vu	que	votre

3 processus général de prévisions comprend les

4 interventions en efficacité énergétique. Mais

j'aimerais comprendre s'il y a une place dans votre

6 prévision où vous tenez compte de manière, je ne

7 sais pas si c'est indépendante, mais autre que du

point de vue consommation, produit intérieur brut

ou démographie, des changements de société, la

10 conscience au niveau de l'énergie, consommation

d'énergie, conscience du réchauffement de la

planète. Il me semble que... Je suggère qu'il

13 s'agit là d'éléments de grande tendance qui

peuvent, si vous n'en tenez pas compte, qui peuvent

15 avoir un effet sur la validité de vos prévisions.

16 R. Oui, d'une certaine manière dépendamment de quoi

qu'on parle exactement. Mais si je prends votre

18 exemple concernant le réchauffement climatique.

19 Q. **[152]** Oui.

8

9

11

20 R. On tient compte dans l'étape de traitement scénario

21 climatique normal. Ce que j'ai mentionné ce matin,

j'ai illustré graphiquement comment on voit

l'évolution des températures annuelles depuis mil

neuf cent soixante et onze (1971).

25 Q. **[153]** Oui.

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 246 -

1	R. Donc, on suit ça régulièrement à chaque année, donc
2	il y a clairement une tendance du réchauffement,
3	par exemple. Donc, ça nous aide à établir les
4	projections sur l'évolution de la température
5	normale pour le futur. Puis en même temps, on suit
6	aussi les années climatiques récentes. Par exemple,
7	je donne le cas, on a eu deux hivers assez rudes,
8	ça aussi ça fait partie de l'information. Ça fait
9	que, ça, ça donne.

Puis, au fur et à mesure qu'on a de la nouvelle information de façon spécifique ou de manière générale, on les intègre dès qu'on dispose de ces informations-là.

Q. [154] Mais je serais d'accord, je suis d'accord avec toi, mais ça vous parlez du réchauffement comment ça affecte directement la consommation. On peut, on n'a pas besoin de monter autant le thermostat parce qu'il fait plus chaud, plus doux dehors en hiver. C'est ça dont vous parlez?
R. Oui, effectivement. Parce que, lorsqu'on modélise les ventes, d'un côté on tient compte de l'aspect

économique, aspect démographique, climatique. Puis, de l'autre côté aussi, l'avantage que nous offre l'approche économétrique c'est l'aspect comportemental des gens. Ce que j'ai démontré ce

1		matin avec le graphique pour le secteur
2		résidentiel, résidentiel-agricole, ici, lorsque je
3		vois le comportement en termes d'usage du
4		chauffage, ça fait partie du genre d'analyse qu'on
5		en apporte puis ça s'adapte à chaque année
6		dépendamment du contexte climatique ou économique
7		ou les tendances de consommation de façon générale.
8	Q.	[155] Hum, hum. Mais ce que je vous suggère c'est
9		que vous ne tenez pas compte de la prise de
10		conscience par rapport à ces choses-là. Parce que
11		vous avez parlé d'un horizon de vingt (20) ans ou
12		quoi, dix (10) ans, excusez-moi, ici. Puis je vous
13		suggère, pour prendre un exemple, les gens vont
14		commencer, peut-être ils vont avoir le choix de
15		changer leur toit. Puis on a beaucoup de toits
16		plats à Montréal, ils vont le changer peut-être
17		pour un toit qui est blanc parce qu'ils sont
18		préoccupés par le problème de climatisation. Alors
19		ça, cette conscience-là, non pas le fait que les
20		technologies existent, mais cette prise de
21		conscience-là est-ce que c'est pris en compte dans
22		votre
23		Parce que, moi, le problème pour mon client
24		c'est qu'on a quand même, de manière, sur une très
25		longue période de temps, comme surestimé la

16 juin 2014

1

2

3

4

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

demande. Peut-être c'était prudent, mais le fait reste puis là je vous pose cette question-là. Estce que vous ne risquez pas de continuer dans le même sens si vous ne faites pas, vous ne tenez pas

5 compte de cet aspect-là? 6

R. Non, c'est une bonne remarque. D'ailleurs, ce qu'on dit, un des avantages à ces modèles-là que ce n'est pas statique. La prévision elle ne s'effectue pas de manière mécanique. Par le passé, oui, ça s'est fait dans ce sens-là. On fait juste multiplier, par exemple, on multipliait les consommations unitaires par rapport aux équipements, par rapport aux usages, puis on établit notre prévision.

Cette fois-ci, on laisse le modèle lui dicter la relation économétrique qui existe entre les ventes et les différentes variables. C'est sûr qu'on ne peut pas avoir des mesures sur toutes les variables. Mais si je prends encore l'exemple des toits verts, à titre d'exemple, c'est sûr que ça affecte l'enveloppe thermique d'une habitation, puis l'enveloppe thermique elle agit sur des projections de consommation unitaire liée au chauffage. Puis, par la suite, donc c'est de façon générale.

Donc, ces informations-là sont traitées

- 249 -
- dans ce cadre-là puis elles sont reflétées d'une
- 2 manière indirecte ou directe, dépendamment de la
- disponibilité de l'information sur les projections
- à long terme pour les ventes.
- 5 Q. [156] Hum. Dernière chose, Madame la Présidente.
- 6 Par rapport, c'était ma consoeur, je pense, qui
- 7 représente le GRAME avait parlé, je pense c'était
- 8 elle, par rapport à la problématique de la
- 9 surestimation de la demande industrielle. On le
- voit, là, c'est qu'est-ce qui est mentionné au tout
- début de votre présentation à la page 2 de HQD-6,
- 12 Document 1, le B-0081. Juste vous poser la question
- suivante et peut-être c'est couvert d'une autre
- 14 façon dans votre modèle. Mais dans le... dans le
- passé... Je vais commencer autrement. Vous serez
- 16 d'accord avec moi que quand on parle de la grande
- 17 industrie au Québec on parle d'un nombre combien
- 18 assez restreint d'acteurs ou de clients
- 19 R. Vous parlez en termes de nombre de clients?
- 20 Q. **[157]** Oui.
- 21 R. Oui.
- 22 Q. **[158]** O.K. Je ne sais pas c'est trois cents (300)
- ou quelque chose comme ça.
- 24 R. C'est environ... aux alentours de trois cent
- 25 cinquante (350).

- 250 -

- 1 Q. [159] C'est ça. O.K. Je suis en retard dans mes
- 2 statistiques. Et donc ça prend pas beaucoup
- d'ouverture ou de fermeture d'industrie pour faire
- 4 une grande différence au niveau de la demande,
- 5 parce que c'est des grands, grands clients.
- 6 R. Dans certaines mesures, oui.
- 7 Q. [160] Dans certaines mesures? C'est quoi la
- 8 réserve?
- 9 R. Bien en fait, dans les grands client il y en a des
- 10 clients qui consomment deux-trois térawatteures (2-
- 11 3 TWh) par année, puis il y en a qui consomment
- aussi deux cents gigawatteures (200 Gwh) par année.
- 13 Q. **[161]** O.K.
- 14 R. Donc dépendamment du contexte ou de l'ampleur du
- 15 client. C'est dans ce sens-là.
- 16 Q. **[162]** Et c'est où... d'où... Qu'est-ce que je veux
- 17 comprendre c'est que vous voyez... vous tenez
- compte, puis on le voit au diapo numéro 3, c'est à
- 19 peu près au milieu, de l'information spécifique aux
- grandes entreprises. Je présume que c'est là que
- 21 vous entrez dans vos calculs de prévisions votre...
- 22 vos informations que vous avez sur qu'est-ce qui va
- 23 s'ouvrir, qu'est-ce qui va se fermer. Est-ce que
- c'est bien ça?
- 25 R. Oui.

- 251 -

- 1 Q. [163] O.K. Là puis je ne sais pas si vous le
- faites encore mais à l'époque mon client avait
- 3 proposé, c'est Martin Poirier, il avait proposé
- 4 comme témoin à l'époque que si on avait de la
- 5 difficulté... Parce qu'évidemment les... les
- 6 entreprises ne nous annoncent pas nécessairement
- quand est-ce qu'elles vont fermer ou quand est-ce
- 8 qu'elles vont ouvrir, parce que c'est des... ça
- 9 relève des fois du secret commercial ou des choses
- qui ont causé beaucoup de remous politiques ou dans
- les relations de travail. Êtes-vous d'accord avec
- 12 ca?
- 13 R. Oui, absolument parce que souvent les fermetures ça
- nous arrive par surprise, on ne voit pas ça
- directement. Si le client ne nous appelle pas, puis
- 16 pour nous signaler qu'il va fermer dans deux mois
- 17 ou trois mois... Par contre, nous du point de vue
- 18 économique on surveille aussi le contexte
- 19 économique.
- 20 Q. **[164]** O.K.
- 21 R. Je prends n'importe quel secteur, que ce soit les
- pâtes et papier, que ce soit les mines, les métaux,
- 23 il y a le contexte économique. Que ce soit
- favorable ou défavorable ou stagne, puis en
- fonction de ces informations-là, on peut juger

- 252 -

1	O7110
_	que

- Q. [165] Une cpoissance générale, ces choses-là...
- 3 R. D'une façon générale pour les secteurs on ne
- 4 spécifie pas un client de manière précise, ah, lui
- 5 il va fermer. Non, non. C'est de manière générale
- on regarde l'évolution tendancielle des ventes,
- 7 puis par la suite dès que les annonces de fermeture
- 8 on prend acte, puis parfois on s'adapte donc au
- 9 point de vue prévisions.
- 10 Q. [166] Et est-ce que... la suggestion à l'époque
- 11 c'était peut-être d'ajouter à vos... à votre
- 12 estimation une ou deux usines fictives, si on veut.
- 13 Il va s'en fermer un, il va s'en ouvrir un, il va
- s'en fermer deux, ce genre d'ajout-là pour... pour
- avoir moins de... moins de... pour arrondir les
- 16 courbes, si on veut, de ces grands chocs qui
- 17 arrivent quand il y a une fermeture, une ouverture
- 18 de ces grands clients-là.
- 19 R. Je comprends votre idée, mais est-ce que ça fait
- les modèles qu'on utilise de cette façon-là? C'est
- 21 qu'il faut faire attention aussi, l'importance des
- variables économiques à l'explication des
- 23 variations des ventes. Si par exemple une usine qui
- décide de fermer a des difficultés, je prends un
- 25 exemple encore fictif juste pour imager le secteur

pâtes et papier, une usine qui consomme cinq cents gigawattheures (500 GWh) grosso modo par année, puis ils décident de fermer pour des problèmes financiers ou d'ordre économique. Ça ne veut pas nécessairement dire tout de suite que la demande dans le secteur pâtes et papier va baisser de cinq cents gigawattheures (500 GWh) automatiquement. Ça peut aussi dire qu'il y a d'autres usines qui vont profiter de cette place qui est libérée là pour augmenter leur production. Donc les variables économiques, c'est pour cela qu'on préfère utiliser cette approche-là parce que ça... ça garde, ça nous donne une vue globale sur ce qui se passe du point de vue économique.

Par contre, l'approche que vous suggérez en termes d'usine fictive, l'ajout d'une ou deux, ça ressemble à ce qu'on faisait auparavant en termes de provisions. Puis ces provisions-là c'est à mon avis... le but pourquoi on a changé ces modèles-là c'est pour éviter de... de peut-être avoir des réserves ou des sous réserves de consommation puis... puis affecter la qualité de la formation qu'on transmet par la suite pour la gestion des approvisionnements.

Q. [167] Très bien, ça met fin à mes questions, Madame

	16 juin 2014 Contre-interrogatoire - 254 - Me F. S. Gertler
1	la Présidente. Merci.
2	LA PRÉSIDENTE :
3	Merci, Maître Gertler. Alors on va terminer
4	l'audience aujourd'hui. On va poursuivre demain à
5	compter de neuf heures (9 h) avec maître Gariépy.
6	Alors bonne fin de journée.
7	
8	AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE
9	
10	
11	SERMENT D'OFFICE :
12	Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
13	certifie sous mon serment d'office, que les pages
14	qui précèdent sont et contiennent la transcription
15	exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
16	moyen du sténomasque, le tout conformément à la
17	Loi.
18	
19	ET J'AI SIGNE:
20	
21	

Sténographe officiel. 200569-7

PANEL 1 - HQD

R-3864-2013

22